

# Frontières et territoires en politique internationale - Introduction à la géopolitique

---

*Avertissement : les documents suivants sont des notes de cours. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité ni à une rédaction parfaite. Ce sont des notes qui suivent le plan du cours afin d'aider les étudiants qui auraient laissé échapper quelques passages. Ces notes sont issues d'articles, de fiches de lecture et de diverses rédactions. Certains passages sont plus denses, d'autres plus elliptiques, ce qui ne prévaut pas de l'importance qu'ils ont dans le cours.*

## Table des matières

Introduction.....	3
I/ Penser : Histoire et auteurs de la pensée géopolitique.....	5
1/ Antiquité et époque médiévale .....	5
Thucydide : « un trésor pour toujours » .....	5
De saint Augustin à saint Bernard de Clairvaux : la question de la guerre juste .....	11
1/ Les Romains, premiers penseurs de la guerre juste.....	12
b/ Les saliens et les loups-garous .....	13
Les loups-garous.....	13
c/ La justification morale de la guerre.....	14
2/ Le monde chrétien approfondit Rome.....	14
3/ La guerre juste aujourd'hui .....	18
2/ Époque contemporaine : Allemands, Anglais et Français : penser le monde, penser la puissance.....	24
21/ L'école allemande : la puissance continentale.....	24
22/ L'école anglo-saxonne : la puissance maritime .....	25
23/ L'école française : la géopolitique de l'équilibre .....	27
24/ La géopolitique aujourd'hui : entre réalistes et idéalistes .....	30
II/ Comprendre : Outils d'analyse de la géopolitique.....	45
1/ Les outils de la géopolitique.....	45
11/ Les uchronies .....	45
12/ Dynamique d'expansion ethnique : impérialisme et colonisation .....	48
13/ La religion .....	49

2/ Les techniques d'analyse .....	51
21/ Les niveaux de l'analyse .....	51
22/ Géopolitique et géo-économie.....	52
222/ La monnaie et l'affrontement des Empires.....	53
3/ L'échange : guerres, paix ou développement ? .....	53
31/ Les échanges : entre coopération et asservissement .....	53
32/ Les relations entre les États.....	56
III/ Agir : Terrains d'actions des frontières et des territoires.....	58
1/ La guerre économique et la guerre d'influence .....	58
11/ Historique de l'extraterritorialité .....	58
12/ Une arme de guerre.....	59
13/ L'impôt : une arme de guerre .....	62
14/ L'échec du Brexit .....	65
15/ Comment fonder une société de droit.....	66
2/ Criminalité et guerre urbaine : la théorie des hybrides .....	69
21/ La théorie des hybrides .....	69
22/ Études de cas .....	72
3/ Les territoires en lutte : études de cas .....	81
31/ Turquie et Méditerranée orientale.....	81
32/ Le Nigéria .....	81
33/ La guerre au Burkina Faso.....	84
33/ La Chine et Taïwan.....	88
Conclusion .....	88

## Introduction

Le terme géopolitique fut formé par le juriste suédois Rudolf Kjellen (1846-1922), professeur de sciences politiques et d'histoire.

Géopolitique : comprendre les cartes et comment les hommes perçoivent le territoire et cherchent à l'utiliser à leur profit.

La géopolitique a longtemps été interdite : mal vue par l'université. C'est comprendre les relations entre les États, en lien avec l'histoire et la géographie. Comprendre les systèmes de puissance, de valeurs, comprendre ce qui fait avancer le monde.

Chaque pays a sa propre vision géopolitique, en fonction de son histoire, de sa situation, de sa puissance. Chaque pays développe une géopolitique particulière, qu'il est important de connaître, surtout pour les plus grands.

« La géopolitique commence avec les rivalités d'intérêts, et la guerre n'est que la continuation d'une politique géographique que la diplomatie exerce en premier lieu. » Chauprade, *Géopolitique*, p. 291.

La géopolitique ce n'est pas que la guerre, la guerre en est un des éléments. C'est une méthode d'approche des relations internationales.

« L'espace, le nombre, les ressources définissent les causes ou les moyens matériels d'une politique. » Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-lévy, 1962, p. 186.

« On est en droit de penser, comme Carl Schmitt, que tout ordre politique ou juridique du monde est d'abord un ordre spatial, que chaque époque de l'histoire a son *nomos*, son organisation spatiale de la Terre. » Gérard Dussouy, « La géographie », dans F. Ramel et T. Balzacq, *Traité de relations internationales*, Presses de Science Po, 2014, p. 327.

Les peuples qui détiennent une terre veulent la conserver. L'EI est ainsi un Etat en construction, qui est l'Etat nation des sunnites de Mésopotamie.

Le prisme culturel est essentiel à la géopolitique. L'espace est une réalité objective, mais les hommes et leurs communautés ne le saisissent qu'à travers leur subjectivité.

Importance du symbolisme géopolitique, des images, des visions, des perceptions. Il y a une interaction permanente entre les conditionnements structurels et le volontarisme des acteurs.

« Travaillons donc à dilater notre pensée ; forçons notre entendement ; brisons, s'il le faut, nos cadres ; mais ne prétendons pas rétrécir la réalité à la mesure de nos idées, alors que c'est

à nos idées de se modeler, agrandies, sur la réalité. » Henri Bergson, *La pensée et le mouvant*, Félix Alcan, 1934, p. 237.

La géopolitique est une méthode d'approche plutôt qu'une science. C'est une méthode de compréhension.

Lien entre l'économie et la géographie. Le milieu imprègne l'homme et le modèle, mais c'est aussi par l'affrontement avec le milieu, et sa maîtrise, que l'homme se forme et se déploie. Le déterminisme du milieu est aussi une façon pour l'homme, de constituer sa société. Pour bâtir la puissance il y a l'espace, mais aussi le nombre et la ressource.

Développement de l'idée de la géoéconomie. Articulation entre commerce et guerre. Sur quoi se fonde désormais la puissance ? On développe l'idée que c'est désormais le commerce et l'économie qui font la puissance, et non plus la guerre. La guerre serait dépassée, où l'économie serait la nouvelle guerre. Puissance politique, puissance militaire, puissance commerciale. Débat ancien et jamais achevé. Raisonnement mercantiliste.

Édouard Luttwak invente la notion de géoéconomie, en 1990. La géopolitique serait désormais dépassée, la lutte entre les États ne se ferait que sur le terrain de l'économie. Contexte de chute du Mur, de concurrence des EU avec le Japon, et de déclin des EU face à la puissance commerciale du Japon. Pour Clinton, chaque nation est une entreprise, en compétition sur le marché mondial.

Paul Krugman, dans un article de 1994, décrédibilise cette notion. Il montre que les exportations ne forment que 10% du PIB des EU, le reste du PIB se fait à l'intérieur, c'est la concurrence entre entreprises américaines. (p. 160-161).

L'Allemand von Thünen a montré le lien entre géographie et économie, disponibilité et sécurité des approvisionnements.

**Problématique : Comment les États organisent-ils leur propre système géopolitique ?**

# I/ Penser : Histoire et auteurs de la pensée géopolitique

## 1/ Antiquité et époque médiévale

### Thucydide : « un trésor pour toujours »

*a/ Pourquoi une guerre mondiale.*

La **kinésis**, l'ébranlement, le bouleversement.

Les raisons de la guerre, ce qu'elle nous apprend.

Guerre pour les ressources : expédition de Sicile. 415 : Alcibiade.

Question de l'hégémonie et de l'hubris.

Sparte et Athènes : puissance continentale et puissance maritime.

« Ce fut là l'ébranlement le plus violent que connurent les Hellènes, il affecta une partie des Barbares et, pourquoi ne pas le dire, de l'espèce humaine en général. »

Thucydide se nomme, ce qui est très rare. Clisthène a imposé la géométrie politique avec l'invention de la démocratie, ou plus exactement l'isonomie, où le citoyen est défini comme appartenant à un *dème*, signe de la fusion de la communauté poliade. Se dire Athéniens, c'est se distinguer des Lacédémoniens, et c'est introduire une réflexion politique. Athènes est « maîtresse des peuples », elle est la plus puissante et pourtant elle chute. Thucydide se pense au cœur de l'archè du politique.

Sparte met fin à l'**archè** des Athéniens. Les cités sont à l'apogée de leur **kratos** et de leur richesse. C'est Corinthe qui déclenche la guerre, car elle se heurte partout aux comptoirs athéniens. Avec le siège de Potidée, Corinthe accuse Athènes d'avoir rompu injustement la trêve. Il y a la cause objective de la guerre : conflit avec Corcyre, question de Potidée, agression de Thèbes contre Platée, mais il y a la cause la plus vraie : la puissance athénienne qui inquiète les Lacédémoniens.

Thucydide est le penseur humain, il cherche les moments décisifs dans l'histoire de la pensée. La guerre est une école de violence, elle libère des atrocités. La cité voit fondre sur elle les catastrophes. La guerre est causée par l'appétit du pouvoir.

Il y a une dimension poétique dans l'œuvre de Thucydide. Il se veut poète et ainsi créateur, notamment quand il rédige ses discours.

Importance de la place des discours chez Thucydide. Reproduire les mots, donner la parole aux acteurs, transmettre des documents.

## **La peste à Athènes**

La description vient après l'éloge funèbre aux morts d'Athènes. C'est la face sombre d'Athènes, l'épidémie qui touche la ville. L'ampleur du mal provoque le désordre et l'oubli des lois. Les cadavres jonchent le sol et ne sont pas évacués. Les temples sont profanés par les cadavres, les hommes y meurent et ne sont pas évacués. Le chaos descend sur Athènes.

« La maladie est à l'origine d'un dérèglement moral, favorisant l'audace facile pour les passions secrètes, la recherche, devant les retournements brusques du destin, de satisfactions rapides, car les Athéniens jugent que les jouissances sont courtes et qu'il faut les tourner toutes vers le plaisir, la mort interrompant tout désir de beau et d'utile. La piété – l'*eusébia* –, une des valeurs traditionnelles de la cité qui conçoit le rapport avec la divinité comme une sorte d'échange, n'est plus : les dieux ne respectent plus leur contrat tacite qui les lie avec les hommes. Ni la crainte des dieux, ni la loi des hommes n'éloignent du crime. » p. 74-75

Brasidas, général spartiate de grand talent. Il lance une manœuvre vers Amphipolis pour dégager le Péloponnèse et ouvrir un second front au nord qui fixe les troupes athéniennes. Brasidas frappe au cœur de l'archè. Il mène une opération de « contre-impérialisme ». Brasidas est un grand général, mais aussi un grand homme politique et un grand orateur. Quand il parle aux cités il dit qu'il veut libérer les Grecs de la tutelle athénienne. Il se présente comme le libérateur de la Grèce et non pas comme celui qui veut substituer l'imperium lacédémonien à l'imperium athénien.

### *b/ Oraison funèbre*

Les soldats sont enterrés sur le lieu de bataille. Ici, il y a une exception. Les corps sont brûlés dans des buchers, les os sont enterrés et les cendres sont récupérées. Les cendres sont mises dans des urnes et regroupées par tribus. Les Athéniens peuvent venir offrir des offrandes à leur mort. Ensuite, les urnes sont transportées sur des chariots et enterrées là-aussi par tribus. C'est l'expression même de la démocratie athénienne : le dème prédomine, c'est-à-dire le territoire de la tribu.

Athènes est la cité de l'isonomie, c'est-à-dire du pouvoir par les dèmes. La question posée est celle de l'unité de la cité et de sa force, l'inverse de la stasis, qui divise la cité et la mine. Comment faire l'unité ? Comment maintenir une cohésion dans le groupe avec le risque de la stasis ?

### *c/ Le dialogue des Méliens*

Nécessité de nature : dominer les autres chaque fois que l'on est le plus fort. Il faut se placer dans une praxis, une réalité qui découle de la situation du moment et du rapport des forces : l'idée de justice n'est pas quelque chose d'absolu. Chez Thucydide rares sont les orateurs qui en appellent au droit, à la justice, ou à la morale en général : dans la diplomatie et dans les discours en vue d'une alliance, seules les notions d'intérêt, de crainte peuvent peser sur une

décision finale. Le dialogue de Mélos est le propre de l'œuvre de Thucydide. La question est celle de l'impérialisme. C'est l'idée thucydidéenne même du politique.

La force, excluant totalement l'idée même de justice est la norme dans les relations politiques. Le pouvoir, c'est le pouvoir de tuer et le pouvoir d'être tué. Il y a une ambivalence dans le pouvoir qui est exprimée par la force.

Il n'est pas question de justice, mais de l'intérêt de Mélos d'accepter l'alliance d'Athènes. Les Athéniens annoncent aux Méliens qu'ils n'auront pas recours à des arguments de droit. Ils souhaitent que les Méliens en fassent de même. « Il n'est possible de parler de justice qu'entre égaux dans l'ordre de la force. » p. 135

Thucydide est impressionné par le conflit de la justice et de la nécessité, conflit dans lequel la nécessité apparaît la plus forte.

La nécessité ne gouverne pas purement et simplement les relations entre les cités. Il existe des alternatives. Il y a la possibilité du choix entre des conduites folles et des conduites sensées, des conduites modérées et des conduites immodérées. On choisit entre le juste et l'injuste. La vertu qui doit contrôler la vie politique n'est pas tant la justice que la modération. La modération est une vertu morale. Elle est le produit de la sagesse.

### **Réalisme, justice, intérêt. Penser l'impérialisme avec Le dialogue des Athéniens et des Méliens dans *La Guerre du Péloponnèse* de Thucydide.**

Olivier Battistini. Auteur de *La Guerre du Péloponnèse. Thucydide d'Athènes*, Ellipses, 2002 ; *Thucydide l'Athénien. Le Poème de la force*, Clémentine, 2013.

Justice, intérêt, droit du plus fort... L'impérialisme fait de la nécessité une loi. La question ne se pose pas seulement pour les empires d'aujourd'hui, elle s'est posée aussi aux empires d'hier. Le dialogue des Athéniens et des Méliens a posé des principes qui organisent encore nos relations internationales.

#### **Texte**

Les Spartiates, oligarques, et les Athéniens, démocrates, se sont affrontés pendant la guerre du Péloponnèse, de 431 à 404. Le conflit avec l'île de Mélos a lieu en 416-415. Au livre cinquième de *La Guerre du Péloponnèse* de Thucydide, le dialogue des Athéniens et des Méliens a pour objet l'impérialisme et l'affrontement entre le fort et le faible – le premier l'emportant nécessairement sur le second –, et conduit à penser les rapports entre justice et nécessités de nature.

Mélos, restée neutre malgré ses sympathies oligarchiques, refuse d'être intégrée à la confédération de Délos. Or, pour les Athéniens, maîtres de la mer, l'île appartient naturellement à leur sphère d'influence. Il faut l'amener à composition. En conséquence, une flotte de 30 navires, sous le commandement de Cléomédès et de Tisias, est envoyée contre les Méliens. Les députés athéniens s'adressent aux premiers citoyens de l'île. Ils annoncent qu'ils n'auront pas recours à des arguments de justice et souhaitent que les Méliens en fassent de même. Ils leur demandent d'examiner les « circonstances présentes » et de ne pas considérer les « incertitudes de l'avenir ». Leur croyance en la justice, leur confiance dans la divinité et leur espérance en un secours des Lacédémoniens sont une naïveté et une faute. Puisqu'il ne s'agit pas d'un dialogue entre égaux – il est insensé de parler de justice quand il n'y a pas

équilibre de puissance –, les Méliens n'ont le choix qu'entre la guerre, s'ils refusent de céder, et la servitude, s'ils se laissent convaincre.

Leur intérêt est de se soumettre : ils sont les plus faibles.

Dans l'exercice de leur *kratos*, les Athéniens agissent selon une nécessité de nature qui pousse à dominer chaque fois qu'on est le plus fort. Il faut se placer dans une praxis, une réalité qui découle de la situation du moment et du rapport des forces : l'idée de justice n'est pas quelque chose d'absolu. Chez Thucydide – disciple du sophiste Antiphon, le redoutable, l'oligarque, le « penseur profond » qui pratique l'éloquence d'action comme Thrasymaque ou Protagoras dans ses Discours terrassants –, seules les notions d'intérêt et de crainte peuvent peser sur une décision finale. Aucune idée de justice n'a détourné une cité de chercher à s'agrandir.

### **Les principes de l'impérialisme**

Ces principes sous-tendent *La Guerre du Péloponnèse* et sont menés, lors de l'affaire de Mélos, à leur point idéal, à la manière d'une thèse métapolitique. Ce dialogue, le seul de tout le récit, est œuvre de Thucydide par excellence, comme un dialogue de Platon est œuvre platonicienne, le particulier conduisant à l'universel. La violence prend alors une forme intelligible, à savoir la question de l'impérialisme.

Les Athéniens définissent, avec lucidité, sans cruauté aucune, mais peut-être avec une étrange volupté, les raisons objectives de leur domination qu'ils doivent nécessairement étendre.

Les Méliens, quant à eux, mettent en lumière la réalité de l'esclavage que signifie pour les « alliés » le *kratos* du *dèmos* athénien. Regrettant de ne plus pouvoir parler le langage de la justice, mais celui de l'utilité, ils disent cependant l'intérêt du fort à ne pas négliger l'avis du faible. Ils proposent même leur amitié. En vain. Elle semblerait aux yeux des peuples de l'empire une preuve de faiblesse, leur haine, au contraire, en est une de puissance.

Les Athéniens sont donc à Mélos pour le bien de leur *archè*. Guidés par leur esprit politique, ils se placent, avec réalisme, dans le devenir. La nécessité l'emportera toujours sur l'idée de justice. En présence de la force, la persuasion est vaine. Simone Weil, dans *La Source grecque*, évoque, à propos de l'*Iliade*, l'idée d'une soumission de l'âme humaine à la force, c'est-à-dire à la matière. Jacqueline de Romilly, dans *Thucydide et l'impérialisme athénien*, parle, avec inquiétude, de la force exaltante, de la dynamique de la force. En revanche, Abel Jeannière, dans ses *Présocratiques*, rappelle que « le fond même du réel est une force d'opposition. Au fond de la pensée grecque, il y a une préparation à Héraclite. L'opposition est radicale, elle est le fond de l'être ; elle n'est pas purement phénoménale, une apparence ». À la suite de Nietzsche, pour Jeannière, « le déploiement de la force éclot en grandeur d'âme ».

Chez Thucydide, comme chez Homère, où la mort aristocratique est liée à la renommée, au *kléos*, il n'est pas question d'une simple manifestation primaire de la violence. Le rapport à la force est souverainement dialectique.

### **Le pouvoir ne se partage pas**



Pour garder le pouvoir, il faut le développer, c'est une des leçons de Thucydide. Il s'impose aussi comme étant indivisible et ne se partageant pas. Il est « *l'attribut d'êtres qui payent, qui le payent de leur personne : pas de pouvoir sans que sur son détenteur la corne d'un taureau ne projette son ombre. Son sacre n'est que l'annonce ou l'amorce de son sacrifice* » (D. Hollier, *Collège de sociologie 1937-1939*). La souveraineté est l'état d'une « *victime en sursis permanent d'exécution* », « *coextensive à son être-pour-la-mort* » (G. Dumézil, *Flamen-Brahman*). La *tolma*, l'audace des Athéniens vantée par Périclès dans son *Oraison funèbre*, fait apparaître la notion d'un pouvoir défini, à la fois comme pouvoir de tuer et pouvoir d'être tué. Il est ainsi chose redoutable pour celui qui le subit, comme pour son détenteur. Celui qui, provisoirement, en dispose, est, dans l'univers de la praxis et de l'action, soumis à la même nécessité que le faible.

La prise de Mélos n'est pas seulement un « défi adressé à Sparte ». Elle est épreuve de force et touche à l'abstraction la plus haute. Les Athéniens sont devenus incapables de modérer leur désir à l'empire, selon une nécessité de nature qu'ils acceptent – là est la véritable et seule liberté. Ils savent que les empires sont mortels. Selon le tempérament de la cité à la chouette, ces Athéniens, « au regard clair », courent le risque, avec passion et audace, au nom de leur renommée. Les plus forts font, non ce qu'ils veulent, mais ce qui est de l'ordre du possible, du réalisable : « *Les Athéniens : "Il faut accomplir le possible avec réalisme, car dans le monde des hommes, chacun de nous le sait, le droit tranche si les forces s'équilibrent. Dans le cas contraire, le fort décide et le faible se soumet."* » (Thucydide, V, 89, trad. A. Sokolowski) Leur décision, à Mélos, a pour dessein, logiquement, de les maintenir dans l'éphémère de l'histoire. Leur action est donc, politiquement, juste.

« *Les Athéniens : "Nous non plus ne craignons pas d'être abandonnés par les dieux. Rien, dans nos décisions comme dans les actions qui en découlent, ne nous a éloignés de la piété due à la divinité, ni des principes qui régissent les relations des hommes entre eux. Nous soutenons que partout où ils sont les plus forts, les dieux comme les hommes – pour les uns, c'est une supposition, pour les seconds une certitude – exerceront toujours, soumis aux nécessités de nature, leur domination. Cette loi, nous ne l'avons pas instaurée et, maintenant qu'elle est établie, nous ne sommes pas les premiers à l'appliquer : elle est, nous l'avons saisie, et après nous, elle sera toujours. Nous la mettons à exécution, conscients que vous-même, ou tout autre peuple, parvenus au même degré de puissance, n'agiriez pas autrement. Ayant ainsi maintenu la faveur des dieux, il est donc naturel pour nous de ne craindre aucune défaite. Vous avez placé votre confiance dans les Lacédémoniens, pensant qu'il y va de leur honneur de vous porter secours : nous sommes émerveillés par votre candeur, nous plaignions votre aveuglement. Car, si les Lacédémoniens pratiquent ordinairement la vertu à leur endroit et dans leurs affaires intérieures, à l'endroit des autres, il y aurait beaucoup à dire sur leur conduite. Qu'il nous soit juste permis de signaler le plus manifeste dans ce que nous savons d'eux : la confusion qu'ils font entre le beau et l'agréable, le juste et l'utile. Et cette façon de voir les choses ne s'accordent assurément pas à votre folle espérance de salut."* » (Thucydide, V, 105, trad. A. Sokolowski)

Bien loin d'une morale telle qu'elle est comprise par nos contemporains, la justice, respect d'une norme établie par les hommes, animaux politiques, n'est possible qu'entre égaux dans l'ordre de la force : elle se définit par des conventions et des engagements réciproques. Elle est alors affaire de respect d'une règle ou d'un traité. Elle ne se fonde pas sur une « loi de nature » ou sur une quelconque volonté divine punissant l'*hybris* des mortels. La seule loi ou plutôt nécessité de nature est celle qui impose la suprématie du plus fort. Ce ne sont pas les Athéniens qui ont posé ce principe ou qui ont été les premiers à appliquer ce qu'il signifie : il existait avant eux et existera après eux.

Ainsi Nietzsche, dans *Humain, trop humain*, 92 : « La justice prend sa source parmi des hommes à peu près également puissants, comme Thucydide l'a bien compris dans l'effrayant dialogue entre les députés athéniens et méliens. » Dans les *Fragments posthumes*, 14, [147] : « Peut-on croire que ces cités grecques, petites et libres, qui se seraient volontiers entre-dévorées à force d'exaspération et de jalousie, furent guidées par des principes d'humanité et de justice ? Devrait-on peut-être reprocher à Thucydide le discours qu'il met dans la bouche des envoyés athéniens exposant aux Méliens le choix entre destruction ou soumission ? »

Les *physéôs anankaia*, les nécessités de nature, s'opposent ainsi au *nomos*, la loi dont les hommes sont convenus. Elles sont comprises comme liées à l'effort de l'être qui veut préserver sa vie, fût-ce au détriment d'autres êtres, qu'il y ait ou non convention ou traité avec ces derniers. Elles conduisent alors au déchaînement et à la fureur politique, à la guerre... L'œuvre de Thucydide est présente, « trésor pour toujours ».

Thémistocle et Alcibiade.

La clef de la victoire, c'est la maîtrise de la mer.

« Les Athéniens, eux, possèdent les moyens techniques, l'expérience et l'idée d'un espace où agir, l'idée d'une *archè*. » p. 170

*d/ Être libre, c'est commander aux autres*

« Même si l'assemblée principale de l'*Ecclésia* délibère conjointement sur les questions d'approvisionnement et de politique extérieure, révélant par là même le lien étroit existant entre les deux domaines, l'essentiel reste l'être politique de la cité-État, sa relation à l'espace géopolitique et à la guerre. Les routes commerciales ne sont que des moyens mis en œuvre par les Athéniens pour satisfaire le *dèmos*, le nécessaire ravitaillement d'une cité dominatrice, selon la loi de la mer. La nécessité économique ne peut rendre compte de la volonté de puissance et d'action sur un échiquier politique. L'empire athénien est dévoreur d'espace. Cette propension à la domination est inhérente à la nature de la cité démocratique, à son essence politique, à son état de puissance maritime. Cet ordre athénien est la cause principale de l'affrontement. » p. 171

Le déploiement d'Athènes n'est plus la conséquence de leur convoitise mais de leur désir-puissance.

« Le réalisme féroce des Athéniens les conduit partout à imposer la démocratie-tyrannie sur le pourtour de la Méditerranée. Il y va de leurs intérêts, de leur emprise sur le monde, et, donc, de leur survie politique. Les Athéniens ne sont pas libres de modérer, selon leur gré, leur volonté de commander, comme l'affirmera Alcibiade. Renoncer à l'*archè* serait plutôt un danger de mort. » p. 171-172

Pour ne pas subir le jour d'autrui, il faut imposer le sien.

« Face à l'immobilisme des Spartiates et à la tentation philosophique de l'impossible abolition de l'histoire, la thalassocratie des Athéniens est condamnée à l'expansion. Elle est dans le temps. » p. 172

Mélos est la seule île des Cyclades qui a refusé de faire partie de la Confédération. Elle est donc anéantie. « Il ne peut y avoir d'exception à la progression impérialiste, à cette logique qui impose la conquête des îles aux maîtres de la mer. » p. 172

Nécessité de tenir la Sicile pour avoir accès aux ressources et pour établir un empire universel, une domination sans fin. Le *nomos* des Athéniens, c'est une puissance de proie.

#### *e/ Alcibiade : le chasseur de pourpre*

Mutilation des hermès, qui symbolisent le seuil de la cité. Le peuple fait juger Alcibiade et veut le faire arrêter. Il s'enfuit alors qu'il est en Sicile et il est condamné à mort par contumace. Le peuple a craint un renversement de régime et a donc cherché à éliminer Alcibiade. Se faisant, il s'est privé d'un général de grande qualité, qui aurait pu faire réussir l'expédition de Sicile.

Pour Platon, la démocratie naît lorsque les pauvres, victorieux des riches, mettent à mort les uns et expulsent les autres. Un tel régime est institué par les armes ou la peur. Aristote montre que le mécanisme de la loi du nombre régissant les assemblées joue en faveur du *dèmos* et le laisse seul maître : « Et comme le peuple forme la majorité et que la décision de la majorité est souveraine, ce régime est nécessairement une démocratie. » *Politique*, IV, 4.

### **De saint Augustin à saint Bernard de Clairvaux : la question de la guerre juste**

Les Grecs et les Romains ont été parmi les premiers à se poser cette question et à tenter d'y trouver une réponse convenable. Le fait que l'on ait besoin de se poser la question

de la guerre juste montre que la légitimité de cette activité humaine ne va pas de soi. À la guerre, on détruit et on tue. Au nom de quoi donc, et pour quelle fin ? Les penseurs grecs ont tenté de codifier la guerre et de l'organiser afin que de ce chaos apparent surgisse un nouvel ordre. Les Romains sont ceux qui ont posé et défini la réflexion philosophique et morale sur le droit de la guerre et sur la guerre juste. Éléments de réflexion repris et développés par les penseurs chrétiens.

## 1/ Les Romains, premiers penseurs de la guerre juste<sup>1</sup>

### *a/ Le javelot et les mots*

Tite-Live (59-17) a laissé des descriptions des rites guerriers dans son *Histoire romaine*. C'est grâce à lui que nous connaissons bien l'histoire de Rome, des débuts de la République à celui du Principat. La guerre s'insère dans un contexte religieux et liturgique. Avant les combats, les devins pratiquent les haruspices, c'est-à-dire l'art divinatoire de lire dans les entrailles d'un animal sacrifié. Le foie est notamment étudié, car il représente l'univers. Cette pratique est héritée des Étrusques, ce peuple au fondement de Rome.

Les Romains pratiquent aussi les augures, également hérités des Étrusques. Il s'agit ici de lire et d'interpréter le vol des oiseaux. Nul ne prend la décision de partir en guerre si les haruspices ou les augures ne s'y sont pas montrés favorables. Le *bellum iustum*, la guerre juste, est donc d'abord celle qui s'inscrit dans le respect du cadre magique et divinatoire. Le rituel a lieu aussi dans la déclaration de guerre.

Tout d'abord, un prêtre fétial lance un javelot trempé dans le sang d'un animal et prononce des paroles de malédiction à l'égard de l'ennemi. Il n'y a pas de guerre juste sans respect scrupuleux de la procédure de déclaration de la guerre, au risque sinon de s'attirer les foudres des dieux. Les lecteurs de René Girard reconnaissent ici le lien avec le sacrifice humain, présent dans chaque culture. Nous aurions tort de balayer cela d'un revers de main comme pratiques anciennes et archaïques.

Nos déclarations de guerre d'aujourd'hui, qui passent par l'ONU et ses longs discours à l'utilité douteuse, reprennent, sous une forme modernisée, les rituels romains. Là aussi on discute, on cherche à justifier la guerre, on respecte des codes et des liturgies, notamment le vote dans l'enceinte des Nations unies. La guerre juste, chez les Romains, est donc une guerre déclarée selon les rites prescrits et qui respecte les formes de ces rites. À voir la façon dont la guerre a été déclarée contre la Libye en 2011, nous avons bien l'impression que pour beaucoup le fait de respecter les formes et les codifications suffit à déclarer une guerre comme étant juste.

---

<sup>1</sup> Voir Jean-François Chemain, *Bellum justum. Aux origines de la conception occidentale de la guerre juste*, Apopsix, 2018.

## b/ Les saliens et les loups-garous

Les saliens sont des prêtres qui ouvrent par leurs danses la saison de la guerre. Ils dansent le 19 mars et le 19 octobre, en ouverture et en fermeture de la saison des combats. D'où le nom de Mars donné au mois de la guerre, qui est aussi celui du printemps et donc des terrains plus praticables. Celle-ci s'arrête en octobre, quand vient le temps des moissons. En théorie bien sûr, car il est arrivé dans l'Antiquité que la guerre se fasse en dehors de ces périodes d'ouverture. Les prêtres saliens sont composés de deux équipes de douze, l'une dédiée à Mars, l'autre à Quirinus, le dieu de la paix armée.

En alternant les danses, chaque équipe préparait le retour de l'autre saison. Les saliens nous rappellent que la danse est essentiellement religieuse, même si nous avons oublié cela en Europe, tant nos danses, valse ou quadrille, sont sécularisées. On trouve aujourd'hui les pratiques rituelles religieuses de la danse chez les Africains et, dans une mesure différente, dans les transes et les danses solitaires pratiquées dans certains concerts.

## Les loups-garous

Les loups-garous, ou lycanthropes, ont toute leur place dans la guerre juste. Il s'agit ici de la folie et de la démesure qui s'emparent des guerriers lorsqu'ils sont sur le champ de bataille. Yeux exorbités, bouches bavantes, cris et visages défigurés, les soldats romains développent la *furor*, qui tétanisent leurs adversaires et les mettent en déroute. Ce sont des guerriers assoiffés de combats et désireux de tuer, ayant parfois ingérés des substances hallucinogènes. Les auteurs latins nous présentent ces guerriers comme possédant une nature animale. Ils sont au contact du sang et des cadavres, ce qui leur retire une partie de leur humanité pour les placer à part dans le genre humain.

On leur attribue aussi des pratiques de sorcellerie et des contacts avec les esprits. Les rites de passage des jeunes hommes à l'âge adulte comportaient fréquemment une assimilation du guerrier au chien ou au loup, sous le patronage du dieu de la guerre, assimilation d'autant plus totale qu'elle s'accompagnait de l'ingestion de substances enivrantes ou hallucinogènes. Les hommes loups dévalent le champ de bataille à la recherche de leurs proies et s'abattent sur les soldats ennemis comme le loup sur la brebis. Ils sont enivrés par le sang et l'odeur de la mort. Les textes les présentent souvent comme étant à la frontière de l'humanité et de l'animalité. Les combats eux-mêmes se déroulent toujours dans les zones frontalières : entre les limites de deux cités ou de deux États. Ce sont des zones grises, ni la zone urbanisée ni la nature sauvage et dangereuse. Le champ de bataille est une zone mixte entre la civilisation et la barbarie, entre l'homme et le loup.

C'est d'une louve que Rome est née et s'est en s'abreuvant à ses mamelles que Romulus et Rémus ont pu survivre. Romulus est fils de la louve, mais aussi fils de Mars. Cette filiation réunit en lui la triple puissance du dieu, du loup et du roi. Il est roi de Rome,

fil de dieu et fils de la louve. Les soldats du roi de Rome sont donc les loups-garous, comme les prêtres de Rome sont les prêtres du loup : les luperci.

Ceux-ci, tous les 15 février, lors de la fête des Lupercales, courent autour du Palatin couverts de peaux de bêtes et pourchassant les femmes et les enfants. C'est dans une grotte au pied de ce mont que la louve avait allaité les deux enfants abandonnés. Fête des guerriers et de la fécondité, les lupercales dérivent toujours dans des pratiques violentes. Absorption de produits hallucinogènes, pratiques sexuelles débridées, sacrifices d'enfants démembrés et mangés. Les luperci quittent la ville après y avoir couru pour se rendre dans les champs à l'extérieur de l'Urbs pour y pratiquer leurs débauches. Ces fêtes furent interdites sous Auguste et pratiquées ensuite de façon souterraine.

Le pape Gélase 1<sup>er</sup> tenta à son tour de les supprimer. Il en interdit la pratique en 495 et la remplaça par la fête de saint Valentin, patron des fiancés et des amoureux. Une fête toujours liée à la fécondité, mais beaucoup plus ordonnée et assagie que les débauches des hommes loups.

### **c/ La justification morale de la guerre**

Tite-Live a aussi voulu donner une justification morale supérieure à la guerre, expliquant par là le succès et le triomphe de Rome. Si la Ville s'est imposée dans le bassin méditerranéen, c'est parce que les Romains étaient culturellement et moralement supérieurs et qu'ils étaient portés par les dieux. Une idée qui n'est pas très éloignée de la destinée manifeste américaine. Le but de la guerre, pour Tite-Live, est donc la *pax romana*, c'est-à-dire la domination de Rome sur les territoires conquis et l'infusion de la romanité chez les nations et les peuples.

Les villes romaines qui ornent le pourtour méditerranéen, comme Carthage, Éphèse, Leptis Magna... sont les fruits heureux de la paix romaine et de la juste guerre ; celle qui permet de faire reculer la barbarie au profit de l'*humanitas* et de la *romanitas*. Encore une fois, et pour faire des parallèles avec notre époque, c'est ce que nous faisons quand nous déclarons la guerre pour diffuser la démocratie. Une guerre juste, à notre époque, consiste à renverser Bachar Al-Assad et Saddam Hussein. Diffuser la démocratie semble une justification tout à fait acceptable pour provoquer une guerre. Le droit d'ingérence, devenu devoir d'ingérence lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des zones où la population civile se fait massacrer, n'est qu'une forme actualisée du *bellum iustum* romain.

## **2/ Le monde chrétien approfondit Rome**

*a/ Peut-on échapper au pacifisme ?*

Lorsque le christianisme se diffuse dans l'Empire, à partir du 1<sup>er</sup> siècle et surtout au II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle, se pose la question de la légitimité de porter les armes pour un chrétien. Peut-on porter l'épée, peut-on tuer lorsque l'on est disciple du Christ ? Dieu n'a-t-il pas ordonné, dans le Décalogue, « Tu ne tueras point » ? Le Christ n'a-t-il pas désarmé saint Pierre qui sortait l'épée de son fourreau lorsque les soldats romains sont venus l'arrêter ? Il y a un pacifisme original qui s'appuie sur la lecture de ces textes. Ce pacifisme est doublé d'un autre problème. Être soldat romain signifie sacrifier aux dieux païens, rendre un culte à l'empereur et porter sur sa tête une couronne, qui est un symbole païen.

Ainsi, à la première restriction, celle de ne pas tuer, s'en ajoute une seconde, celle de rejeter l'idolâtrie. Être soldat, pour un chrétien, signifie non seulement porter la mort, mais aussi rendre un culte aux dieux païens. Les deux ne sont pas possibles. On trouve donc des auteurs qui interdisent aux disciples chrétiens de porter les armes. Une autre lecture est néanmoins proposée, se fondant là aussi sur les textes sacrés. Les Hébreux ont défendu leur terre contre les multiples attaques des peuples. Le Christ lui-même compte des soldats parmi ses disciples, dont le centurion Corneille, et il ne leur a pas demandé de changer de métier. L'histoire sainte comme la pratique du Christ n'interdisent donc pas le port des armes. À condition que la guerre soit juste et que cela se fasse s'en acte d'idolâtrie.

Les choses évoluent à partir du IV<sup>e</sup> siècle, d'une part parce que les chrétiens deviennent majoritaires, d'autre part parce que l'Empire est de plus en plus attaqué. Les rites religieux païens disparaissent de l'armée ; cet obstacle est donc levé. Et l'Empire étant attaqué, il faut le défendre, exactement comme les Hébreux ont défendu la Terre sainte. La doctrine chrétienne s'approfondit donc davantage et les auteurs développent une réflexion plus approfondie sur la pratique militaire. Ambroise, évêque de Milan (339-397), est l'un de ceux qui ont approfondi cette question.

Les invasions barbares sont des atteintes à l'intégrité territoriale de l'Empire. Les Romains ont donc le devoir de défendre et de sauvegarder la patrie menacée, comme l'ordonne le 4<sup>e</sup> commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère ». La patrie est notre père commun, et notre culture et notre civilisation notre mère partagée. Le chrétien a donc le devoir de la défendre. Il s'agit ici de légitime défense, appliquée à l'échelle de l'Empire. La guerre juste est la guerre qui vise à se défendre et à protéger ce bien commun qu'est la patrie. C'est aussi une défense de la propriété privée, garantie par le droit romain.

### *b/ Augustin et la cité de Dieu*

Augustin d'Hippone (354-430), disciple de saint Ambroise, a approfondi lui aussi le corpus romain. Il ferraille pour démontrer que la défaite de l'Empire n'est pas due à l'adhésion au Christ et donc à la punition des divinités païennes. La défaite est une épreuve, une purification, par lesquelles Dieu veut faire passer Rome pour lui redonner un nouveau souffle. Il justifie que le chrétien puisse prendre les armes pour se défendre et pour repousser

l'agresseur et l'envahisseur. Défendre sa patrie correspond au quatrième commandement du Décalogue, celui d'honorer son père et sa mère.

Il est licite de combattre et de tuer si c'est pour rétablir la justice. Dans une lettre adressée au comte Boniface, lequel lui demandait s'il était licite pour un chrétien de porter les armes, Augustin a répondu de façon positive. Lui aussi rappelle que de nombreux soldats étaient disciples du Christ. Jésus n'a jamais condamné les soldats en raison de leur métier. Mais il leur a demandé de ne pas commettre de violences inutiles, notamment de pillages, en se contentant de vivre de leur solde.

Le métier des armes est donc licite, mais également la guerre. Les hommes d'armes et les hommes de prière poursuivent le même but : établir le royaume de Dieu. Les uns combattent des hommes de chair et d'os, les « barbares », les autres des esprits, les « démons ». Chacun a un rôle à jouer dans la société et chacun doit le mener pleinement. En revanche, il est nécessaire que la guerre soit encadrée et qu'elle réponde à des lois et à des règles, afin d'être ordonnée et ne pas devenir une occasion de chaos.

#### *c/ Cluny et la paix de Dieu*

Ce corpus intellectuel est enrichi au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle. Les temps ont bien changé par rapport à saint Augustin. Les royaumes chrétiens se sont installés en Europe et la féodalité organise les structures sociales. La société est divisée en trois catégories : les oratores, les bellatores et les laboratores, ceux qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent. Chacun contribue à l'édification de la société et à la mise en place d'un ordre juste. Certains par la prière, d'autres par la sécurisation et la protection, d'autres enfin par la production. Ce schéma tripartite structure toute l'époque médiévale. Du moins en théorie, car de la construction intellectuelle à la réalité des hommes, il y a souvent un fossé. La guerre et les violences sont récurrentes, avec leurs lots de destructions, de violences et d'attaques contre les civils.

Les moines de Cluny décident d'établir la paix. Pour cela, ils défendent ce qui fut nommé la paix de Dieu, lors du concile de Charroux (989, Auvergne). Puis ce fut la trêve de Dieu. Dans la campagne de Charroux, les chefs militaires jurèrent sur les reliques apportées en procession de ne pas porter les armes contre les civils, les femmes et les clercs, de ne pas piller et voler les bâtiments religieux et civils. La guerre devait être cantonnée à l'espace militaire et se faire uniquement entre militaires. Un vœu pieux, bien sûr, qui ne fut pas vraiment respecté, mais une tentative de chasser la violence et d'établir la guerre dans la justice. La trêve de Dieu établit des jours pendant lesquels il était interdit de combattre : du jeudi au dimanche, ce qui correspond aux jours du triduum pascal. Cela n'empêcha pas non plus des guerres le dimanche, dont la fameuse bataille de Bouvines (1214).

Cette paix et cette trêve de Dieu ne sont possibles que si tous les belligérants les respectent. Le droit trouve là une limite : il ne peut exister que s'il est partagé et accepté par tous. Le concile de Charroux correspond au moment où cessent les attaques des Normands



qui, remontant les fleuves et les rivières, ont pillé une grande partie du nord de la France. À cela s'ajoutent les raids des Hongrois en Europe centrale et les attaques des Sarrasins sur les côtes de Méditerranée, que nous rappellent les drapeaux corses et sardes. Il ne peut y avoir de guerre respectueuse de la justice que dans le cadre chrétien, c'est-à-dire conduit par des hommes qui partagent la même vision humaine. Si les Normands ou les Sarrasins décident de combattre le dimanche, il sera inutile de leur expliquer que c'est interdit ; il faudra bien prendre les armes. La justice ne peut avoir lieu que dans le cadre de l'isonomie, c'est-à-dire d'un système judiciaire valable par tous.

#### *d/ L'arbalète interdite*

Ce cas est confirmé par le concile de Latran II (1139), dont le canon 29 interdit l'usage de l'arbalète entre chrétiens. Le soldat peut en revanche en faire usage contre les Sarrasins. Le droit de la guerre ne vaut que si toutes les parties le respectent. On ne peut interdire l'arbalète, c'est-à-dire défendre le désarmement, que si l'ensemble des belligérants reconnaissent cette interdiction. Sinon, c'est favoriser l'adversaire non chrétien qui dispose d'une arme que le combattant chrétien se refuse d'avoir. Ce canon ne vaut donc qu'en terre chrétienne. En cette époque de croisade, il est permis aux chevaliers francs de faire usage de l'arbalète contre leurs adversaires de Terre sainte, afin d'établir un équilibre entre les belligérants. Loin d'être irénique, la pensée de la guerre est virile et réaliste.

Saint Bernard de Clairvaux a complété cette réflexion, notamment dans une lettre écrite aux Templiers : *Louange de la nouvelle milice*, dans laquelle il défend l'idée que ces moines soldats puissent combattre et tuer. Ce faisant, ils ne commettent pas un homicide, qui est prohibé, mais un malicide. C'est-à-dire qu'ils tuent le mal et donc rétablissent le bien : « Lors donc qu'il tue un malfaiteur, il n'est point homicide, mais malicide. » Le droit de tuer est ainsi justifié et défendu, s'il est mené dans le but d'établir le bien. C'est là aussi un cas de légitime défense.

Notre droit d'aujourd'hui, notamment la convention de Genève, est l'héritière de la pensée juridique des moines de Cluny. Ils établirent une vision réaliste du droit, mais qui visait aussi à s'étendre et à s'imposer au plus grand nombre afin d'établir un ordre juste. Au-delà du droit, il y a aussi la morale personnelle. La convention de Genève oblige à bien traiter les prisonniers. Si un adversaire ne le fait pas, rien ne nous autorise pour autant à maltraiter les nôtres.

#### *e/ Thomas d'Aquin et la guerre juste*

Le docteur angélique a repris et développé la réflexion des siècles précédents pour fixer le cadre de la guerre juste. La guerre est toujours illicite, dit-il, mais il y a une justice de la guerre si celle-ci reprend quatre conditions : que le dommage infligé par l'agresseur soit grave et durable, que tous les autres moyens pour y mettre fin se soient révélés inefficaces,

que soient réunies les conditions sérieuses du succès, que l'emploi des armes n'entraîne pas des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer. Si ces conditions sont réunies, il s'agit d'une légitime défense par la force militaire. Les militaires qui se vouent au service de la patrie sont des serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples.

Autant d'éléments qui ont été introduits dans le droit international et qui demeurent encore aujourd'hui au fondement de la légitimité des interventions militaires. Comme à l'époque de Tite-Live et de Bernard de Clairvaux, le droit ne vaut que s'il est respecté par l'ensemble des belligérants. L'Europe se livrant désormais à des guerres à l'extérieur de son territoire, donc de son aire culturelle et intellectuelle, elle doit exporter son droit et l'imposer aux autres nations si elle souhaite pouvoir s'y rapporter encore. La victoire du droit de la guerre juste passe donc par une guerre du droit et par la victoire du droit romain sur les autres conceptions de l'encadrement de la violence et de la légitimation de la force.

### **3/ La guerre juste aujourd'hui**

#### *a/ Une guerre encadrée par le droit*

La militarisation de la troisième dimension, qu'il s'agisse de faire respecter l'exercice de la souveraineté aérienne à l'intérieur du territoire étatique ou de la capacité d'intervenir à l'extérieur de celui-ci, est l'une des caractéristiques majeures de l'après-guerre froide<sup>2</sup>. À bien des égards, les forces aériennes qui conjuguent aviation de chasse et de bombardement, transport de personnel ou de fret, ravitaillement en vol ou simples liaisons aériennes, figurent parmi les acteurs principaux de la gestion des crises et du règlement des conflits. Le rôle de l'aéronautique militaire est expressément consacré par la Charte des Nations Unies. Ainsi son article 42 dispose que « Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41 - n'impliquant pas l'emploi de la force armée - seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies ». L'article 45 de la Charte précise ensuite qu'« Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des Membres des Nations Unies maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale. Dans les faits, le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major, fixe l'importance et le degré de préparation de ces contingents et établit des plans prévoyant leur action combinée ».

---

<sup>2</sup> Jean-Jacques Patry, « *L'ombre déchirée, la puissance aérienne contre la terreur*, Fondation pour la Recherche Stratégique », L'Harmattan, juin 2007, p. 19.

Peu utilisées durant la période de l'affrontement Est-Ouest, ces règles vont être mises en œuvre à partir de l'effondrement de l'URSS. En pratique plusieurs types d'opérations peuvent être distingués : celles dites de maintien ou de rétablissement de la paix et celles menées au titre de la légitime défense d'un État ou encore celles liées à la mise en œuvre d'un accord de défense entre deux pays. À l'origine et à l'exception de la guerre de Corée, À l'origine et à l'exception de la guerre de Corée, les opérations de l'ONU n'avaient pas de caractère coercitif. Depuis le début des années 1990, elles ont pris la forme d'actions offensives menées par des coalitions, telles que celles menées au moment de la guerre du Golfe, du conflit de la Bosnie-Herzégovine ou du Kosovo. D'une durée et d'une intensité variable, les campagnes aériennes ont permis d'obtenir des résultats politiques décisifs. Ainsi, en Libye, l'opération de l'OTAN *Unified Protector* (OUP) conduite entre le printemps et l'automne 2011 a mobilisé en un temps record 260 aéronefs ainsi que d'importants moyens navals. Plus de 26 500 sorties aériennes ont été réalisées qui ont permis de détruire plus de 5 900 objectifs militaires et entraîné la chute du dictateur libyen. Au Moyen-Orient à partir de 2014, les exactions commises par Daech contre les populations civiles en Syrie et en Irak ont amené le Conseil de sécurité à adopter une série de résolutions entre 2014 et 2015 qualifiant ces actes de « menace pour la paix et la sécurité internationales ». Une coalition internationale réunissant 72 États et organisations a été mise sur pied qui a permis, sinon de faire disparaître, du moins de réduire considérablement les capacités du pseudo État islamique. En liaison avec les forces de défense et de sécurité maliennes, la force conjointe du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et du Tchad), La Mission de Formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali), la Mission multidimensionnelle intégrée, des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces de l'opération *Barkhane* luttent, depuis 2014, contre les groupes djihadistes qui sévissent dans cette région stratégique pour la stabilité de l'Afrique subsaharienne. Cette opération permet aux forces françaises, qui disposent à Niamey d'une base aérienne projetée, de poursuivre avec ses alliés les membres des groupes armés qui mènent des actions terroristes, cherchent des sanctuaires ou acheminent des armes depuis le Burkina Faso, la Mauritanie, le Tchad et le Niger.

Dans tous ces cas de figure, les moyens militaires engagés restent placés sous un commandement centralisé, mais toujours sous le contrôle des États, lesquels interviennent avec leurs règles d'engagement (*Rules of Engagement*) qui peuvent comporter des restrictions d'emploi de la force (*caveats*). Il y a près d'un siècle, la communauté internationale avait imaginé la constitution d'une force aérienne internationale sous les auspices de la Société des Nations. Si ce projet n'a pu être mené à terme, il s'incarne dans une certaine mesure dans les opérations précitées, confirmant ainsi le caractère visionnaire des propos du général Debeney qui écrivait en 1937 que l'aéronautique militaire s'affirme comme étant « chaque jour plus importante et plus apte à être spécifiquement l'armée de coalition ». Comme le rappelle le professeur Louis Balmond, l'usage de l'arme aérienne par un État ou un groupe d'États en dehors de leurs territoires constitue un cas de recours à la force conforme au droit international, pour autant qu'il ait été autorisé par le Conseil de Sécurité et dans la mesure où il respecte le mandat confié par celui-ci<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Louis Balmond, « *Défis actuel et perspectives de l'emploi des armes aérienne et spatiale* » in « Guerre aérienne et droit international humanitaire », Pédone, avril 2015, p. 24.

## *b/ Coalitions et droit international*

Bien que l'arme aérienne se soit avérée, dès ses débuts, redoutable en raison de ses effets létaux et dissuasifs, il n'existe pas de traité international régissant les opérations dans l'espace aérien. Des règles spécifiques ont été adoptées en 1899 avec la Déclaration IV de La Haye interdisant pour une durée de cinq ans de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux. Ces principes demeureront sans effet avec la pratique des bombardements aériens dirigés contre les grandes villes européennes qui apparaissent dès 1915 et se généralisent sur tous les fronts de la Seconde guerre mondiale. Cette dernière fit autant de victimes dans la population civile que dans les rangs des militaires, alors que ce ratio avait été d'un contre dix entre 1914 et 1918<sup>4</sup>. Mais là encore l'emploi de la force dans la troisième dimension a évolué.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la question des dommages liés à l'emploi de la puissance aérienne est liée aux controverses relatives aux victimes parmi la population civile, ainsi qu'aux destructions occasionnées par la pratique dite des « bombardements stratégiques » qui désigne l'attaque verticale des objectifs militaires, des communications, des industries ou des villes. S'il n'a pas totalement disparu, ce débat a perdu en intensité compte tenu de l'évolution des opérations aériennes. Il faut attendre en effet 1977 et la fin de la guerre du Vietnam et des conflits liés à la décolonisation pour que les Protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 soient adoptés et réglementent les enjeux les plus problématiques de la guerre aérienne. Ainsi, l'article 48 du Protocole I du 8 juin 1977 additionnel à ces conventions consacre la distinction entre population civile et biens civils (qui doivent être respectés et protégés), d'une part, et combattants et objectifs militaires (qui peuvent être attaqués), d'autre part. Son article 51 « Protection de la population civile », paragraphe 5a) confirme le caractère illicite des bombardements dits de zone (« *carpet bombings* » ou « *blanket bombings* ») dans la mesure où ils sont effectués sans discrimination. Ce même article codifie le principe de proportionnalité qui constitue, une limite substantielle à la conduite des hostilités. L'article 57 du Protocole I prévoit que toutes les parties ont l'obligation de prendre des précautions pour éviter ou à tout le moins minimiser les pertes civiles. Il est à l'origine du concept des « dommages collatéraux excessifs » qui rendent toute attaque disproportionnée illicite en droit international. Ces dispositions sont d'ailleurs applicables à tous les conflits armés, internationaux (CAI) ou non internationaux (CANI) ainsi que l'attestent les Règles 14 « Proportionnalité dans l'attaque » et 15 « Précautions dans l'attaque » qui figurent dans le Recueil du droit international humanitaire coutumier du Comité international de la Croix-Rouge et s'appliquent aux belligérants.

---

<sup>4</sup> CICR, Droit international humanitaire - Réponses à vos questions, mai 2015, p. 18; <https://www.icrc.org/2Ffr%2Fpublication%2F0703-droit-international-humanitaire-reponses-vos-questions&usg=AOvVaw0YM5WtBWpvpF8eMSqT5jFD>

La création, pendant les années 1990, de nouveaux tribunaux pénaux internationaux *ad hoc* et, en 2002, de la Cour pénale internationale qui se veut permanente et qui revendique la juridiction universelle, est souvent perçue comme la continuation et même l'accomplissement des précédents créés à Nuremberg et à Tokyo en 1945-1948. En réalité, ces nouveaux tribunaux sont aux antipodes de la jurisprudence de Nuremberg. Ils incarnent et véhiculent le contraire des principes fondateurs du système international d'après-guerre, et ils en inversent la logique.

## **Texte**

Aujourd'hui on se souvient du procès de Nuremberg pour sa condamnation des crimes contre l'humanité. En réalité, les crimes contre l'humanité n'étaient ni l'élément central du procès ni le principal élément novateur du Tribunal militaire international. Bien au contraire, la pièce maîtresse de la jurisprudence de Nuremberg (comme de Tokyo) fut le concept de crime contre la paix. Les rédacteurs de la Charte de Londres qui créa le tribunal de Nuremberg mirent celui-ci comme premier chef d'accusation, avec les crimes contre l'humanité seulement en troisième et dernière position (après le complot de commettre le crime contre la paix). De plus, lorsque les juges furent amenés à statuer sur la portée juridictionnelle de leur charte, ils limitèrent celle des crimes contre l'humanité aux seuls crimes commis pendant la guerre et donc faisant partie intégrante du crime contre la paix.

## **Un crime contre la paix**

La centralité du concept de crime contre la paix fut aussi soulignée par le procureur américain Robert Jackson lorsqu'il ouvrit son plaidoyer en évoquant « *le privilège d'ouvrir le premier procès de l'histoire pour les crimes contre la paix mondiale* ». Les juges reprirent son plaidoyer presque mot pour mot lorsqu'ils rendirent leur jugement en septembre 1946 : « *Déclencher une guerre d'agression n'est donc pas seulement un crime d'ordre international ; c'est le crime international suprême, ne différant des autres crimes de guerre que du fait qu'il les contient tous.* »

Jackson souligna aussi que le procès de Nuremberg et la création de l'ONU constituèrent un tout : « *Ce procès fait partie d'un grand effort pour assurer la paix à l'avenir. Le premier pas fait dans ce sens est l'Organisation des Nations unies qui pourra agir politiquement pour empêcher la guerre et militairement pour s'assurer que celui qui déclenche une guerre la perdra. Cette charte et ce procès constituent un autre pas dans le même sens, agissant juridiquement afin de s'assurer que ceux qui déclenchent une guerre en subissent personnellement les conséquences.* » En effet, l'un des premiers actes de la nouvelle assemblée générale de l'ONU, en 1950, fut d'adopter « Les principes de droit international consacrés par le statut du tribunal de Nuremberg et dans le jugement de ce tribunal », document formulé par la Commission du droit international qui reprend aussi les crimes contre la paix comme première règle du nouveau droit international.

Voilà l'élément révolutionnaire de la jurisprudence de Nuremberg. Les juges devaient d'ailleurs le justifier par peur d'être accusé d'avoir inventé un nouveau principe de droit, ce qui aurait rendu illégal un jugement rétroactif. Ils affirmèrent que le principe de l'illégalité de la guerre d'agression était déjà bien établi dans le droit international, mais cette affirmation ne tient pas vraiment debout. S'il est vrai que de nombreux documents internationaux avaient condamné la guerre d'agression, le principe de la responsabilité pénale des dirigeants n'avait pas été clairement légiféré. En revanche, les juges n'avaient aucune difficulté à justifier l'accusation pour crimes contre l'humanité, car les *acti rei* étaient illégaux dans toutes les juridictions au monde ; le droit de la guerre (les crimes de guerre classiques) était tout aussi bien établi.

### **Jugement mondial, respect des souverainetés nationales**

Quoique irriguée par une philosophie mondialiste selon laquelle la paix passe par l'internationalisme, la nouvelle jurisprudence de Nuremberg et la charte des Nations unies furent paradoxalement fondées sur un strict respect du principe de souveraineté nationale. Les accusations contre les Allemands furent portées non pas au nom d'une mythique communauté nationale, mais, bien au contraire, au nom de chacune des quatre puissances occupantes de l'Allemagne qui exerçaient provisoirement, et à la suite de la capitulation sans conditions du Reich, la souveraineté allemande. En 1947, dans l'un des procès des juges que les Américains organisèrent, toujours à Nuremberg, mais après le procès principal, les juges arrêtèrent que :

*« À l'intérieur des frontières territoriales d'un État disposant d'un gouvernement fonctionnel et reconnu, exerçant le pouvoir souverain sur le territoire en question, un violateur du droit international ne peut être jugé que sous l'autorité des fonctionnaires de cet État. C'est seulement au vu des conditions extraordinaires et temporaires en Allemagne que la procédure ici peut être harmonisée avec les principes acceptés de la souveraineté nationale. En Allemagne, un organe international (le Conseil de contrôle) a assumé et exerce le pouvoir d'établir un système judiciaire pour juger ceux qui ont violé le droit international. Mais aucune autorité nationale ne pourrait assumer ou exercer un tel pouvoir sans le consentement d'un État national en exercice de ses pouvoirs souverains. »*

Autrement dit, la juridiction de Nuremberg n'était pas supranationale ou internationale, mais nationale. De même, le concept de crime contre la paix protégeait la souveraineté nationale en interdisant formellement, sous peine de droit pénal, à tout dirigeant de violer la souveraineté d'un autre État par une attaque militaire. Ce principe est clairement énoncé par la charte de l'ONU, qui souligne que « *l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres* » et qu'« *aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État* » (article 2).

Au fil des décennies, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, qui est le développement logique du principe de souveraineté, fut longuement réaffirmé

dans diverses résolutions de l'assemblée générale de l'ONU, ainsi que dans des arrêts de la Cour internationale de justice. Dans la première affaire à être plaidée devant la CJI, celle-ci condamna fermement « *le prétendu droit d'intervention* » comme « *la manifestation d'une politique de force qui, dans le passé, a donné lieu aux abus les plus graves et qui ne saurait [...] trouver aucune place dans le droit international* ». Dans de nombreuses résolutions de l'assemblée générale, par exemple celle sur « *l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États* » de décembre 1981, ce principe a été explicitement entériné. Il serait fastidieux d'en multiplier les exemples, tellement ce principe a été réaffirmé dans le contexte des décennies de la décolonisation quand la majorité des pays membres de l'ONU fut plus que soucieuse de défendre sa souveraineté fraîchement acquise.

### **Le TPIY élabore de nouveaux principes**

Tous ces principes furent détruits avec la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en mai 1993, ainsi que par celle des autres tribunaux calqués sur celui-ci. La charte du TPIY ne contient aucune référence au crime contre la paix et son procureur refusa d'ouvrir une enquête dans la guerre d'agression menée par l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999, sous le prétexte que le crime contre la paix ne relevait pas des compétences de ce tribunal. Il est à rappeler que cette guerre fut lancée sans aucune caution du Conseil de sécurité de l'ONU. Bien au contraire, l'inculpation par le TPI du président yougoslave, Slobodan Milosevic, en mai 1999, pendant les bombardements de son pays par l'OTAN, sembla donner une légitimité légale à ceux-ci ainsi qu'au nouveau « droit d'ingérence » revendiqué par l'Alliance atlantique dans son nouveau « concept stratégique » d'avril 1999.

Pire, la création du TPIY par le Conseil de sécurité déforma radicalement la logique du fonctionnement de cet organe central de l'ONU. Non seulement la création d'un tribunal pénal par un acte exécutif, et non pas par une loi, constitue-t-elle une violation grave des principes fondamentaux de l'État de droit (l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que tout tribunal doit être établi par la loi), mais aussi l'emploi des pouvoirs du Conseil selon le chapitre VII de la charte pour créer le TPIY en inversa le sens. Désormais, la paix ne consiste plus dans la non-agression, ou dans l'action militaire pour repousser une agression, mais au contraire dans l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État pour y garantir la protection des droits de l'homme.

Le Conseil récidiva en 2011 quand, à deux reprises, il sanctionna des interventions militaires, en Côte d'Ivoire et en Libye, au nom des droits de l'homme. Ces décisions sont fondées sur un renversement radical du sens des concepts de « paix et stabilité internationales » au nom desquels le Conseil doit agir. Les auteurs de la charte entendaient par cette phrase une guerre d'agression (ou « crime contre la paix » pour l'exprimer en termes de droit pénal). Depuis plus de vingt ans, le Conseil de sécurité a abandonné cette interprétation stricte pour se servir du concept de « paix et stabilité internationales » pour justifier des décisions prises sur à peu près n'importe quel sujet au nom des pouvoirs du chapitre VII de la charte. Une élection contestée en Côte d'Ivoire, même lorsque le conflit tourne à la violence, ne peut en aucun cas être considérée comme une menace à la paix et la sécurité

internationales. L'exemple sans doute le plus flagrant de cette déformation du sens de l'expression « la paix et la sécurité internationales » fut la résolution 2177 de 2014 qui proclama le virus Ebola une menace à la paix et la sécurité internationales. En effet, depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité vote chaque année autant de résolutions sous le chapitre VII de la charte qu'il n'y en avait pendant toute la période 1945-1990.

Il est évident qu'une telle inflation de l'emploi des pouvoirs exceptionnels du Conseil de sécurité dévalue fatalement l'action de cet organe, qui désormais est un instrument de l'ingérence internationale des affaires intérieures des États, alors qu'il devait être, au contraire, son plus ferme opposant.

## **2/ Époque contemporaine : Allemands, Anglais et Français : penser le monde, penser la puissance**

### **21/ L'école allemande : la puissance continentale**

#### *a/ Le déterminisme géopolitique*

Le discours scientifique apporte des justifications au nationalisme allemand. Il s'agit de justifier scientifiquement l'extension voulue par le Reich.

Contrôler l'Eurasie pour asseoir sa domination. Allemagne est une puissance continentale. Cette idée traverse tout la politique étrangère allemande.

#### *b/ Ratzel*

Friedrich Ratzel (1844-1904) est l'inventeur de la géopolitique allemande. Influencé par le darwinisme il fonde les concepts de la géopolitique de l'Empire. Dimension mondiale de cette politique (Weltpolitik).

Vision organique et théorique du monde, géopolitique déterministe.

1884 : début de la politique coloniale allemande : Cameroun, Togo, sud-ouest de l'Afrique.

Pour Ratzel le peuple est un ensemble politique d'individus qui n'ont pas besoin d'être liés par la race ou par la langue, mais par l'espace, par un sol commun. Vision non raciale du peuple, c'est pourquoi il conteste le principe des nationalités, car pour lui c'est une politique non territoriale.

Déterminisme géographique : le peuple ne compte plus, seul importe le sol et le territoire, qui a la prédominance sur le peuple.



Vision de Ratzel sert l'Allemagne de son temps : 1862-1890 et 1888-1918. Volonté de suprématie et de puissance en Europe et dans le monde. Vouloir que les sciences humaines aient la même structure que les sciences expérimentales.

### *La réunion des peuples allemands*

#### *c/ Haushofer*

Karl Haushofer (1869-1946), général. Traumatisé par la défaite de 1918, veut libérer l'Allemagne du traité. Développe le concept de Pan-Idee (ou panisme). Faire des grands ensembles où se regroupe des peuples.

Faire prendre conscience aux Allemands qu'ils appartiennent à la même civilisation. (le Deutschtum) et créer un espace où ils peuvent développer leur virtuosité (le lebensraum).

*Panisme* : unité géographique, ethnique ou civilisationnelle d'une communauté humaine.

Pour lui le monde est divisé en 4 grandes zones :

Allemagne doit dominer la zone pan-européenne, incluant l'Afrique.

EU doivent dominer la zone pan-américaine.

Russie doit dominer la zone pan-russe, avec Asie centrale et Inde.

Japon doit dominer la zone pan-asiatique.

Allemagne doit maîtriser les mers et doit créer une unité eurasiatique.

1937 : pacte anti-Komintern avec le Japon. Allier puissance terrestre et puissance navale.

1939 : pacte germano-soviétique : alliance eurasiatique.

La géopolitique allemande est continue, pas de rupture. Elle se fait contre la géopolitique anglaise.

Haushofer a compris que la 1GM a brisé le commandement anglais et que celui-ci est passé entre les mains des EU.

Favorable à l'anschluss et aux Sudètes mais pas à l'invasion de l'URSS. Sa femme juive fut inquiétée par la Gestapo, son fils fut assassiné par la Gestapo suite à l'attentat de juillet 1944 et il passa quelques temps à Dachau.

Le traité de Versailles a complètement disparu de l'espace européen, surtout depuis 1991, et même en Orient. Ce traité a été un échec, il a engendré des guerres et il a été balayé par l'histoire en quelques années.

## **22/ L'école anglo-saxonne : la puissance maritime**

### *a/ La suprématie de la mer sur la terre*

L'amiral US Alfred Mahan (1840-1914), développe l'idée du sea power. Tenir la mer pour dominer la terre. Contexte d'expansion maritime des EU :

1867 : achat de l'Alaska à la Russie

1895 : révolte de Cuba contre l'Espagne

1898 : Guam + Porto Rico, Hawaii + Philippines

1901 : contrôle de Panama (détaché de la Colombie)

1914 : ouverture du canal de Panama

Expansion dans le Pacifique : Samoa, Midway, Aléoutiennes.

Mahan préconise de s'allier avec l'Angleterre pour le contrôle des mers, de limiter l'expansion allemande sur les mers, et de s'allier avec les Européens pour contrôler le développement asiatique. (C'est ce qu'est devenu l'OTAN après 1991).

Avec le contrôle de l'Amérique du Sud les EU sont une île, dont le territoire est bien protégé.

Contrôler des ports et des bases, des routes commerciales, mais aussi avoir une marine de projection pour intervenir partout et dresser des blocus. Mahan est influencé par la victoire du Nord contre le Sud grâce au blocus.

L'Angleterre contrôle aussi des points stratégiques : Gibraltar, Le Cap, Suez, Aden, Ormuz, Singapour.

### *b/ Le choc terre-mer*

#### *Le heartland*

Halford Mackinder (1861-1947), amiral anglais et professeur de géographie à Oxford. S'inquiète de l'hégémonie continentale de l'Allemagne.

Article dans le *Geographical journal* de 1904 : développe le concept géopolitique de centre géographique. C'est autour du pivot (le heartland) que s'articulent toutes les dynamiques géopolitiques de la planète.

Ce pivot c'est l'Eurasie, qui est tenu par la Russie, et que l'Angleterre n'arrive pas à atteindre.

Pour ceinturer le heartland il faut des coastlands.

Empêcher l'alliance de l'Allemagne et de la Russie, qui permettrait le contrôle des terres intérieures, la constitution d'une zone inattaquable de défense, et la mise en commun d'immenses ressources.

Alliance terrestre à toujours échoué jusqu'à présent : Napoléon, Hitler, Staline. Pas d'alliance continentale.

**Aujourd'hui alliance terrestre** : Chine, Russie, Turquie, Iran. On redécouvre la centralité de la terre. Les routes commerciales redeviennent le centre du monde, et les routes maritimes perdent de leur influence. Pendant combien de temps encore ?

Mackinder voit l'histoire en mouvement. Vision dynamique de l'histoire, et non pas déterministe, comme Ratzel.

Il n'y a jamais eu d'union entre les Germains et les Slaves. Peur de cette union, mais elle n'a jamais vu le jour. De même, difficile de faire un contrepois France/Russie, l'alliance ne tient jamais longtemps.

*Le rimland, pivot stratégique du choc terre-mer*

Nicholas Spykman (1893-1943). Professeur en Californie et à Yale. Théorise la doctrine de l'endiguement. Trouve Haushofer trop déterministe, et conteste le rôle du heartland développé par Mackinder.

1GM : alliance RU/ Russie

2GM : alliance EU/URSS

Donc pas de heartland.

Pour lui il y a aussi une centralité en géopolitique, un cœur, qui est l'épicentre de tous les phénomènes et de toutes les rivalités. Ce cœur, c'est le rimland (région intermédiaire entre le heartland et les mers riveraines).

### **23/ L'école française : la géopolitique de l'équilibre**

Allemagne : étude de l'Etat envisagé dans sa forme politico-culturelle. Angleterre : étude de la dichotomie terre / mer. France : étude du territoire et prise en compte des réalités humaines.

*a/ Paul Vidal de la Blache (1845-1918)*

Fondateur de l'école française de géographie. Possibiliste, c'est-à-dire qu'il voit les possibilités présentes dans le territoire. Etudier les possibilités de l'homme dans son milieu, ce qui s'oppose aux visions déterministes de Ratzel. (Lucien Febvre, *La terre et l'évolution humaine*, 1922).

Etudier les rapports entre milieu naturel et genre de vie. C'est l'étude des micro-territoires, des terroirs. N'adhère pas aux déterminismes physiques.

Sur un autre plan, Jacques Bainville fait aussi une analyse géopolitique dans son *Les conséquences politiques de la paix*, où il analyse la politique allemande.

## *b/ Jacques Ancel (1882-1943)*

Pensée géopolitique ancrée autour de l'idée de frontière envisagée comme produit de l'action humaine, et non pas seulement héritage naturel de la géographie. Il s'inscrit notamment dans la vision de Renan : une nation ce n'est pas qu'une ethnie, une langue ou un territoire ; il y faut une mémoire et une histoire commune. Cas de l'Alsace, germanique de culture, française de cœur. Une même réalité mais deux visions différentes. Ancel dialogue avec Haushofer, mais il ne dévie pas de ses thèses. Il meurt en 1943 sans laisser de descendance intellectuelle. Deux ans plus tard, la géopolitique est interdite à l'université.

### *Principes*

#### **1/ Le réalisme en politique étrangère**

Idéologie républicaine et réalisme capétien. Pour Montesquieu les lois s'enracinent dans la géographie, le climat, la religion. Chaque peuple a ses lois en fonction de sa géographie.

La géopolitique française c'est l'éloge de la frontière, qui est naturelle. C'est la nature qui guide les frontières et qui inspire le tracé des États.

Voir le Testament politique de Richelieu.

La politique étrangère française est marquée par le réalisme, du moins jusqu'à la république.

La politique est sujette à l'opinion, alors même que le gouvernement devrait pouvoir manœuvrer contre l'opinion, si une mesure indispensable mais impopulaire est nécessaire.

#### **2/ La frontière modelée par l'homme**

Question des frontières et du conditionnement géographique. La frontière est soit déterminée par la nature —le sol impose une limite sur laquelle s'arrête les hommes, comme une rivière, une montagne— soit déterminée par l'homme —deux groupes humains antagonistes s'arrêtent sur une ligne de partage. Or les obstacles naturels ne constituent pas nécessairement des frontières naturelles.

La mer Egée a été le pivot de la Grèce. Elle rassemble les peuples. La montagne peut être un obstacle mais pas nécessairement une frontière. Ce sont en dernier ressort les facteurs humains qui font les frontières. Comme le disait Lucien Febvre : le cadre importe moins que le cœur.

Les géographes allemands sont généralement des scientifiques, ils croient au déterminisme naturel. Les géographes français sont plus humanistes, ils croient au facteur humain.

Réunion à la Sorbonne en 1950 pour décider d'évincer la géopolitique de l'université.

### **3/ La géopolitique française contre l'impérialisme allemand**

Géographie déterministe et géographie des possibles : possibilisme. Primat de l'humain. Les Allemands ont une vision des panismes, vision impérialiste qui étire l'espace, alors que les Français ont une vision locale —le terroir— qui est une vision des féodalités.

L'Autriche a toujours été l'ennemie de la France, c'est l'Autriche des Habsbourg. Cela est vrai jusqu'au XVIII<sup>e</sup> ou Louis XV renverse le jeu des alliances. L'ennemi n'est plus l'Autriche mais l'Allemagne, or cela l'opinion française ne l'a pas compris. Les Rp veulent continuer à abattre l'empire austro-hongrois, alors même que lui seul est le garant de la paix en Europe et peut faire barrage à l'Allemagne. La politique étrangère allemande consiste à vouloir démembrer l'Autriche pour s'approprier les terres allemandes. André Chéradame en parle dans un ouvrage de 1902.

La politique allemande repose sur le pangermanisme et la politique française sur le pré carré. À cet égard les conquêtes napoléoniennes aussi bien que la colonisation sont des ruptures de la politique étrangère française.

### **4/ La grammaire de la puissance**

La puissance est consubstantielle à l'histoire et à l'identité de la France. L'UE serait un multiplicateur de puissance pour la France. Mais l'UE est trop diverse pour permettre à la puissance française de s'y développer. Désaccords sur la relation avec les EU ou avec la Russie. Les nations reprennent leur droit.

L'économie française est tributaire, à hauteur de 54%, des dépenses publiques. Cela crée un gonflement de la dette.

Mais la France a plusieurs atouts : une culture entrepreneuriale forte, un art de vivre qui attire les élites mondiales, une culture scientifique de haut niveau, des entreprises présentes dans le monde entier. Il faut aussi tenir la logique des réseaux et des lobbyings au niveau mondial.

Le corporatisme et le refus du changement, alors même que le changement est brandi comme un étendard, rendent difficile l'adaptation de la France à la nouvelle donne mondiale. Pour être un pays puissant, il faut savoir appliquer les règles de la grammaire de la puissance. Le hasard entre peu en ligne.

#### *c/ Occultation et renaissance de la géopolitique (1945-1989)*

On repousse les grilles de lecture géopolitique pour adopter des grilles de lecture idéologique. On pense que l'idéologie est ce qui modèle le monde et explique son mouvement.

Les conflits sont gelés et éclatent après 1991.

1959 : rupture Chine / URSS

1969 : Ostpolitik de Brandt. Volonté d'étendre son influence dans la Mitteleuropa, espace de l'influence allemande.

1956 et 1968 : insurrections de Hongrie et de Tchéquie contre l'URSS.

1978 : guerre Vietnam Cambodge pour le contrôle du delta du Mékong.

1980 : guerre Iran Irak.

#### *d/ La renaissance d'Yves Lacoste*

1976 : fondation de la revue *Hérodote*. Change la perception de la géopolitique.

« Ce sont les intérêts, et non les idées, qui déterminent directement les actions des hommes. Et la représentation du monde créée par les idées sert souvent à baliser les chemins sur lesquels se meut en réalité la dynamique des intérêts sous-tendant les actions. » Max Weber

En 2001, nous avons vu renaître le monde ancien, étouffé et gelé par la Guerre froide.

## **24/ La géopolitique aujourd'hui : entre réalistes et idéalistes**

### *a/ Le réalisme*

Théories réalistes : la géopolitique se fonde sur la prééminence des rapports de force entre les États.

Tout État est indépendant et en compétition avec les autres États. Rôle de la position et des ressources. Si l'idéologie prend le pas sur la survie des États, alors la puissance de ces États diminue.

L'idéologie démocratique, qui prévaut aujourd'hui, n'est pas garante de paix, mais au contraire un facteur d'instabilité. La transition des dictatures vers la démocratie est un facteur d'instabilité géopolitique.

Le monde est parcouru de forces antagonistes, la paix, c'est l'équilibre de ces forces.

### *b/ L'idéalisme*

Diffuser la démocratie et le modèle US dans les autres pays, qui peuvent le recevoir, afin de stabiliser le monde, et de développer un remerciement des EU.

### *c/ René Girard : la montée aux extrêmes et le désir mimétique*

Le mythe et le sacrifice dans l'histoire. Le désir mimétique. Pourquoi cela influence les relations internationales.

Historien comme mythocide. Faire advenir la vérité pour libérer les hommes.

## 1/ Désir mimétique et montée aux extrêmes

Clausewitz a théorisé la montée aux extrêmes, le fait que deux armées soient prises dans un engrenage guerrier qui les pousse à développer toujours plus de violence pour déborder l'adversaire et le vaincre. René Girard a montré comment cette montée aux extrêmes se comprenait dans le cadre du désir mimétique : le combattant augmente sa puissance de feu et son adversaire l'imité en l'augmentant lui aussi. La guerre appelle la guerre, comme Napoléon qui a toujours couru derrière la paix, mais qui, finalement, a semé la guerre.

La montée aux extrêmes implique aussi la mobilisation de plus en plus de gens jusqu'à devenir totale. C'est parce qu'il répond aux humiliations du traité de Versailles qu'Hitler peut mobiliser tout un peuple derrière lui, c'est parce qu'il répond à l'invasion allemande que Staline obtient une victoire contre Hitler, et c'est parce qu'il répond aux États-Unis que Ben Laden organise les attentats du 11 septembre. La victoire n'est pas immédiate, mais différée, et elle sera totale.

## 2/ La guerre moderne : le temps de la guerre totale

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les temps de la guerre et de la paix sont bien marqués. La guerre est codifiée et ritualisée ; on sait quand on est dans la guerre, et quand on est dans la paix. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Guerre et paix se mélangent, comme se mêlent l'ordre et le désordre. La guerre n'est plus la continuation de la politique, comme le pensait Clausewitz, parce que la politique court toujours derrière la violence. Il n'y a plus de place pour une victoire relative : la victoire ne peut être que totale. Lorsque l'autre n'est plus seulement un adversaire occasionnel, mais un ennemi de nature, il n'est pas possible de s'entendre avec lui et de bâtir une paix d'équilibre. C'est la Révolution française qui transforme la guerre. Les Révolutionnaires ne combattent pas contre des Autrichiens, des Prussiens ou des Anglais, ils combattent contre ceux qui s'opposent à la Révolution, c'est-à-dire contre des ennemis du genre humain. Le contre-révolutionnaire ne peut pas être vaincu : il doit être éradiqué. Il n'y a plus ni Autrichiens ni Anglais, il y a les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires : la guerre devient idéologique, et cette guerre idéologique ne peut se solder que par la défaite totale de l'autre, qui passe par son éradication. De même en 1919, lors du traité de Versailles, il ne faut pas bâtir la paix, il faut éradiquer l'adversaire.

La question se pose de nouveau en 1943. Pie XII prône une paix des nations, Roosevelt ne transige pas sur la reddition sans condition. Ici s'opposent deux visions de la guerre, donc de la paix. La guerre des nations et la guerre des idéologies, la guerre normée et la guerre sacrificielle, mue par le désir mimétique. La reddition sans condition triomphe, elle conduit à la destruction de l'Allemagne, au bombardement des villes et aux meurtres des

civils. Elle conduit aussi à la radicalisation de la guerre chez l'adversaire : puisque la négociation n'est pas possible, puisque l'entente n'est pas possible, alors la guerre doit être menée jusqu'au bout : pour éviter la défaite totale, il faut mener une guerre totale. L'agresseur devient l'agressé et peut donc justifier sa défense. Le désir mimétique distille la guerre dans les pensées et dans les actes, et la paix est dissoute des schémas mentaux et des pensées des hommes. Le juriste Carl Schmitt a évoqué cette « théologisation » de la guerre : l'ennemi devient un Mal à éradiquer, la guerre ne s'arrête que quand l'ennemi est complètement mort et non pas quand on arrive à un accord.

Avec Napoléon apparaît aussi le partisan (en Espagne), qui se bat de manière irrégulière contre des armées régulières. Le partisan fait entrer la guerre dans un autre domaine, celle de la lutte au corps à corps. Le partisan est le début du terrorisme : la guerre est partout, il attaque partout, avec des moyens totalement irréguliers. On sort des guerres conventionnelles pour aller vers des guerres réelles, le civil l'emporte sur le soldat. Les terroristes font l'inverse des sacrifices primitifs : au lieu de tuer des victimes pour en sauver d'autres ils se tuent eux-mêmes pour tuer d'autres personnes. Le droit de la guerre a disparu, on ne respecte plus l'adversaire, on n'a plus d'égard pour le prisonnier. La guerre en tant qu'institution a disparu, mais il y a des accès de violence à travers le monde. La guerre moderne signe le retour à l'archaïsme de la violence. En effaçant la religion, on a cru entrer dans la modernité rationnelle et asseoir la paix dans le monde. En réalité, en effaçant le sacrifice on efface ce qui contribue à asseoir la paix entre les nations, on empêche la paix de s'établir entre les peuples, et donc on rend la guerre omniprésente et infinie. C'est que, contrairement à ce que la modernité techniciste a voulu faire croire, la religion est moteur de paix, et elle est essentielle à son établissement.

### 3/ Le christianisme détruit le mythe et instaure la paix

Voilà, explique René Girard, comment fonctionnent les sociétés païennes. Et voilà d'où émerge et où arrive la nouveauté chrétienne. Dans le christianisme, l'agneau sacrifié, le bouc-émissaire, c'est le Christ. Il est non seulement un homme innocent, mais il est Dieu, et Il accepte le sacrifice pour sauver les hommes. Ce sacrifice ne produit pas un nouveau mythe, un autre de plus, qui enferme les hommes dans le mensonge et dans la mort ; ce sacrifice déchire le rideau du Temple, il dévoile la vérité, il brise les mythes pour affirmer et la victoire du *logos*, de la raison, et celle de la vie. C'est le nouveau et le dernier sacrifice, celui qui brise le mensonge et la mort, celui qui tue le prince des ténèbres, Satan, qui tombe comme l'éclair. Le christianisme est ainsi une démystification. Il détruit les superstitions et les erreurs des mensonges des mythes.

Avec la Passion du Christ, nous savons désormais que les boucs-émissaires sont innocents, elle a détruit le sacré en en révélant sa violence. Le Christ a détruit l'ignorance et la superstition, il permet de voir la réalité, il permet d'accéder au savoir. Les ennemis du Christ associent le christianisme à une religion archaïque alors qu'en réalité c'est l'inverse : le christianisme démystifie les religions archaïques, il montre la vérité sur le bouc-émissaire et



sur le sacrifice mimétique, il nous oblige à penser le monde, il ouvre la porte du savoir. Il dévoile les religions archaïques en montrant le roi nu : ces personnes que l'on tue, et dont le meurtre est indispensable pour créer la nouvelle société et pour la maintenir, sont innocentes. Donc, cette société est bâtie sur le mensonge et l'erreur, loin de libérer l'homme elle l'enferme dans l'esclavage de la mort. La violence finale ne vient pas de Dieu, mais des hommes eux-mêmes. Au cœur des conflits du monde, il y a le face-à-face entre la Passion et le religieux archaïque.

Pour éviter la guerre, l'homme doit éteindre le fonctionnement du désir mimétique et ainsi bloquer la montée aux extrêmes. Il ne peut le faire qu'en comprenant l'utilité et le sens du bouc-émissaire, et en acceptant la vérité et la réalité des faits. Pour René Girard, c'est la Passion du Christ, sommet de la violence, qui permet d'éliminer la violence et de bâtir un monde de paix.

#### 4/ Vaincre la guerre asymétrique

##### **Gagner la guerre asymétrique**

Quand deux armées s'affrontent, avec une identique typologie guerrière, la compréhension du conflit est aisée : c'est la guerre symétrique. En revanche, la guerre de guérilla, l'insurrection et la guerre de propagande sont des conflits plus délicats à aborder : c'est la guerre asymétrique. L'histoire récente a vu la grande armée des États-Unis vaincue de façon systématique par la guerre d'insurrection : Afghanistan, Irak, Syrie, etc. Les stratèges et les militaires ont des difficultés à penser cette forme de guerre et à établir les moyens de la gagner. René Girard peut être lu comme un penseur de la guerre et, à travers son œuvre, se dessine des pistes pour soutenir la guerre asymétrique et la remporter.

Raphaël Baeriswyl consacre un essai à la pensée stratégique et militaire de René Girard, qui ne se limite pas aux questions stratégiques, mais qui les aborde néanmoins. Cet essai permet d'éclairer les enjeux de la guerre asymétrique en en présentant son véritable visage. (Raphaël Baeriswyl, *Le pacte des Idoles. Trois essais girardiens*, Ad Solem, 2019).

##### **Le problème de la morale**

La guerre est asymétrique non par une différence de moyens employés, mais par une différence de vision morale de la guerre. D'un côté, il y a des pays qui respectent (ou veulent respecter ou prétendent respecter), le droit et la morale et de l'autre il y a des combattants qui ne respectent pas ces normes et qui ont donc un avantage comparatif par rapport à leurs adversaires. (Le même problème se pose aussi dans le commerce international et la guerre du droit. L'analyse de Girard s'applique très bien aussi à l'économie).

Le droit international humanitaire est donc vu par certains comme un obstacle qui empêche de gagner la guerre. Le respect du droit humanitaire n'a pas qu'une importance

juridique ou morale, mais également stratégique. La dimension morale constitue le véritable cœur de l'asymétrie, la pierre d'achoppement sur laquelle les armées et les États occidentaux ne cessent de trébucher. L'asymétrie ne réside ni dans la technique ni dans le mode opératoire de la guerre, mais dans la singularité des valeurs qui ont cours dans la société occidentale.

### **La question des capacités**

La réflexion stratégique occidentale raisonne beaucoup en logique de capacité : évolution des moyens offensifs et défensifs et accès aux armes nouvelles. Or les dernières décennies ont démontré que l'on pouvait gagner la guerre en termes de capacité, mais la perdre en termes de communication (cas notamment de la guerre d'Algérie) et surtout, que l'on pouvait la perdre même avec une supériorité de capacité. Selon la formule de Jacques Baud, la guerre asymétrique, c'est la défaite du vainqueur. Cette asymétrie se manifeste dans au moins quatre domaines : asymétrie de moyens (armée contre partisans) ; asymétrie d'identité (État contre terroristes) ; asymétrie juridique (les forces irrégulières peuvent plus facilement user de méthodes de guerre interdites) ; asymétrie dans les motivations des belligérants (défendre son territoire ou annexer un territoire).

La guerre est asymétrique aussi parce qu'elle se déroule dans des espaces différents : terre, mer, air, cyber, communication, etc. Les armées occidentales occupent les espaces topographiques et géographiques alors que ses adversaires occupent l'arrière-plan : l'infosphère et l'espace humain. Le résultat des combats sur le champ de bataille n'est plus un élément décisif ; le champ de la communication est un champ de bataille prépondérant (ce qu'avaient très bien compris les Vietminh).

Pour les terroristes, la destruction de bâtiments symboliques et le meurtre de civils ne visent pas à affaiblir l'adversaire en termes de capacité, mais à infliger une douleur en jouant sur l'image et l'impact émotionnel. Dans ce type de conflit, l'espace humain est plus important que le champ de bataille. Prenons un exemple récent. Les deux soldats du commando Hubert tués au Burkina Faso en mai dernier ont eu droit à un hommage national aux Invalides. La charge émotionnelle véhiculée par leur mort est bien plus importante que la perte de capacité engendrée par celle-ci. La guerre d'Algérie c'est, en moyenne, neuf soldats français tués tous les jours durant le conflit. La perte stratégique était donc beaucoup plus lourde, et pourtant il n'y avait pas d'hommage national : la perte émotionnelle était moins forte.

Le même problème se pose lors des manifestations. Si la police intervient et qu'il y a des blessés, voire des morts, elle apparaîtra coupable, même si ce sont des casseurs violents qui sont touchés (black bocks). Elle doit donc protéger les biens et éviter d'entrer en contact avec les casseurs, ce qui amènerait une victoire de capacité, mais une défaite stratégique. En revanche, contenir la casse et laisser un peu casser permet de retourner l'opinion contre les casseurs et de remporter une victoire stratégique.

## **La primauté de l'espace humain**

Ce n'est pas sur le champ de bataille que l'art de la guerre a changé, mais sur le terrain de l'espace humain et de l'opinion. On applique à la guerre les standards de la démocratie occidentale. On refuse le combat et la notion de raison d'État est tombée en déshérence. On prend position pour le casseur, qui devient le faible et la victime. Sur le champ de bataille, les forces armées occidentales ont la capacité de pulvériser l'adversaire. Mais dans l'espace humain, elles n'y sont pas autorisées. De même pour la gendarmerie, qui a toutes les capacités techniques pour neutraliser les manifestants, mais qui ne peut pas le faire pour des questions d'opinion.

Par conséquent, montre Raphaël Baeriswyl, la vraie asymétrie résulte davantage de l'évolution de la société et de ses normes que des méthodes de combat. Les capacités guerrières existent, mais la réticence à les utiliser constitue le véritable obstacle. Dans l'Occident démocratique, la légitimité de l'action militaire est incontournable et tend à primer l'efficacité opérationnelle. La réponse militaire et celle des forces de l'ordre est limitée par la pression des médias et de l'opinion publique. Là réside la véritable asymétrie.

## **Les racines axiologiques des conflits asymétriques**

La confusion des esprits sur la question de la morale et des valeurs a des conséquences lourdes dans la façon de mener la guerre. L'action militaire est d'abord une question axiologique, c'est-à-dire une question du monde des valeurs, et ensuite une question capacitaire. Les États, les entreprises, les armées créent des chartes éthiques et des comités d'éthique, mais ceux-ci sont creux et vides. C'est une tentative désespérée pour récupérer dans les mots ce qui a été perdu dans les esprits. On parle des valeurs, mais on professe que les jugements de valeur sont subjectifs. Dans le domaine des sciences humaines, on rejette la vérité et on refuse de reconnaître qu'il y a une vérité objective. D'un côté règne la primauté du subjectivisme et de l'autre, comme pour le contrebalancer, se multiplie les chartes éthiques et la défense des valeurs. Mais sur quoi peuvent reposer ces chartes si la vérité n'existe pas et si règne le subjectivisme ? On prône la supériorité de la démocratie et des droits de l'homme, mais on refuse d'assumer les conséquences de cette supériorité proclamée et de reconnaître les fondements intellectuels et spirituels sur lesquels reposent les droits de l'homme. On se pare de la vertu, disant de nos soldats qu'ils meurent pour défendre nos valeurs, mais on refuse de reconnaître que les islamistes, eux aussi, défendent des valeurs qui leur sont chères, qu'ils placent au-dessus de tout et pour lesquelles ils sont prêts à mourir et à donner leur vie. On veut les réduire à l'état de barbare, refusant de voir que leurs familles les voient comme des héros. La grande confusion règne, car l'on refuse d'aller à la racine des choses et de dire précisément ce qu'est une valeur.

## **Qu'est-ce qu'une valeur ?**

Une valeur est un critère de décision. Il n'y a pas de décision sans liberté, les valeurs sont donc l'expression de notre liberté. Cela s'applique aux grandes décisions comme aux

décisions de tous les instants. À l'inverse, l'homme qui n'est pas libre ou une action qui est contrainte ne rentre pas dans le champ des valeurs. Une fois que le sens réel des valeurs a été compris, il est possible de mener une contre-insurrection pour gagner les guerres asymétriques. Puisque ce ne sont pas des guerres de capacité, mais des guerres de valeur, c'est sur ce terrain-là qu'il faut faire porter le conflit. Par exemple, dans le cas des manifestants violents, occuper le champ de l'opinion en montrant les dégâts causés par les casseurs et en les faisant condamner par la justice. Dans le cas du terrorisme, montrer que ce sont des innocents qui ont été tués et que l'action terroriste est cruelle et donc contraire à nos valeurs.

La guerre asymétrique se gagne en occupant l'espace humain. Le champ de la communication relève de deux aspects : le négatif, visant à contrecarrer la communication de l'adversaire en cherchant à le priver des informations dont il a besoin et le positif, ou l'offensif, consistant à prendre l'initiative afin de briser le monopole sur le marché des émotions.

Comme le démontre Raphaël Baeriswyl, l'apport de René Girard à la compréhension de ce conflit nouveau est essentiel. En étudiant le désir mimétique et le rôle du bouc émissaire, il a compris le fonctionnement de l'asymétrie et la primauté des valeurs et du champ de l'opinion et de la communication. Son œuvre peut donc servir à nourrir la réflexion stratégique et militaire, ce qui multiplie les facettes de cet auteur majeur.

#### *d/ Alexis de Tocqueville : la guerre en démocratie*

##### *1/ De la guerre en démocratie.*

Alexis de Tocqueville n'est pas seulement l'analyste du système politique que l'on connaît, notamment à travers son maître ouvrage qu'est la *Démocratie en Amérique*. S'il interroge la façon dont les sociétés aristocratiques se transforment sous l'influence de l'essor de la liberté et de l'égalité pour devenir des sociétés démocratiques, il ne limite pas son analyse au seul système politique, mais aussi au système militaire. Plusieurs chapitres du tome 2 (paru en 1840) de la *Démocratie* sont consacrés à la place de l'armée dans les sociétés démocratiques. C'est cette analyse-là que nous allons évoquer ici, car, comme pour le reste de son œuvre, le regard de Tocqueville est en syntonie avec ce que les pays démocratiques ont connu dans la suite de leur histoire en ce qui concerne la chose militaire.

##### *2/ Les nations démocratiques rechignent à la guerre*

En constatant que la guerre n'est pas la bienvenue dans les nations démocratiques, Tocqueville reprend une idée déjà ancienne, et qui sera développée encore par la suite, à savoir que le progrès économique, les échanges commerciaux et l'accroissement du bien-être détournent les populations de la guerre pour les orienter vers le développement des

jouissances matérielles. Les hommes ont plus à perdre de la guerre qu'à y gagner. Ni les honneurs militaires, ni les rapines qui peuvent s'y faire ne concurrencent la richesse et les positions sociales gagnées par l'industrie et le commerce. Pire, les États étant de plus en plus enchevêtrés entre eux, la guerre brise ces liens et ruinent la mutuelle prospérité commerciale. Les États sont tellement unis qu'un pays n'a aucun intérêt à faire la guerre à son voisin, au risque d'y perdre une grande part de sa puissance, même s'il en sort victorieux.

« À mesure que l'égalité, se développant à la fois dans plusieurs pays, y pousse simultanément vers l'industrie et le commerce les hommes qui les habitent, non seulement leurs goûts se ressemblent, mais leurs intérêts se mêlent et s'enchevêtrent, de telle sorte qu'aucune nation ne peut infliger aux autres des maux qui ne retombent pas sur elle-même, et que toutes finissent par considérer la guerre comme une calamité presque aussi grande pour le vainqueur que pour le vaincu. » (Chap. 26)

Une des conséquences de ce constat est que les peuples démocratiques rechignent à se battre. Une fois la guerre mal engagée et perdue, ils préfèrent signer un armistice et sauver leur industrie plutôt que de poursuivre une guerre coûteuse pour leur mode de vie.

« Lorsqu'une nation aristocratique est envahie après la défaite de son armée, les nobles, quoiqu'ils soient en même temps les riches, aiment mieux continuer individuellement à se défendre que de se soumettre ; car, si le vainqueur restait maître du pays, il leur enlèverait leur pouvoir politique, auquel ils tiennent plus encore qu'à leurs biens : ils préfèrent donc les combats à la conquête, qui est pour eux le plus grand des malheurs. (...)

Chez une nation où règne l'égalité des conditions, chaque citoyen ne prend, au contraire, qu'une petite part au pouvoir politique, et souvent n'y prend point de part ; d'un autre côté, tous sont indépendants et ont des biens à perdre ; de telle sorte qu'on y craint bien moins la conquête et bien plus la guerre que chez un peuple aristocratique. Il sera toujours très difficile de déterminer une population démocratique à prendre les armes quand la guerre sera portée sur son territoire. » (Chap. 26)

Ces lignes, écrites à la fin des années 1830, expliquent, pour les Français, les armistices de 1871 et de 1940.

### 3/ Faiblesses puis forces des démocraties

Face à la guerre, la société démocratique est donc intrinsèquement plus faible que la société aristocratique. La première est plus vulnérable aux attaques à cause de la fragilité de sa structure de commandement : l'armée qui prend la capitale tient tout le pays.

« Il n'y a de fort dans un pays démocratique que l'État ; la force militaire de l'État étant détruite par la destruction de son armée, et son pouvoir civil paralysé par la prise de sa capitale, le reste ne forme plus qu'une multitude sans règle et sans force qui ne peut lutter contre la puissance organisée qui l'attaque. » (chap. 26)

À cette faiblesse de l'organisation s'ajoute la faiblesse de sa constitution. En démocratie, l'armée n'attire pas. Les élites préfèrent rejoindre le commerce ou le service de l'État qui apportent honneur et richesse, contrairement à l'armée qui est dévaluée. Ce sont donc des hommes simples et parfois limités qui rejoignent l'armée, en lieu et place des élites, comme c'est le cas dans les aristocraties. Les élites n'ayant plus de contact avec le monde militaire, elles le délaissent de plus en plus, elles y accordent moins de moyens financiers et moins d'intérêts, ce qui renforce encore la répulsion de ce secteur par les classes supérieures du pays. L'armée étant donc délaissée et mal préparée, elle n'est pas prête à affronter une guerre qui survient, surtout si elle a en face d'elle une armée aristocratique, dont les membres sont rompus aux choses militaires. Le combat est inégal avant même son engagement.

« Nous avons vu comment, au contraire, chez les peuples démocratiques, l'élite de la nation s'écartait peu à peu de la carrière militaire pour chercher, par d'autres chemins, la considération, le pouvoir et surtout la richesse. Après une longue paix, et dans les temps démocratiques, les paix sont longues, l'armée est toujours inférieure au pays lui-même. C'est en cet état que la guerre trouve la guerre ; et, jusqu'à ce que la guerre l'ait changée, il y a péril pour le pays et pour l'armée. » (chap. 24)

La victoire est assurée pour le pays aristocratique, à condition que celle-ci se fasse vite. Si la possibilité de gagner est faible au moment où débute les combats, plus ceux-ci durent, plus la possibilité de victoire augmente pour les démocraties.

#### 4/ La victoire à long terme

« Lorsque la guerre, en se prolongeant, a enfin arraché tous les citoyens à leurs travaux paisibles et fait échouer leurs petites entreprises, il arrive que les mêmes passions qui leur faisaient attacher tant de prix à la paix se tournent vers les armes. La guerre, après avoir détruit toutes les industries, devient elle-même la grande et unique industrie, et c'est vers elle seule que se dirigent alors de toutes parts les ardents et ambitieux désirs que l'égalité a fait naître. C'est pourquoi ces mêmes nations démocratiques qu'on a tant de peine à entraîner sur les champs de bataille y font quelquefois des choses prodigieuses, quand on est enfin parvenu à leur mettre les armes à la main.

À mesure que la guerre attire de plus en plus vers l'armée tous les regards, qu'on lui voit créer en peu de temps de grandes réputations et de grandes fortunes, l'élite de la nation prend la carrière des armes ; tous les esprits naturellement entreprenants, fiers et guerriers, que produit non plus seulement l'aristocratie, mais le pays entier, sont entraînés de ce côté. » (chap. 24)

La démocratie atteint alors une force que les aristocraties n'ont pas. L'armée de ces dernières se débande sous l'effet de la longueur du conflit, l'intérêt pour la bataille s'amenuise. Au contraire, la vigueur démocratique se déploie avec le temps, et transforme son armée en un corps solide et résistant. Le temps joue donc en faveur des démocraties, qui sont

à peu près certaines de pouvoir gagner la guerre sur le long terme. Cela oblige les aristocraties à une guerre éclair, et les démocraties à tenir et à attendre.

« Si la paix est particulièrement nuisible aux armées démocratiques, la guerre leur assure donc des avantages que les autres armées n'ont jamais ; et ces avantages, bien que peu sensibles d'abord, ne peuvent manquer, à la longue, de leur donner la victoire.

Un peuple aristocratique qui, luttant contre une nation démocratique, ne réussit pas à la ruiner dès les premières campagnes risque toujours beaucoup d'être vaincu par elle. » (chap. 24)

Ce que décrit ici Tocqueville est exactement ce que la France a connu pendant la Première Guerre mondiale. Si l'offensive allemande de l'été 1914 avait réussi, si Paris avait été pris, et cela s'est joué à peu de chose, la guerre eut été courte, et finie à Noël. Au lieu de ça, la puissance aristocratique de la Prusse s'est retrouvée vaincue par la force démocratique de la France.

## 5/ Le commandement des armées

Alexis de Tocqueville termine son étude de l'armée en démocratie par l'analyse du commandement au sein de celle-ci. Il est de bon ton de penser qu'un soldat doit obéir aux ordres donnés, sans réfléchir et sans contredire.

« Dans les armées aristocratiques, le soldat arrive assez aisément à être comme insensible à toutes choses, excepté à l'ordre de ses chefs. Il agit sans penser, triomphe sans ardeur, et meurt sans se plaindre. En cet état, ce n'est plus un homme, mais c'est encore un animal très redoutable dressé à la guerre. » (chap. 25)

L'esprit démocratique, qui introduit l'individualisme, l'indépendance et la critique, semble inconciliable avec le commandement militaire. De fait, il l'est. C'est à la notion de commandement de se modifier. Il ne s'agit plus d'ordonner et d'attendre une obéissance servile, comme le féodal vis-à-vis de ses serfs, mais de fonder le commandement sur le respect du chef qui provient de l'autorité que celui-ci acquiert dans la bonne réalisation de sa charge.

« Chez les peuples démocratiques, la discipline militaire ne doit pas essayer d'anéantir le libre essor des âmes ; elle ne peut aspirer qu'à le diriger ; l'obéissance qu'elle crée est moins exacte, mais plus impétueuse et plus intelligente. Sa racine est dans la volonté même de celui qui obéit ; elle ne s'appuie pas seulement sur son instinct, mais sur sa raison ; aussi se resserre-t-elle souvent d'elle-même à proportion que le péril la rend nécessaire. (...) La discipline d'une armée démocratique se raffermi, au contraire, devant l'ennemi, parce que chaque soldat voit alors très clairement qu'il faut se taire et obéir pour pouvoir vaincre. » (chap. 25)

La liberté est finalement plus forte et plus résistante que le despotisme. Tocqueville démontre que même en matière militaire il ne faut pas craindre le libre arbitre et les passions humaines.

Au combat et dans la défense de son pays, l'homme libre a une force supplémentaire que ne connaît pas l'homme servile.

*e/ Samuel Huntington et le choc des civilisations*

« Les chocs entre civilisations représentent la principale menace pour la paix dans le monde, mais ils sont aussi, au sein d'un ordre international désormais fondé sur les civilisations, le garde-fou le plus sûr contre une guerre mondiale. »

Aucun paradigme n'est éternellement valide. L'approche civilisationnelle est valide aujourd'hui, mais peut-être pas dans les prochaines décennies.

## 1/ Un monde divisé en civilisations

Le nouvel âge de la politique globale

« La modernisation se distingue de l'occidentalisation et ne produit nullement une civilisation universelle, pas plus qu'elle ne donne lieu à l'occidentalisation des sociétés non occidentales. » p. 17

Qui sommes-nous ? Telle est la question que se posent de nombreux peuples aujourd'hui. On sait qui on est si on sait qui on n'est pas et contre qui on est.

Dans le monde nouveau, la politique locale est ethnique et la politique globale est civilisationnelle. La rivalité entre les puissances est remplacée par le choc des civilisations. Les conflits n'auront pas lieu entre riches et pauvres, entre groupes économiques, mais entre civilisations.

## 2/ Modernisation et occidentalisation. Existe-t-il une civilisation universelle ?

Adopter les produits de l'Occident ce n'est pas s'occidentaliser. L'Occident c'est le droit, pas le Mac Do. Des gens peuvent manger des hamburgers et porter des jeans sans être pour autant occidentalisés.

En 1900, 23.9% de Chinois adhèrent aux religions populaires chinoises. En 1970, ils sont 5.9% et 2.5% en 2000. Cette baisse est due à l'avènement du communisme : les Chinois ont changé de catégorie.

Pour qu'il y ait une civilisation universelle, il faut qu'il y ait une langue et une religion universelle. Or ce n'est pas le cas, même l'anglais baisse dans la locution mondiale. Et parler



anglais ne veut pas dire que l'on est anglicisé, mais que l'on utilise un moyen de communication.

Diffusion de la culture occidentale : on pense que, pour réussir, les autres ont besoin de copier l'Occident, qu'ils doivent faire comme lui. Cela peut susciter des rejets, comme en Chine et au Japon. Refus de se faire annexer par l'Occident.

D'autres pays ont accepté l'occidentalisation pour se moderniser. Cas de la Turquie avec Kemal. Rejet de la culture musulmane.

Le Shah d'Iran a voulu occidentaliser son pays pour le moderniser. Cela a conduit à la révolution de 1979, à son renversement, et à l'instauration d'un régime islamiste dur. Échec de l'occidentalisation. Le Japon s'est modernisé sans s'occidentaliser. Idem pour Singapour et Taïwan.

## **L'Occident dans le monde**

Les hommes d'État doivent être conscients de la réalité, et ils doivent la comprendre.

« L'Europe est la source, l'unique source des notions de liberté individuelle, de démocratie politique, d'autorité de la loi, de droits de l'homme et de la liberté culturelle. (...) Ce sont des idées typiquement européennes, elles ne sont ni asiatiques, ni africaines, ou moyen-orientales, sauf par adoption. » Arthur Schlesinger, *Disuniting of America*, p. 127.

### **3/ La guerre entre les civilisations et le nouvel ordre du monde**

Les Etats phares ne doivent pas intervenir dans les conflits qui touchent les Etats phares d'autres civilisations dans leur aire civilisationnelle.

## **L'équilibre instable des civilisations**

### **a/ L'effacement de l'Occident : puissance, culture et indigénisation**

[Dans la question du déclin de l'Occident on évoque l'apogée qui serait 1900, c'est-à-dire quand l'Occident possédait ses colonies. C'est une vision colonialiste du monde qui fait penser que puissance veut dire domination spatiale mondiale, alors même que l'Occident est plus puissant maintenant que la décolonisation a eu lieu.]

Le déclin est aussi relatif : nous avons continué à croître mais les autres ont cru beaucoup plus rapidement, devant combler un retard important.

## Part des civilisations ou pays dans les exportations de produits manufacturés 1750-1980

Pays	1750	1800	1860	1900	1953	1980
Occident	18.2	23.3	53.7	77.4	74.6	57.8
Chine	32.8	33.3	19.7	6.2	2.3	5
Japon	3.8	3.5	2.6	2.4	2.9	9.1
Inde	24.5	19.7	8.6	1.7	1.7	2.3
Russie	5	5.6	7	8.8	16	21.1

Source : Paul Bairoch, « International Industrialization Levels from 1750 to 1980 », *Journal of European Economic History*, 11, autumn 1982, p. 269-334.

En termes d'exportations et de part dans le PIB on devrait, vers les années 2050, retrouver la répartition qui était celle du monde vers les années 1850. La Chine ne croit pas, elle retrouve la position qui était la sienne avant les années creuses de la période 1850-1980.

### 4/ Indigénisation : résurgence des cultures non occidentales

Rejet de la culture occidentale et retour vers les cultures premières. La première génération d'indépendantistes était occidentalisée, formée dans les pays occidentaux, et défendant les valeurs de l'Occident, contre l'Occident lui-même, notamment la démocratie et la liberté des peuples. Usage de ces valeurs pour devenir indépendant et les retourner contre l'Occident. La deuxième génération est formée sur place, et non pas en Occident. Elle rejette d'autant plus l'Occident qu'elle ne veut pas de cette domination. Rejet des habits, de la culture, de la religion. Phénomène de retour à l'indigénité.

#### a/ L'Occident et le reste du monde : problèmes intercivilisationnels

Ce que l'Occident perçoit comme de l'universalisme est vu comme de l'impérialisme ailleurs. Les valeurs occidentales ne sont pas toujours attirantes pour les autres peuples, notamment le matérialisme et l'individualisme. Même la démocratie et les droits de l'homme ne sont pas toujours attirants. L'Occident ne parle plus de monde libre mais de communauté mondiale, mais à travers cette expression ce sont bien les valeurs occidentales que l'on défend.

#### b/ États phares et conflits frontaliers

États phares d'une aire de civilisation peuvent entrer en conflit avec d'autres États phares de d'autres aires. Les conflits émergents souvent sur les frontières, ce sont les lieux à surveiller.

### **Guerres de transition : la guerre en Afghanistan et la guerre du Golfe**

Ces deux guerres commencent par une simple invasion, puis elles se muent en guerre de civilisation. Elles inaugurent un nouveau type de guerre, marquée par les conflits ethniques et les affrontements entre groupes appartenant à des civilisations différentes.

La guerre est menée au nom du jihad. On combat les soviétiques en s'appuyant sur les principes de l'islam. Cette guerre a redonné confiance aux musulmans qui ont compris que l'islam était capable de vaincre une puissance étrangère. 25 000 volontaires venant de pays arabes, surtout Jordanie, et formés par les services du Pakistan, ont pris part à la guerre. L'Arabie Saoudite a donné beaucoup d'argent pour financer la guerre, presque autant que les EU. Système de relais et de réseaux internationaux pour lutter contre les soviétiques.

Golfe : plusieurs pays arabes soutiennent les EU, mais pas tous. En échange on annule leur dette, on leur donne des avantages. En revanche, la rue arabe refuse cette attaque et voit dans Saddam Hussein un défenseur de l'islam. Du Maroc à la Chine les musulmans soutiennent l'Irak. La guerre devient bien civilisationnelle.

Ces deux guerres ont permis aux États arabes de se rapprocher alors qu'ils sont souvent très opposés.

### **Caractéristiques des guerres civilisationnelles**

Entre des États de civilisation différente, ou entre groupes différents présents au sein des États.

Le but est le contrôle du sol et l'élimination du groupe qui n'est pas membre de la civilisation. La purification ethnique est souvent la conséquence de ces conflits.

Ce sont des conflits longs, très difficiles à résoudre autrement que par l'expulsion d'un groupe. Pas de concession possible, pas d'entente, pas de vie en commun possible.

Guerre intermittente : conflit larvé, guérilla, poussée de fièvre. Cause beaucoup de morts et de réfugiés, ce qui peut déstabiliser les zones environnantes.

La religion est la différence la plus profonde qui soit entre les peuples. Les guerres civilisationnelles ont toutes la religion pour fondement. La langue, l'ethnie, la culture peuvent intervenir, mais c'est la religion qui en est la cause fondamentale.

### **L'essor de la conscience identitaire**

Lors de guerre les radicaux finissent toujours par débordés les modérés et par ravir la direction des affaires. Les modérés peuvent ressurgir en fin de combat, quand les extrémistes ont montré leur inefficacité, et quand les populations en ont assez de la violence. Mais les modérés sont souvent combattus par les extrémistes.

### **Arrêter les guerres civilisationnelles**

Ce sont des conflits intermittents donc interminables. Impossible d'y mettre un terme car les raisons de la guerre sont civilisationnelles et culturelles, or ces aspects-là ne disparaissent pas. En revanche, la guerre peut marquer des pauses, connaître des trêves, des interruptions. Mais sans jamais vraiment s'arrêter.

Le conflit peut s'arrêter quand les deux partis sont épuisés, et que les radicaux ne peuvent plus combattre. Les modérés reprennent alors les négociations. Pour cela, il faut l'intervention d'un pays tiers qui mène les négociations, car étant seuls les pays ne peuvent négocier par eux-mêmes, leurs haines sont trop importantes.

Ceux qui acceptent les accords et les signes risquent leur vie, car cela ne plaît pas aux extrémistes qui risquent de vouloir les tuer. C'est le cas de Rabbin, de Sadate ou de Gandhi. Ils veulent remettre en marche la machine guerrière, n'acceptant pas la négociation.

## II/ Comprendre : Outils d'analyse de la géopolitique

### 1/ Les outils de la géopolitique

#### 11/ Les uchronies

Analyser le rapport entre l'identité et le territoire, c'est comprendre la représentation que les peuples se font du territoire.

« L'identité sacralise le territoire et le territoire sanctuarise l'identité. » p. 248

Cette démarche c'est accentuée avec la diffusion de l'idée d'État-nation dans le monde, idée développée par les Occidentaux.

Il y a un désir de territoire, une soif de territoire. Il faut donc comprendre d'où vient ce désir, et comment il est motivé. « Cerner les représentations humaines nées des désirs territoriaux ». p. 248

Il y a les utopies et les uchronies (François Tual, *Le désir de territoire*, Paris, Ellipses, 1999).

**Les utopies** sont en dehors de la géopolitique. Ce sont des idéologies détachées du rapport au lieu, au topos.

**Les uchronies** sont en dehors du temps. Elles sont rivées à la continuité historique qu'impose le terrain géographique.

Il y a 3 grands types d'uchronies : les panismes, les grandismes et le mythe de l'âge d'or.

#### *a/ Les panismes*

Volonté de regrouper tous les membres d'un même groupe au sein d'un même État (panslavisme, pangermanisme ...).

Le panisme : langue, religion, appartenance à un même continent.

On se définit toujours par rapport à un autre que l'on repousse.

#### **Définition générale**

Panisme = pan-idée. Représentation géopolitique fondée sur une communauté d'ordre ethnique, religieuse, régionale ou continentale.

Idee développée par Karl Haushofer dans les années 1930 « Pan-Idee » et reprise par François Thual dans les années 1990.

Le panisme vise à regrouper tous les membres d'une communauté éparse. Il s'agit de mouvements de rassemblement, d'unification et de fusion.

### Différents types de panismes

Panisme ethno-linguistique : mythe d'un territoire historique maximal sur lequel se serait déroulé un âge d'or. Pan-turquisme, pan-arabisme, pangermanisme.

Volonté de retrouver cet âge d'or, réel ou rêvé, et de rassembler tous les peuples, en annexant les territoires.

#### *Le pan-arabisme*

Conflit entre la religion et l'ethnie, entre l'islam et le nationalisme arabe.

Problème de la définition de l'arabité. Les Arabes existent avant Mahomet. Ils sont de différentes religions : chrétiens, juifs, païens.

-853 : victoire de Salmanasar III à Qanqur en Syrie sur des chameliers venus d'Arabie.

Hérodote mentionne l'Arabie : dernière terre habitée vers le sud.

À l'époque des Romains il y a l'Arabie heureuse.

+328 : pierre tombale du roi Imru Qays est la première à porter une inscription en Arabe. Il se dit « Roi de tous les Arabes ». Les Arabes ont une langue en commun. L'islam est un point de référence central, mais ce n'est pas le seul, dans la mesure où beaucoup d'Arabes ne sont pas musulmans.

Les Arabes se définissent aussi contre les ottomans. Développement de l'arabité pour contrer l'influence ottomane et lutter contre l'empire.

Abdul Wahhab fonde le wahhabisme. En 1749 il dénonce la corruption de l'empire ottoman. Il se réfugie dans le désert auprès d'un chef local, Mohammed Ibn Séoud, qui devient l'épée du wahhabisme. C'est un sunnisme rigoriste. Son petit-fils, Saoud le Grand, chasse les Ottomans des lieux saints, et menace Bagdad et Damas. Les Arabes se soulèvent contre les Ottomans.

1798 : expédition de Bonaparte en Égypte. Les musulmans découvrent leur retard technologique.

Bonaparte veut réveiller le nationalisme égyptien contre les Mamelouks (il exporte les principes de la révolution). Il dépose des germes qui se dispersent dans tout le monde arabe, et qui modifie la perception que les Arabes ont d'eux-mêmes. Après Bonaparte, Mehmet Ali prend les rênes de l'Égypte. Il veut fonder un État arabe moderne, s'inspirant des Lumières

françaises, et indépendant des Ottomans. Son fils Ibrahim Pacha mène des guerres dans les années 1820-1830. Unir l'Égypte, la Syrie et l'Arabie contre Istanbul.

Mais l'expérience échoue car la Syrie ne veut pas être dominée par l'Égypte. De même, l'Angleterre veut préserver la route des Indes et l'accès à la Mer Rouge, et estime que seul l'empire ottoman peut préserver cela.

Pour beaucoup de musulmans l'État-nation est une idée occidentale et chrétienne qui s'oppose à l'umma musulmane. Veulent exporter les principes de la révolution française, et en même temps ils s'en méfient.

### *Le pangermanisme*

Rassembler les populations de langue allemande sur le territoire extensif de la germanité. La latinisation a réussi, la germanisation a échoué. Cela, les Allemands ne l'ont jamais supporté. Rancœur face à ce phénomène.

Volonté d'unification continentale de l'Europe autour de l'Allemagne. Durant la 1GM l'Allemagne a la volonté de satelliser l'Autriche-Hongrie. En 1917 l'Allemagne doit gagner : défaite de la Russie, de la Roumanie, recul italien. L'Autriche est sur le point de l'emporter, l'Allemagne aussi. Jusqu'en juin 1918 la victoire est possible. La défaite n'est que plus amère.

Pangermanisme est aussi la volonté de Bismarck, et repris après lui par Hitler. Constante de la politique extérieure allemande. Ost politique est une sorte de pangermanisme, refaire l'unité allemande. S'est calmé aujourd'hui, mais pour combien de temps ?

### *Le Saint-Empire romain germanique*

Opposition pluriséculaire entre la nation française et l'empire allemand. Les nationalistes français sont les premiers à s'opposer à l'Allemagne, entre autre en 1940. L'Allemagne recrute parmi les socialistes, les communistes, les pacifistes et les opportunistes, des hommes qui ne sont pas nationalistes. Le siège de l'Action française est envahi, les archives sont saisies, et sont encore à Berlin. Volonté d'hégémonie allemande sur toute l'Europe, contre la politique de l'équilibre menée par l'Angleterre et par la France. Allemagne a une tendance à l'hégémonie.

L'Europe est constitué d'une multitude d'États, et c'est cela qui l'a sauvé. Il a fallu deux batailles pour mettre en déroute l'empire perse. Un empire immense peut être pris facilement, il suffit d'une bataille gagnée. La chance ou le hasard, l'incertitude des combats peuvent intervenir facilement.

En revanche, il est très difficile de prendre l'Europe, car il y a une multitude d'États à combattre et à vaincre, ce qui épuise l'ennemi. Les Turcs ont pu conquérir des territoires, ils n'ont jamais pu conquérir toute l'Europe, car d'autres pays ont résisté. La multiplicité est un facteur de force et de cohésion.

Les empires sont caducs : c'est une construction politique fondée sur la domination de peuples par un autre. JB Duroselle, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Sorbonne, 1981, Armand Colin, 1992.

L'échec des panismes, c'est l'échec de l'impérialisme. Tout empire est voué à disparaître. L'empire ne voit que le déterminisme géographique et nie d'autres réalités, comme la topologie ou la géographie humaine (ethnie, langue, religion).

La négation de la diversité humaine et géographique, le monisme, ne peut être qu'un échec.

« Il ne suffit pas d'être sur le même continent pour avoir les mêmes intérêts, les mêmes valeurs, les mêmes projets ; il ne suffit pas non plus d'avoir la même religion, la même langue. Un peuple, c'est à chaque fois une combinaison originale, irréductible et précieuse d'un ensemble de critères géopolitiques que nous nous attachons à décrire. (...) La somme des intérêts nationaux ne constitue pas nécessairement un intérêt commun. » p. 510

L'UE promet de belles guerres civiles. La construction européenne ne permettra pas la paix très longtemps, en allant contre les peuples, elle détruira les peuples.

PM Coûteaux, *L'Europe vers la guerre*, Paris, Michalon, 1997.

### *b/ Les grandismes*

Projet politique consistant dans le rassemblement de toutes les terres qui ont appartenu à un peuple à un moment de son histoire.

L'utopie n'est pas celle d'un avenir meilleur mais de plusieurs passés glorieux.

L'Italie revendique les terres irrédentes en 1919. Elle les a possédées mais en 1919 ces territoires ne sont plus italiens, ils sont slaves. On retourne à un mythe passé.

### *c/ Le mythe de l'âge d'or*

La volonté de retour à l'âge d'or abrite souvent une volonté de purification : elle génère alors beaucoup de violence et s'en prend aux autres.

Passé qui est magnifié.

## **12/ Dynamique d'expansion ethnique : impérialisme et colonisation**

Pour le marxisme, le colonialisme est le stade suprême du capitalisme. Les États capitalistes sont impérialistes. En réalité le colonialisme résulte d'une avidité de richesse, d'une soif de terre et d'une croissance démographique qui cherche à s'épandre.



L'impérialisme c'est la construction d'un empire dans le but de contrôler les territoires et d'accroître ses richesses.

La domination c'est vouloir contrôler les autres, chercher à assurer sa prédominance.  
Les Eu ne sont pas impérialistes, mais ils sont dominateurs.

Les idéologies socialistes sont davantage responsables du sous-développement que la colonisation.

Grande importance des routes et des axes de communication comme moyen de domination (*belt and road initiative*). « Tous les chemins mènent à Rome ».

### 13/ La religion

« On meurt pour une cathédrale, non pour des pierres. » Saint-Exupéry

La religion peut modeler et influencer la géopolitique sans qu'il y ait pour autant une guerre. La religion permet la puissance, et elle intervient dans de nombreux champs de force. Beaucoup d'affrontements inter-religieux dans le monde, touche tous les continents et toutes les époques.

Religion peut être instrumentalisée par la géopolitique.

« On examine de quelle manière les religions s'inscrivent dans la géographie et sont territorialisées. En d'autres termes, les religions ne sont pas, selon leur nature, territorialisées n'importe où. L'inscription dans une géographie particulière revêt un sens politique précis, et c'est en cela même que le fait religieux est une donnée de la géopolitique. » Chauprade, p. 291

#### *a/ Essence du christianisme*

« Le christianisme occidental a été, il reste, la composante majeure de la pensée européenne, même de la pensée rationaliste qui s'est constituée contre lui, et aussi à partir de lui. De bout en bout de l'histoire de l'Occident, il reste au cœur d'une civilisation qu'il anime, même quand il se laisse emporter ou déformer par elle, et qu'il englobe, même lorsqu'elle s'efforce de lui échapper. Car penser contre quelqu'un, c'est rester dans son orbite. » Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 1993, p. 374.

La terre, le pain, le vin, la vigne, l'huile d'olive, composante essentielle du christianisme, et composante essentielle de la Méditerranée.

Pour Braudel les Byzantins ont préféré se soumettre aux Turcs plutôt que s'unir aux Latins. Leur haine de Rome et des Latins étaient si forte, qu'ils ont préféré le suicide à l'alliance.

Braudel fait remarquer que la coupure de l'Europe chrétienne correspond à celle du limes. Les peuples fraîchement romanisés se sont émancipés de Rome.

[Le christianisme est exclusiviste, il ne supporte pas le métissage. Métissé le christianisme c'est le condamner à la mort].

### *b/ Le religieux, instrument de Realpolitik des États*

Développement des Grandes Découvertes pour contourner l'Afrique et limiter le poids de l'islam et son rôle dans le commerce mondial.

Fonction géopolitique des découvertes. Les Portugais et les Espagnols y jouent un rôle majeur. Ces deux pays se sont construits contre les musulmans. Ils savent la menace que représentent des États musulmans puissants et unis. Les grandes découvertes sont pour eux un moyen d'affirmer leur puissance, et de rabaisser celle de l'islam et des musulmans.

C'est l'achèvement de la Reconquista.

Les explorateurs rêvent de donner de nouvelles terres au christianisme.

En 1493, les Espagnols obtiennent d'Alexandre VI un édit par lequel le pape reconnaît la possession des Indes occidentales au roi de Castille et de Léon. Or nous sommes à peine un an après leur découverte.

Bulle *Inter coeteras*, 4 mai 1493, Alexandre VI. Partage du monde entre l'Espagne et le Portugal. Les souverains prennent alors l'engagement de convertir les terres conquises.

7 juin 1494 : traité de Tordesillas. La ligne de démarcation est repoussée vers l'ouest. Le méridien est défini, mais pas l'anti méridien. Les négociations entre géographes sont longues, cela permet aux Espagnols de conquérir les Philippines.

Un nouvel ordre mondial est créé, qui se fonde sur la légitimité du pape. Le Portugal et l'Espagne s'en servent pour contester aux autres pays (France, Angleterre, Italie), le droit d'intervenir. Les Espagnols ont créé un catholicisme mondial. Vision mondiale de l'empire. [On quitte le cadre méditerranéen et romain, pour regarder vers l'Atlantique et vers le monde.]

Contexte de la Réforme. Catholicisme mondial des Espagnols, luthéranisme mondial des protestants. Les Anglais et les Hollandais veulent à leur tour tenir le monde et répandre leur foi, la foi sert la politique, elle est instrumentalisée, pour conquérir des terres et pour s'étendre.

D'où la présence en Amérique du Nord et en Asie. La France reste à l'écart de ce mouvement. Elle ne se lance vraiment dans la colonisation qu'au XIXe siècle, avec la République, qui a été fondée par des protestants et qui est mue par l'esprit protestant. Les catholiques, et les congrégations prennent le pas et s'alignent sur cet esprit. Vision mondiale à leur tour. Sorte de

protestantisation de l'esprit catholique. Répandre le catholicisme en dehors et au-delà de l'espace romain. Missionarisme mondial, évangélisme mondial.

De nouveau, la papauté y trouve son intérêt et cherche à la défendre. Lutte pour l'influence et pour la puissance. Développer le catholicisme pour contrer l'influence de l'Angleterre et de l'Allemagne, donc alliance avec la France républicaine et laïque.]

C'est le rôle des jésuites que de répandre la foi dans les terres découvertes, eux qui sont nés de la réforme.

Le calvinisme est la religion adoptée par les marins et par les commerciaux. Défendent la liberté des mers et du commerce. Religion de la mer.

Le luthéranisme est la religion de la terre, esprit continental.

## 2/ Les techniques d'analyse

### 21/ Les niveaux de l'analyse

#### *a/ Les échelles*

La circulation n'efface pas la localisation, elle se contente de tempérer ou d'accentuer les facteurs conditionnant qui lui sont liés.

Il est fondamental de comprendre la logique multi-scalaire des phénomènes que nous étudions. Le raisonnement géostratégique doit combiner la dilatation et l'imbrication des espaces avec le raccourcissement du temps.

Existence d'espaces géo-théorique (l'Eurasie, le Heartland).

Emboîtement des analyses géopolitiques. Nécessité de mettre à jour les relations de puissance et d'influence.

#### *b/ Prendre en compte la pluralité des visions*

Nécessité de se mettre à la place des autres, de comprendre comment eux voit le monde, même si cela ne nous plaît pas.

#### *c/ Géographie physique*

#### **Ouverture et fermeture des espaces.**

Enclavement. Or 80% des échanges de marchandises transitent par la voie maritime. L'enclavement est donc un handicap très lourd. La mer est la source de puissance des peuples.

Serbie et Bolivie ont perdu leur accès à la mer, ce qui suscite beaucoup de convoitise vers ses voisins.

Complexe obsidional : sentiment éprouvé par un Etat d'être encerclé et menacé de toute part.

Désert, steppe, montagne et haut-plateau.

Dualité terre / mer. Dialectique centre / périphérie.

### *d/ Population*

La population est un facteur géopolitique. L'identité est un des moteurs des guerres et des affrontements : ethnies, langues, religions et dynamiques démographiques.

« Le principal facteur contemporain de conflit tient à la fréquence de l'inadéquation entre Etat et ethnie. Il y a aujourd'hui plus de conflits à l'intérieur des Etats, du fait de la contestation par certaines ethnies de la place qu'elles occupent à l'intérieur des frontières étatiques, que de conflits entre Etats. »

Aymeric Chauprade, *Introduction à l'analyse géopolitique*.

Entre 1945 et 2015 on recense plus de 80 confits d'autodétermination d'ethnies ou de nations qui mettent en avant leur spécificité culturelle pour sortir d'Etats qu'elles ne reconnaissent pas.

Conflits sécessionnistes actuels : Mali, Kurdes, Mauritanie, Albanie.

Religion : il est délicat de réduire l'identité d'un peuple à sa religion.

Fernand Braudel théorise le concept de civilisation fondé sur la mise en évidence de structures spatiales, sociales, économiques et mentales singulières, inscrites dans la longue durée.

## **22/ Géopolitique et géo-économie**

L'économie a toujours été présent. Mais la nouveauté c'est que l'on ne se fait pas la guerre pour des raisons économiques mais par des moyens économiques. L'économie devient un moyen de la guerre et des affrontements.

La puissance s'inscrit dans les relations économiques, sociales et culturelles qui deviennent des moyens stratégiques et diplomatiques plus efficaces.

## *221/ Les ressources : « le sang » de la géopolitique*

### *a/ Les énergies*

Enjeu du contrôle des ressources : hydrocarbures, eau, terres arables, terres rares (17 matériaux utilisés dans les techniques de pointe). Chine vend 97% de la production mondiale de terres rares. On craint ce monopole.

Importance de l'accès à l'énergie et aux matières premières.

Rôle majeur du nucléaire.

## **222/ La monnaie et l'affrontement des Empires**

### *a/ Rôle central de la monnaie dans la puissance des États*

Pourquoi la monnaie est-elle importante. Qu'est-ce qu'une monnaie ?

Dollar, renmibi, bitcoin, euros.

Extraterritorialité et vecteur de puissance.

L'enjeu des cryptomonnaies.

Guerre des monnaies : Chine et États-Unis.

### *b/ La fiscalité : levier de la puissance*

Concurrence fiscale des États entre eux. Attirer les entreprises et les meilleurs cadres.

Nécessité d'avoir un environnement fiscal attrayant.

## **3/ L'échange : guerres, paix ou développement ?**

### **31/ Les échanges : entre coopération et asservissement**

La question du libre-échange.

Conduit à la paix ? Montesquieu.

## 1/ La coopération sociale comme jeu. La catallaxie

Un jeu est une procédure de coopération qui, d'une part, repose sur des règles et, d'autre part, comporte toujours une part d'habileté et une part de chance, puisque chaque joueur utilise ses propres talents, ses propres connaissances, et met à profit les opportunités qui se présentent à lui. Dans un jeu, il est absurde d'exiger à l'avance tel ou tel résultat. Si les résultats étaient prévisibles, les règles ne seraient pas nécessaires, puisque ce à quoi servent les règles c'est à créer a priori une égalité de chances entre tous dans un processus dont on sait que l'issue est aléatoire. Dans un jeu, d'autre part, il doit y avoir des gagnants et des perdants. Mais cela ne signifie pas que ce que les uns gagnent les autres le perdent. Cela n'est vrai que dans les jeux à somme nulle. Si le jeu est à somme positive, il peut y avoir des gagnants et des perdants relatifs, tout le monde ayant eu un gain positif.

Il en va de même en économie. En économie, les règles, c'est le droit. L'économie n'est pas un jeu à somme nulle, tous gagnent en valeur absolue, à jouer le jeu. Le terme économie ne convient pas pour parler de ce jeu. Économie c'est la gestion de la maison, or quand il y a relation entre plusieurs maisons, il n'y a plus une seule unité mais plusieurs. L'économie nationale et l'économie monde sont un réseau de nombreuses économies imbriquées les unes dans les autres.

**Katallatein**, en grec, veut dire échanger, mais aussi, par le fait de l'échange, admettre dans la communauté et faire d'un ennemi un ami. D'où catta-laxie et catallactique.

Catallaxie : « l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché. » (DLL, II, 131).

Le mot catallaxie = le mot commutatio en latin, échange. Il y a donc une justice catallaxique comme une justice commutative.

Le libéralisme s'occupe de justice commutative. La philosophie de Hayek est une philosophie de l'échange entre hommes égaux et libres, situés au même niveau et contractant librement entre eux, par opposition contre toute philosophie fondée sur l'idée de hiérarchie.

## 2/ La catallaxie comme lien social

Qu'est-ce que la notion même d'échange ? Que quelqu'un a avantage à donner et quelqu'un d'autre à recevoir *la même chose*. Au terme de l'échange, l'avantage de chacun n'est pas diminué mais augmenté puisque chacun se sépare de ce qui vaut moins à ses yeux et acquiert ce qui vaut plus. « Bien que la quantité de bien reste constante avant et après l'échange (le commerce est improductif), la communauté se trouve enrichie après l'échange et du seul fait de l'échange. » Nemo p. 191

On ce que l'on échange n'a pas la même valeur aux yeux de celui qui donne et de celui qui reçoit. Pour celui qui donne, le produit vaut moins, pour celui qui reçoit, il vaut plus. Il y a

donc un différentiel de valeur. Or, c'est parce que l'on n'a pas les mêmes idées ni les mêmes projets sur un objet que celui-ci vaut quelque chose. Il y a donc un pluralisme immanent dans la notion même d'échange libre.

« Le fait d'avoir des vues différentes sur une même chose et de poursuivre des objectifs différents, voire concurrents, facteur ordinaire de conflit, est ici facteur d'interdépendance, de paix, de prospérité. » p. 191

Les inventeurs du premier échange avec des partenaires inconnus ont ainsi virtuellement dépassé la logique unanimiste de la société archaïque et rendus possible une nouvelle forme de société, puisqu'ils ont trouvé une forme de lien social qui assure la paix autrement que par l'unanimité.

Une société libre, c'est une société pluraliste, sans hiérarchie commune de fins particulières. Bien plus, dans une société de marché, nous contribuons, par l'échange, à la réussite de desseins que nous désapprouverions si nous en avions connaissance. Normalement, des personnes qui poursuivent des objectifs différents ne peuvent être qu'opposées. Or, avec la catallaxie, des personnes qui poursuivent des objectifs différents sont alliés de fait parce que sans l'autre chacun ne pourrait pas atteindre son objectif. C'est le grand avantage de la société de marché.

**Soit nous sommes dans une société d'échange, soit nous sommes dans une société de redistribution.**

Dans une société d'échange, les hommes entretiennent des rapports pacifiques parce que chacun a besoin de l'autre. Dans une société de redistribution en recherche, les rapports ne sont pas pacifiques parce que certains volent aux autres. L'échange est fondé sur la liberté, la redistribution sur la coercition, donc le vol.

Dans une société catallactique, je profite de biens et de services que non seulement je ne peux produire moi-même, mais dont je n'aurais même jamais eu la simple idée si d'autre ne les avaient conçus. Je ne peux réaliser mes propres buts sans qu'autrui soit libre de réaliser les siens, indépendamment de moi. Et par suite, si j'entrave les autres je m'entrave moi-même. Si j'avais les moyens de priver les autres de leurs rêves et de leurs desseins, alors je me priverais moi-même de mes rêves et de mes buts. En résumé, ce qui soude la grande société, ce qui y constitue le lien social, nous dit Hayek, ce n'est pas une communauté de fin mais une communauté de moyens. C'est l'ordre abstrait du droit.

La catallaxie est le seul ordre global qui embrasse la quasi-totalité du genre humain.

Les fins des hommes, dans la catallaxie, sont toujours non-économiques : se nourrir, se vêtir, aider les malades et les indigents. Ce qui est économique, c'est seulement la manière dont sont répartis les moyens nécessaires à ces fins. Il y a deux manières de répartir les moyens : ou bien de façon autoritaire, ou bien par le marché. Le marché n'est pas une fin,

c'est un moyen qui vient servir les fins ultimes de l'homme (esthétiques, scientifiques, morales...).

Le jeu des échanges est ce qui crée le lien social. C'est un jeu créateur de richesse, et non un jeu à somme nulle. Les perdants à ce jeu perdent par rapport aux gagnants, tout en étant eux-mêmes absolument gagnants. Même si leur part est la plus petite de toutes les parts des joueurs, elle est plus grande que s'il n'y avait pas eu de jeu.

Par quel miracle cette création ex nihilo de richesse ?

- a) les prix, sur un marché libre, incorporent une information spécifique sur les ressources et les besoins des acteurs de la catallaxie, information qu'il n'y aurait aucun autre moyen d'obtenir; ils sont l'élément d'incertitude et de variabilité grâce auquel se réalise la « cybernétique catallactique », c'est-à-dire la régulation et le maintien en équilibre stable de ce système ouvert qu'est la catallaxie;
- b) cette régulation permet à tout moment l'allocation optimale des ressources et l'arbitrage optimal entre les besoins, donc la production et la consommation optimales, conformément au principe de l'« équilibre général » et de l'« optimum de Pareto » ;

c) cet optimum, toutefois, n'est pas intégralement atteint, et les critiques de la théorie de l'équilibre n'ont pas tort de souligner que les conditions de la « concurrence pure et parfaite » ne sont pas en général réalisées; il faut entendre l'idée d'optimum non en un sens logique, mais en référence aux conditions cognitives réelles de la vie économique ; la concurrence optimise la production et la consommation, au sens où elle est plus efficace pour la transmission de l'information dans le système économique, et pour l'utilisation des connaissances dispersées chez tous les agents, que n'importe quelle autre méthode connue.

## 32/ Les relations entre les États

### L'émergence du marché

« L'ordre de marché étant intrinsèquement incompatible avec la justice distributive, il ne pouvait s'établir qu'en contradiction plus ou moins vive avec les idéologies archaïques. Il a eu affaire d'abord à l'hostilité, plus qu'à la faveur compréhensive, des gouvernements et des législations qui « ne comprenaient pas réellement le modus operandi du marché » (DLL, II, 165) et ont donc mené des politiques contraires. Il n'a pu triompher définitivement que dans la mesure où les avantages individuels qu'il procurait ont constitué une poussée irrésistible. » p. 289

Le marché permet de nourrir un nombre d'hommes beaucoup plus important que ne pouvaient le faire les sociétés archaïques. Si on supprimait le marché on ferait périr un nombre très important d'individus. Mais il existe aussi une très forte tradition qui va à l'encontre du marché et qui veut le brimer et le refuser. Des personnes attachées à la société archaïque et qui n'ont pas compris à quel point le marché était bon.

« Hayek énonce même l'idée que, si un grand nombre de penseurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont cru que l'économie moderne était néfaste, c'est en raison d'une sorte d'illusion d'optique. Ce qui était visible pour les observateurs, c'était l'afflux dans les villes de troupes nombreuses de nécessiteux.



Ils en ont conclu que le capitalisme avait appauvri les hommes. En réalité, il avait rendu possible la fourniture des biens vitaux minimaux à un nombre d'hommes plus grand que jamais auparavant dans l'histoire ; c'est parce qu'ils avaient dorénavant de quoi manger que ces hommes se multipliaient ; au siècle précédent encore, leur nombre était régulé par les limites alimentaires. Il y a du vrai dans l'affirmation de Marx selon laquelle le capitalisme a fourni aux travailleurs uniquement de quoi reproduire leur force de travail ; mais Marx a eu tort de porter la chose au débit du capitalisme. La vérité est que des hommes ayant vécu jusque-là à la limite de la mort par famine se sont multipliés aussitôt que l'augmentation de la productivité leur a fourni au même prix une plus grande quantité de ce minimum vital qui pour eux était déjà le nec plus ultra de leurs aspirations. Le capitalisme n'a pas appauvri les hommes ; il a - dans sa première phase- multiplié les pauvres. C'est ce phénomène qui s'est reproduit par la suite dans le tiers-monde 10 (cf. KES, 50). » p. 291

### **III/ Agir : Terrains d'actions des frontières et des territoires**

#### **1/ La guerre économique et la guerre d'influence**

##### **11/ Historique de l'extraterritorialité**

Jean-Baptiste Noé

La guerre du droit que mènent aujourd'hui les États-Unis découle de la loi *Foreign corrupt practices act* (FCPA), édictée en 1977 à la suite du Watergate. Cette histoire est certes celle du cambriolage de l'immeuble de campagne des démocrates, mais aussi le financement occulte et la corruption d'agents publics étrangers. De nombreuses entreprises américaines ont versé des pots-de-vin à des intermédiaires et à des responsables étrangers pour obtenir des contrats. Le nouveau président élu, Jimmy Carter, décide donc d'agir et de faire voter une loi pour empêcher cela. Les compagnies américaines se voient interdites de payer des commissions à des agents publics étrangers. Deux agences sont chargées de faire respecter cette loi : le DoJ (*Department of justice*) et la SEC (*Security exchange commission*), qui attaque les entreprises soupçonnées d'avoir falsifié leurs comptes pour masquer les dépenses liées aux pots-de-vin. La SEC n'intervient que si l'entreprise est cotée sur un marché américain. Le projet est tout à fait louable : il s'agit de lutter contre la corruption, de rendre les affaires davantage éthiques et morales, de mettre un terme à l'usage de « consultants », c'est-à-dire d'agents corrompus et corrupteurs chargés de payer des responsables publics pour obtenir des contrats. Le problème, c'est que la loi ne vaut que si tout le monde la respecte. Les entreprises américaines ne peuvent pas être les seules à refuser la corruption si des entreprises d'autres pays la pratiquent.

Les majors américaines critiquent donc cette loi, considérant qu'elle les handicape sur le marché mondial, les autres pays n'étant pas soumis aux mêmes règles de lutte contre la corruption. En France, il était possible de déclarer les pots-de-vin à un service du ministère des Finances afin de pouvoir les déduire de l'impôt sur les sociétés, ce qu'a fait Alstom jusqu'au milieu des années 2000. De fait, très peu d'entreprises américaines sont sanctionnées par le FCPA : 21 entre 1977 et 2001.

#### **D'une loi américaine à une loi universelle**

En 1998, le Congrès modifie la loi afin de la rendre extraterritoriale. Les États-Unis peuvent désormais poursuivre toute entreprise qui a commercé en dollars, qui a fait usage de mails via des serveurs basés aux États-Unis (type Gmail et Hotmail), ou stocké des données sur des serveurs US (le cloud). Avec cet amendement, cette loi qui pouvait fragiliser l'économie américaine devient un outil d'ingérence et de guerre économique. Au cours des

années 2000, le DoJ et la SEC testent l'extraterritorialité et attaquent de plus en plus d'entreprises, en commençant par celles du secteur pharmaceutique.

Le *Patriot Act* de 2003 donne de nouvelles compétences aux agences américaines. La NSA, la CIA et le FBI ont désormais le droit d'enquêter et d'espionner les salariés des entreprises étrangères, sous couvert de lutte contre le terrorisme. Les grandes entreprises du numérique partagent leurs informations avec les agences de renseignements américaines (affaire Prism, 2013). Les États-Unis militent aussi auprès de l'OCDE pour que les États membres se dotent d'une législation anticorruption. Mais les pays d'Europe n'ont pas les moyens de promulguer des lois extraterritoriales. Ils sont donc piégés. En ayant adhéré à la convention anticorruption de l'OCDE, ils ont autorisé *de facto* les États-Unis à poursuivre leurs propres entreprises, sans s'être dotés de moyens juridiques pour attaquer en représailles les industries américaines. La Chine et la Russie, n'étant pas membres de l'OCDE, ne sont pas tenues par ces mesures. Les lois anticorruptions deviennent des moyens de contrôle de l'Europe par les États-Unis. C'est aussi un moyen de financement du Trésor américain. Sur 26 amendes supérieures à 100 millions de dollars, 21 concernent des sociétés non américaines. En réalité, le DoJ n'est pas indépendant, il est tenu par les intérêts des entreprises américaines et par ceux du gouvernement.

## 12/ Une arme de guerre

### L'extraterritorialité : une arme de guerre

Hervé Juvin, essayiste. Auteur notamment de *La Grande Séparation. Pour une écologie des civilisations*, Gallimard, 2013.

#### Chapô

Le sujet de l'extraterritorialité du droit américain a émergé dans les années 1990 à la suite de la volonté américaine de sanctionner toute relation commerciale entre l'Europe et Cuba. Une réaction européenne ferme et unie mit rapidement fin aux ambitions de la loi Helms-Burton et d'Amato. Selon un principe connu sous le nom de « loi de blocage », les sociétés privées européennes se voyaient interdire de répondre aux requêtes des procureurs américains ou du *Department of Justice* (DoJ).

#### Texte

Ce sujet a réémergé depuis les années 2000, à la suite de multiples condamnations d'entreprises européennes par les tribunaux américains, dont les montants ont régulièrement défrayé la chronique. Rappelons que BNP Paribas a payé quelque 9 milliards d'euros pour mettre fin aux poursuites engagées à la suite de transactions réalisées en dollars avec le Soudan, la Libye ou l'Iran. Rappelons surtout que des opérations comme celle qui a permis à General Electric de prendre le contrôle d'Alstom Énergie ont été organisées comme des

opérations terroristes, incarcération d'un cadre dirigeant inclus (Frédéric Pierucci), menaces personnelles contre les dirigeants français et manœuvres d'intimidation comprises.

Ce sujet est entièrement renouvelé depuis que le président Donald Trump et son gouvernement ont résolument engagé une politique de militarisation de l'emploi du dollar, des systèmes de paiement et des organisations internationales, à la poursuite de l'intérêt unilatéral américain.

Ce sujet est aussi renouvelé depuis que le président Vladimir Poutine a dénoncé, le 6 juin 2019, « *la dégénérescence du modèle de mondialisation universaliste et sa transformation en une parodie, dans laquelle les règles internationales sont remplacées par les lois administratives et judiciaires d'un pays ou d'un groupe d'États* ».

Le point d'achoppement nouveau est très probablement lié à l'incarcération au Canada de la dirigeante de Huawei, fille du président fondateur. La décision américaine est inspirée par la vision d'une supériorité intrinsèque des États-Unis, la rupture des contrats de service avec Huawei devant nécessairement entraîner la chute de celle-ci, mais aussi par l'inquiétude montante derrière les performances techniques chinoises qui semblent dépasser sur plusieurs champs stratégiques majeurs les performances américaines, le dernier n'étant pas celui de la 5G dont Huawei est le leader mondial incontesté, sans parler de l'intelligence artificielle, voire des systèmes de paiement. Une hypothèse semble cependant avoir été sous-estimée par la réaction américaine consistant à couper Huawei de ses fournisseurs américains, celle selon laquelle l'entreprise chinoise est prête à substituer d'autres fournisseurs à ses prestataires américains, avec l'aide notamment de la Russie. Si tel était le cas, le système de domination américaine fondé à la fois sur l'exclusivité de certains services de haute technologie, sur le contrôle de l'ensemble des mouvements de capitaux à travers celui des systèmes de paiement, sur des réseaux mondiaux de prestataires de services immatériels (auditeurs, consultants, avocats, etc.) rapportant toute l'information disponible à Washington, et sur la compétence quasi universelle du DoJ en raison de l'usage du dollar pour 80 % des transactions internationales, serait sérieusement mis à mal.

### **Généalogie d'une arme**

Le facteur nouveau intervenu depuis Donald Trump revient à systématiser et à brutaliser l'usage du droit, de la monnaie et des systèmes financiers pour les militariser – en faire des armes d'intimidation, d'attaque et de destruction. Avec des succès divers, c'est bien ce qui caractérise les sanctions qui pèsent sur Airbus (via le *Serious Fraud Office* britannique, qui agit en accord avec le DoJ... au point de partager avec lui le montant des pénalités infligées !), les sanctions qui menacent les entreprises qui continueraient de travailler avec l'Iran dans le cadre du JCPoA unilatéralement dénoncé par les États-Unis, pourquoi pas demain celles qui commerceraient avec la Russie ou la Chine, que les États-Unis pourraient classer « États terroristes » simplement parce qu'ils refusent de se plier à l'hégémon américain !

Radicalisation des expressions américaines de la puissance, donc, extension du domaine de la lutte à des domaines jusqu'alors relativement tenus à l'écart, et remplacement d'une pratique impériale accommodante par une politique nationale agressive ; l'analyse est séduisante, mais incomplète. D'abord parce que, de l'Amérique centrale aux Philippines et de la Serbie à l'Irak ou l'Afghanistan, nombreux sont ceux qui n'ont aucune raison de regretter une pratique impériale qui n'a eu pour eux aucun caractère accommodant ! Ensuite, parce que l'analyse néglige la transformation effective du rapport de force qui voit la montée de la Chine confronter les États-Unis au fameux « piège de Thucydide », le piège qui se referme sur une puissance montante condamnée à la guerre avec la puissance déclinante dont elle prend la place. Enfin, et peut-être surtout, parce que l'état des lieux néglige les trois constats auxquels conduit toute analyse froide et réaliste de l'ensemble des mécanismes identifiés à la globalisation, et confondus trop tardivement avec l'occidentalisation du monde :

- Les transferts de technologie et de richesse au profit d'anciens pays en voie de développement, et essentiellement de l'Asie, n'ont en rien signifié ralliement à la démocratie de marché et au système occidental. C'est tout le contraire ; le système autoritaire chinois s'est renforcé dans la globalisation et il a tiré parti de l'ouverture économique pour afficher une supériorité de son système politique national, illibéral, et par-dessus tout, chinois.
- Les mouvements de déréglementation, décloisonnement, dénationalisation qui ont balayé les économies occidentales depuis la fin des années 1970 ont dépassé leur objet, au point que le libéralisme économique donnant des moyens inouïs aux sociétés privées est considéré par un nombre croissant d'analystes comme un ennemi de la démocratie, au point de légitimer des politiques nationales autoritaires de reprise de contrôle de l'économie.
- Les règles du jeu, les grands principes, les obligations formelles imposées par les institutions internationales, se sont révélées bien souvent des trompe-l'œil, que des puissances non conformes, non libérales, non coopératives, utilisaient à leur seul intérêt et de manière déloyale. Malgré les apparences, tout s'est passé comme si ce sont des nations qui étaient en concurrence, des nations qui considéraient tous les terrains comme des champs de lutte et qui n'hésitaient devant aucun moyen pour tourner les règles et les principes. Ce constat est majeur, car il signe l'échec de la démarche d'alignement global des États-Unis. Pour paraphraser l'apostrophe de Bill Clinton, ce n'est plus « l'économie, idiot ! », mais bien « la nation, idiot ! » qui éclaire notre temps.

Donald Trump serait-il le premier à l'avoir compris et à en avoir tiré les conséquences ? Les vrais concurrents aux prises sont les nations. Et tout ce qui a été affirmé depuis quarante ans, jusqu'à la Grande Dépression et depuis lors, mérite d'être repris.

- L'extraterritorialité n'est plus une anomalie américaine, mais une démarche raisonnée de puissance ; celle que la Chine emploie en demandant que les conflits autour de participants à OBOR soient résolus par des cours chinoises.

- Dans un monde que ne séparent plus les distances, les langues, le relief ou le climat, la loi mondiale tend à être la loi de la puissance dominant le monde et elle tend à s'imposer de plus en plus partout.
- L'importance vitale des flux financiers, de biens et de services, quand ils deviennent mondiaux, équivaut à un abandon de souveraineté. Il aura fallu quarante ans aux nations européennes pour comprendre qu'interconnexion des réseaux, du crédit et des financements signifiaient d'abord abandon de toute capacité nationale à agir.

Il serait utile que les nations européennes s'emparent d'un thème de réflexion et d'action qui peut bien être pour elles de vie ou de mort.

### 13/ L'impôt : une arme de guerre

**Victor Fouquet.**

#### **Chapô**

Parmi les nombreuses cartes géo-économiques aux mains des États, il y a l'impôt, dont l'utilisation révèle le rôle que l'on assigne à la puissance publique dans la compétition économique mondiale. On peut dire, pour schématiser, que s'affrontent deux conceptions méthodologiques de la politique fiscale internationale : aux politiques d'inspiration keynésienne, fondées sur le recours à la dépense fiscale, on peut opposer les politiques d'inspiration libérale, fondées sur un système fiscal qui se veut attractif dans sa définition même, sans qu'il soit besoin de multiplier les taux réduits ou les traitements fiscaux préférentiels.

#### **Texte**

Les partisans de l'économie libérale ne voient pas dans l'interventionnisme fiscal, souvent subordonné à des conditions d'application complexes qui en détériorent la lisibilité, un instrument de pilotage très adéquat. Ils se méfient, autrement dit, des promesses keynésiennes d'amélioration de la puissance économique par l'intervention fiscale de mécanos bureaucratiques. Plutôt que de s'ingénier à bricoler la fiscalité, mieux vaut offrir un cadre fiscal de droit commun propice à l'attraction de capitaux, d'activités et d'emplois sur son territoire national, et au déploiement international de ses entreprises. Nombreux sont les pays (États-Unis, Irlande, États d'Europe centrale et orientale) à avoir compris les bienfaits de politiques d'offre fiscale attractive, et à avoir conséquemment réformé leur système d'imposition par la refonte de la règle générale plutôt que par la multiplication de règles dérogatoires, de façon à l'épurer de ses aspects les plus pénalisants pour les activités transfrontalières.

### ***Des restrictions juridiques multiformes***

L'adaptation par ces États de leurs dispositifs techniques d'imposition (élargissement des assiettes taxables obtenues par la suppression de nombreuses niches fiscales et abaissement corrélatif des taux nominaux d'imposition) s'est faite dans un contexte général pourtant marqué par l'amenuisement des marges de libre définition des politiques fiscales. Cette contrainte est accrue dans le cas d'États appartenant à des unions économiques régionales, telle l'Union européenne, où les restrictions juridiques appliquées au libre exercice des politiques fiscales sont désormais multiformes : prohibition des droits de douane, des taxes d'effet équivalent et des impositions intérieures protectrices ou discriminatoires (aucun État européen ne peut frapper unilatéralement les marchandises nationales ou étrangères à raison du fait qu'elles franchissent ses frontières), processus d'harmonisation de la fiscalité indirecte (régimes communs en matière de TVA et de droits d'accises), respect scrupuleux des quatre grandes libertés de circulation (personnes, marchandises, services et capitaux) garanties par le marché intérieur dans le domaine de la fiscalité directe (ainsi les législations nationales ne peuvent-elles pas réserver certains avantages fiscaux aux seuls résidents, à l'exclusion des ressortissants non nationaux, généralement non résidents), encadrement des aides fiscales d'État, etc.

On comprend que le développement de l'internationalisation des marchés et la consécration de l'intégration européenne aient amené à brider les velléités d'impôts sélectifs, tantôt stimulants, tantôt protecteurs, au bénéfice d'une approche jugée plus conforme aux impératifs de la neutralité concurrentielle.

### ***Abandon de souveraineté ou « interventionnisme libéral » ?***

Faut-il y déceler un abandon inexorable de souveraineté ? La réponse est non, la mise sous surveillance des politiques fiscales internationales par le droit pouvant même, dans la quête de puissance des nations, être « un mal pour un bien ». Pour cela, encore faut-il ne pas demeurer prisonnier d'une certaine conception du rôle de l'État, celle précisément qui règne en France et qu'il conviendrait de combattre. Certes, une pratique de l'interventionnisme fiscal se voit vilipendée, mais une autre forme d'interventionnisme se trouve encouragée en creux, que l'on pourrait qualifier de « libérale ».

Le développement international s'appuyant sur une concurrence renforcée, l'objectif d'atténuation de la pression fiscale et de diminution des taux nominaux d'imposition en matière de taxation des revenus ou des bénéfices, auquel sont psychologiquement sensibles les agents économiques, ont ainsi guidé de nombreuses réformes fiscales à travers le monde. Leur caractéristique commune : privilégier des dispositifs avantageux à vocation générale au détriment d'avantages ciblés à vocation catégorielle. L'impulsion initiale fut donnée par le président Reagan et son *Tax Reform Act* en 1986 (le taux marginal d'imposition des revenus fut abaissé de 50 % à 28 %, celui des bénéfices des sociétés de 46 % à 34 %), imité aussitôt par de nombreux pays de l'OCDE (Canada, Japon, Royaume-Uni notamment), qui se réunit dès le mois de janvier 1987. Le *Trump's Tax Plan* de l'actuel président américain (diminution

des taux marginaux les plus élevés de l'impôt sur le revenu et abaissement de 35 % à 21 % du taux nominal de l'impôt sur les sociétés) s'est inscrit dans une même logique d'attractivité. Au niveau européen, l'Irlande fournit la meilleure illustration des opportunités qu'offrent paradoxalement les contraintes juridiques imposées aux États. Tandis qu'étaient contestés au regard du droit de l'Union européenne plusieurs de ses régimes de faveur (régime dit « *10 % scheme* » pour les activités manufacturières, régime de la zone aéroportuaire de Shannon, régime du Centre international de services financiers de Dublin), par lesquels était accordé un taux réduit d'impôt sur les sociétés de 10 % au lieu du taux normal de 32 %, l'Irlande les a supprimés au bénéfice d'un taux normal de droit commun abaissé à 12,5 %, en quoi elle ne s'exposait plus aux objections des institutions européennes.

### ***Esquisse d'une fiscalité victorieuse***

De son côté, la France a démontré une fâcheuse tendance à la prolifération des crédits d'impôts et autres niches fiscales (incitation à la relocalisation à travers un crédit d'impôt pour relocalisation, prévention des délocalisations dans les zones les plus fragiles à travers un crédit de taxes professionnelles, franchise fiscale en faveur des pôles de compétitivité, etc.). Excitant des facilités offertes par le droit européen des aides dites *de minimis* (plafonnées pour les entreprises à 200 000 euros par période de trois exercices consécutifs), lesquelles échappent aux contraintes réglementaires, mais sont d'une portée nécessairement limitée, le législateur a surtout traduit le dirigisme très français des pouvoirs publics dans la défense des intérêts économiques nationaux.

Un timide changement de paradigme semble avoir été amorcé avec la présidence d'Emmanuel Macron. Parmi l'ensemble des mesures fiscales adoptées, celles concernant le capital sont incontestablement positives, en ce sens qu'elles atténuent des distorsions extrêmement pénalisantes pour l'économie française. Il en est ainsi de l'institution d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur la partie mobilière des revenus de l'épargne et des plus-values. Auparavant soumis à la très forte progressivité du barème de l'impôt sur le revenu, et compte tenu des prélèvements sociaux, les « revenus » du capital et les plus-values pouvaient supporter un taux d'imposition tutoyant les 60 %. Or, s'il doit être taxé, le rendement du capital n'a aucune raison de l'être en sus d'un revenu du travail déjà soumis à l'impôt progressif sur le revenu. L'imposition forfaitaire est à cet égard un moindre mal, le maintien de la progressivité et la persistance de taux nominaux élevés demeurant par ailleurs un élément décourageant pour l'impatriation de ressources humaines, sinon un franc encouragement à l'expatriation vers des cieux fiscaux plus cléments. Autre mesure salutaire, quoique indéfinie au vu de son application étalée sur la durée du quinquennat, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Celle-ci ne fera jamais que combler, et encore partiellement, le fossé qui s'est creusé entre la France et les pays concurrents. Et après ? Sauf à engager un effort drastique sur la dépense publique, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour, les marges de manœuvre demeurent exigües.



## 14/ L'échec du Brexit

### Politique fiscale

#### **Brexit : boulet fiscal et occasion manquée**

Victor Fouquet. Doctorant en droit fiscal. Auteur de *La révolte fiscale. L'impôt : histoire, théories et avatars* (Calmann-Lévy, 2019).

Il y a des coïncidences parlantes : tandis qu'au Royaume-Uni, Jeremy Corbyn, le chef du Parti travailliste, affolait les milieux financiers en promettant en pleine campagne des élections législatives une hausse de l'impôt sur les sociétés de 19 à 26 %, gouvernement et Parlement français renonçaient, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, à baisser le taux d'impôt sur les sociétés de 31 à 28 %, s'écartant derechef d'une trajectoire quinquennale au bout de laquelle le taux normal est supposé s'établir à 25 %. Rappelons pourtant que, à situation inchangée dans les autres États membres de l'Union européenne, 19 d'entre eux auraient encore en 2022 un taux inférieur à celui de 25 %. On comprend dès lors le malaise français face au Brexit et aux nouveaux engagements pro-business du Premier ministre britannique, Boris Johnson. Malaise et aveu de faiblesse que ne sauraient mieux traduire les mots d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des affaires européennes : « *Je ne veux pas qu'on ait un paradis fiscal aux portes de l'Europe.* »

Pour être comprise, la question de l'attractivité fiscale de la France et de la place financière parisienne dans le contexte du Brexit ne doit cependant être réduite au seul traitement des entreprises. Plus encore, c'est à la fiscalité des personnes, en particulier celle assise sur le patrimoine, nettement moins favorable dans la Ville Lumière qu'à Luxembourg, Dublin, Amsterdam, Francfort ou même Bruxelles qu'il convient de jeter un œil. L'industrie, y compris financière, n'est jamais en effet qu'un nœud de contrats, coordonnant entre elles un grand nombre de personnes qui, une fois répercutés les impôts sur les entreprises, sont les seules contribuables véritables.

Certes bonne à prendre, la baisse promise de l'impôt sur les sociétés apparaît alors peut-être moins urgente que la diminution des taux marginaux les plus élevés de l'impôt sur le revenu ou sur l'épargne des personnes, particulièrement distordant de ce côté-ci de la Manche, et qui nuit en priorité à l'« impatriation » des travailleurs qualifiés. Outre qu'il ne s'applique ni aux revenus fonciers ni aux plus-values de cessions immobilières, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) mis en place en 2018 l'a ainsi été à un taux facial, 30 %, légèrement supérieur à celui pratiqué chez nos voisins européens. Dans l'hypothèse d'une inflation annuelle contenue à 2 %, une taxation de 30 % des intérêts, des dividendes et des plus-values définis en termes nominaux équivaut, si le rendement réel est également de 2 %, à un taux effectif d'imposition de 60 %.

Mais la logique politique n'est pas la logique économique, surtout après avoir été confrontée au mouvement des gilets jaunes, de sorte que nul n'ose réclamer, y compris à droite de l'échiquier, une baisse du taux du PFU. Pire, en cas d'alternance, la tendance pourrait être à la réintégration des revenus de capitaux mobiliers au barème progressif, autrement dit à un alourdissement de la fiscalité de l'épargne.

De même, en se refusant à supprimer purement et simplement l'ISF, boulet que traîne le pays depuis 1982 (exception faite des années 1987 et 1988), et en le remplaçant par un impôt sur la fortune immobilière (IFI), Emmanuel Macron a atténué grandement la portée de sa réforme. Ce « en même temps » fiscal rend de fait plus facile, et donc plus probable aussi, la réintroduction de l'ancien ISF par l'adjonction des actifs financiers ou mobiliers à l'assiette de l'actuel IFI, limitant par conséquent le signal envoyé aux traders londoniens sur la pérennité d'un traitement du capital qui, sans être plus favorable, s'avérerait à tout le moins comparable à celui des autres pays alentour.

On le voit : la France et sa capitale pâtiennent par-dessus tout d'un climat fiscal instable et imprévisible. Le dernier exemple en date est celui de l'augmentation de 20 % de la taxe sur les bureaux en Île-de-France prévue pour 2020, après une augmentation de 10 % dans le précédent projet de loi de finances, soit 32 % d'impôt supplémentaire sur l'immobilier des entreprises franciliennes en deux ans. Pas sûr que l'installation à Courbevoie de l'Autorité bancaire européenne et le contre-feu lancé tout à trac d'un « grand débat sur les impôts de production » suffisent donc à drainer vers Paris les banquiers de la City...

## 15/ Comment fonder une société de droit

### Hayek : comment fonder une société de droit

JB Noé

#### Chapô

Friedrich Hayek (1899-1992) est connu pour l'obtention du prix de la Banque de Suède en sciences économiques (1974) et rapidement classé comme « ultralibéral » par ses adversaires. Le réduire à cela, c'est passer à côté d'un auteur majeur de la science politique, qui est d'abord un juriste et un penseur du droit et de la justice du droit. L'œuvre de Hayek apporte des réflexions utiles à la résolution de la guerre du droit.

#### Texte

Il réfléchit à l'articulation entre l'ordre spontané de société et l'ordre organisé de l'État. À ce titre, il distingue le droit de la législation. Le droit, au sens de règle de conduite, a

existé dès les débuts des sociétés humaines. Ensuite, il y a eu la législation. Le droit est donc antérieur à la législation, et aucune société ne pourrait exister sans droit, c'est-à-dire sans règle commune partagée. En revanche, des sociétés peuvent exister sans législation : c'est le cas notamment des associations spontanées comme des liens interpersonnels, qu'ils soient familiaux ou amicaux. Si le droit est antérieur à la législation, alors celle-ci ne peut pas partir de rien. Elle doit tenir compte du cadre de droit existant auparavant. Elle ne peut donc pas bâtir une société *ex nihilo*. Le droit chez Hayek renvoie à la loi naturelle et la législation à la loi positive. Hayek récuse ainsi les théories du contrat social et du positivisme juridique. Le droit est intangible : il doit exister indépendamment des volontés humaines et il ne saurait varier en fonction des humeurs et des opinions des uns et des autres. Le droit est aussi cumulatif : le code de Justinien, par exemple, recense toutes les lois existantes et les écrits dans le marbre. Il ne vise pas à faire de nouvelles lois ni à réformer les lois existantes, mais seulement à faire une recension de la législation en vigueur. Or, on constate que dans l'Histoire, arrive un moment où le législateur veut créer du droit. Il ne se limite plus au cumulatif, mais il veut faire son propre droit. D'où vient cette rupture ?

### **L'inflation normative pour justifier son existence**

Elle provient du fait que le législateur ne trouve plus la justification de son existence dans la conservation du droit existant, mais dans la production de nouvelles normes. L'inflation législative devient le signe, à ses yeux, d'une puissance politique décuplée. À cela s'ajoute le fait que le législateur comprend que cette inflation normative est non seulement l'illustration de son pouvoir, mais aussi un moyen de l'étendre et de le consolider. L'État change de nature : il n'est plus le garant de la loi naturelle, mais le producteur de la loi positive (la législation). L'administration devient ainsi de plus en plus présente dans la vie politique, jusqu'à prendre parfois le contrôle juridique des populations. Hayek fut évidemment marqué par l'Histoire. Il vécut l'effondrement de l'Empire austro-hongrois, l'exil à Londres pour échapper aux nazis s'installant à Vienne, puis la mainmise communiste sur l'Europe de l'Est. L'essence des régimes totalitaires est de fonder leur violence sur l'inflation normative et de dissoudre les libertés fondamentales par cette inflation. Nombreux furent les martyrs du communisme assassinés ou tués par le droit, c'est-à-dire en respectant l'apparence de la légalité, grâce à l'établissement des procès truqués. Ces personnes étaient justement coupables, puisqu'elles avaient subi un procès et qu'elles étaient condamnées après avoir été reconnues contrefaisantes aux lois. C'était bien évidemment un détournement éhonté du droit, une distorsion de celui-ci pour permettre non l'épanouissement des hommes, mais leur servitude. Une barbarie à visage juridique en quelque sorte.

Ce qui pose deux questions : qui doit détenir le pouvoir politique ? Et quelles doivent être les limites du pouvoir politique ? Pour Hayek, c'est le peuple qui détient le pouvoir politique et qui le délègue aux personnes pour qui il vote. Le pouvoir politique a pour légitimité de faire respecter un droit et un sens de la justice qui lui préexistent, qui sont le fruit d'une longue évolution historique et qui permettent la coopération humaine efficace et sans conflit (ce que Hayek appelle la catallaxie). Le pouvoir politique est donc limité par cette justice objective. Il ne peut pas changer arbitrairement les règles du jeu, qu'il soit ou non

désigné de façon démocratique. La majorité, tout comme les élus, n'est pas toujours capable de déterminer ce qu'est une bonne loi. Il peut arriver que s'établisse une dictature de la majorité, comme le prévoyait déjà Tocqueville.

Hayek, comme Tocqueville, dont il fut un grand lecteur, mettent à bas le dogme de la souveraineté illimitée. Il est faux de penser qu'au-dessus du peuple, il n'y a aucun pouvoir légitime. Il est faux de penser que le peuple a tous les pouvoirs et qu'il peut tout. Ce faisant, le penseur autrichien s'opposait au constructivisme rationaliste qui a émergé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. D'où sa vision de l'État de droit qui a deux missions : 1) la sauvegarde de l'ordre spontané de société, c'est-à-dire la sanction des crimes et délits (justice), la formulation et l'amélioration du corps des règles juridiques (jurisprudence, législation), le maintien de l'ordre public, tant à l'intérieur (police) qu'à l'extérieur (défense, diplomatie) ; 2) la gestion des ressources mises à sa disposition par les citoyens pour la prestation de biens et services collectifs par nature. Le but des règles est de permettre le maintien de l'ordre public, qui est un bien négatif : l'ordre public, ce n'est pas apporter quelque chose, mais maintenir ce qui existe déjà, et en premier lieu la sécurité.

### **Le danger du positivisme juridique**

Hayek dénonce la vision immanente du droit qui aboutit au positivisme juridique. Le droit positif ne peut pas être contraire au droit naturel. Le positivisme juridique, au contraire, refuse les droits naturels pour ne reconnaître que le droit positif. Pour les théoriciens du droit positif, l'existence d'une norme justifie sa validité. Cette idée est fautive : l'État valide le droit, mais il ne le crée pas. La loi ne crée pas le droit. La loi l'entérine, elle précise les règles et les normes, mais elle ne peut être son origine. D'où la reconnaissance de l'existence du droit privé, distinct du droit public. Le positivisme juridique tend au contraire à supprimer le droit privé et à l'englober dans le droit public. Comme le faisait remarquer Hobbes : nulle loi ne peut être injuste. Une opinion qui n'est pas partagée par Hayek. La doctrine du positivisme juridique professe que, puisque tout le droit légitime est thésis, tout État, quel qu'il soit, quoi qu'il fasse, et dès lors qu'il édicte formellement des lois, est un État de droit. Il n'y a plus de distinction possible entre un État où règne la *rule of law* et un autre, puisque tous ont pour droit celui que l'appareil d'État fabrique. En ce sens donc, même les régimes totalitaires sont des États de droit. C'est le relativisme juridique complet.

Le droit doit évoluer bien sûr, mais à partir de lui-même. Il évolue à partir d'une critique immanente, c'est-à-dire d'une critique qui part de lui-même. La nouveauté juridique part de la tradition juridique.

### **Conséquences pour la guerre du droit**

L'analyse d'Hayek est essentielle pour comprendre la situation actuelle. Tout d'abord son rappel de la distinction fondamentale entre droit privé et droit public. La tendance américaine à capter et à espionner les données est une suppression dangereuse de la propriété et de la vie privées. C'est dissoudre le droit privé dans le droit public. Il y a quarante ans, lors

de l'existence de l'URSS, on trouvait scandaleux qu'un État puisse se livrer à des écoutes téléphoniques et à la lecture du courrier personnel. Aujourd'hui, rares sont ceux qui s'élèvent contre l'espionnage quotidien dont particuliers et entreprises sont victimes. L'anonymat des données est une nécessité absolue pour maintenir un état de liberté et pour ne pas dissoudre la personne dans l'autorité tutélaire de l'État. Cette liberté, c'est à chacun de la prendre, par exemple en utilisant des moteurs de recherche et des adresses de messagerie respectueux de la vie privée.

L'autre apport essentiel d'Hayek est que cette guerre du droit n'en est pas une. C'est l'utilisation d'une tyrannie législative par la prise en otage du droit. L'enjeu n'est pas industriel ou économique, il est d'abord moral et philosophique, dans le respect de la liberté des personnes. Il ne faudrait donc pas que, voulant échapper à la tyrannie d'une législation américaine, l'on se réfugiât sous le joug d'une tyrannie européenne qui, pour être « de chez nous », n'en serait pas moins un constructivisme dangereux pour le respect des personnes. La guerre du droit ne sera donc pas gagnée par l'établissement d'une muraille européenne qui fera passer la chaîne d'un côté à l'autre de l'Atlantique, mais par la reconnaissance de la primauté des personnes, de la vie privée, de penser, d'échanger, pour que les Européens retrouvent le sens premier et véritable d'une société de droit.

## 2/ Criminalité et guerre urbaine : la théorie des hybrides

### 21/ La théorie des hybrides

Jean-François Gayraud

Commissaire général de la police nationale et conseiller à la CNRLT. Docteur en droit, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, ancien élève de l'École nationale supérieure de police (ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or) et auteur de *Théorie des hybrides, crime organisé et terrorisme*, CNRS éditions, 2017.

#### Chapô

Venant du banditisme pour aller vers le terrorisme, les islamistes sont d'un genre nouveau. Ce sont des hybrides de la violence, qui obligent à repenser la lutte contre la criminalité.

#### Texte

Entre 2015 et 2018, la majorité des auteurs d'attentats commis en France et en Europe occidentale (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) au nom de l'État islamique présentent une particularité sociologique inédite dans l'histoire du terrorisme : ces « terroristes » sont issus de la délinquance de droit commun. Cette singularité en germe dans les deux décennies précédentes – Khaled Kelkal, gang de Roubaix, Mohamed Merah, etc. – est alors devenue un quasi-invariant aussi aveuglant que nouveau. Les éloquentes biographies

de ces « terroristes » révèlent en effet un ancrage ancien dans des carrières de délinquance ou de banditisme, dans des routines de marginalité et d'anomie. Évidemment, la réalité djihadiste violente ne peut se réduire à ce seul facteur délinquant ou à un déterminisme mécanique (délinquance/terrorisme). Toutefois, cette sociologie « racaille » (Marx et Engels, *La social-démocratie allemande*, 1871) ou « islamo-racaille » (le chanteur Médine, 2015) démontre que la nature profonde de ces « terroristes » est prédatrice, non politique. Nous sommes en présence de gangsters ayant franchi le Rubicon de la politique, non de purs acteurs politiques usant de moyens illégaux pour défendre une cause<sup>5</sup>. La surreprésentation des délinquants de droit commun se retrouve aussi dans deux autres catégories proches : les « radicalisés » et les « djihadistes combattants étrangers », mais dans une proportion moindre.

### *Une islamisation de la délinquance*

Finalement, l'originalité de ces individus conduit à les qualifier de manière nouvelle et spécifique. Les mots révélant les choses, les mots faisant émerger le réel, il convient en effet de les désigner par un concept juste, en rapport avec ce qu'ils sont réellement. Tous ces acteurs, en raison de leur profil mi-droit commun mi-politique, méritent le qualificatif d'hybrides de la violence, au sens où il n'est pas possible, en raison même de leur trajectoire personnelle, et de l'ambiguïté ou de la complexité irréductible de ce qu'ils sont, de continuer à les caractériser de manière simpliste en les rangeant dans une catégorie classique.

Ce diagnostic différent nous éloigne à l'évidence d'un confort intellectuel qui, de manière mécanique, conduit à des explications orientées uniquement vers l'idéologie (islamisation de la radicalité *versus* radicalisation de l'islam) ou le milieu social (pauvreté, exclusion). D'une certaine manière, cette singularité sociologique questionne sur le sens profond de ces crimes en série : ne devrions-nous pas réviser notre diagnostic, faire un pas de côté, afin d'interpréter ces attentats autant par l'histoire des banlieues françaises anomiques depuis les années 1970, des violences urbaines et du développement de la délinquance de rue que par la géopolitique syro-irakienne apparue en 2012 ? C'est en réalité l'histoire de la « camorrisation » de nos banlieues que nous devrions interroger.

En effet, l'idéologie politico-religieuse n'explique que de manière imparfaite l'engagement djihadiste et terroriste. Pour une grande partie des terroristes et des djihadistes se revendiquant de l'État islamique, l'idéologie salafiste constitue en effet moins un but qu'un moyen : instrumentale, elle est un masque camouflant des motivations prédatrices (violence, argent, pouvoir) et des désordres psychiques. Nous assistons ainsi à une islamisation-salafisation de la criminalité de droit commun. Le fait que l'on trouve une majorité de gangsters ne signifie pas que l'on soit en présence d'une « islamisation de la radicalité » (en l'occurrence criminelle), mais plutôt d'islamistes passant aisément à l'acte criminel en raison même de leur habitus de déviance et de violence<sup>6</sup>. L'idéologie leur procure une justification et une

---

<sup>5</sup> Contrairement à une idée reçue, il existe bien un profil type (et non unique) du terroriste islamiste en France : délinquant de droit commun, de sexe masculin, jeune, maghrébin, salafiste, musulman de naissance, psychologiquement perturbé.

<sup>6</sup> Cet habitus de violence et de déviance est un élément prédictif d'un passage à l'acte terroriste.

motivation supplémentaires pour des passages à l'acte délinquant et criminel dont ils sont des habitués. L'idéologie fonctionne moins comme un facteur déclencheur que comme un élément narratif habillant, plus ou moins consciemment, une décision née de mœurs de violence et de déviance. L'origine du terrorisme et du djihadisme violent est moins à rechercher dans une idéologie que dans un parcours criminel antérieur. L'idéologie n'est donc pas un marchepied vers la violence, mais plutôt un passage et une transition entre deux types de violences, d'abord prédatrice puis politico-religieuse.

### *Le nouveau contexte stratégique*

Cet épisode d'hybridité peut sembler singulier. Il est en réalité symptomatique d'un contexte stratégique nouveau qui le rend intelligible et qui illustre des bouleversements géopolitiques majeurs. En effet, l'irrégularité et la violence prennent toujours les formes de leur époque. Elles reflètent un contexte stratégique dont elles sont l'expression et la traduction. Que ce contexte stratégique change, voire mute comme c'est le cas depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et cet « irrégulier », gangster ou terroriste, change à son tour. Nous conservons de l'irrégulier une représentation datée de la guerre froide : celle du partisan (la théorie du partisan de Carl Schmitt). Or l'irrégulier qui lui succède à la fin de la guerre froide demeure incompris : c'est un hybride, c'est-à-dire un mélange de bandit et de partisan.

En effet, outre le mur de Berlin (1989), le bloc de l'Est a pulvérisé en s'écroulant d'autres obstacles jadis infranchissables. Physiques, intellectuels, psychologiques, ces « murs » ont cédé, révélant de nouveaux acteurs, pour part politiques, pour part criminels. Jusqu'alors distincts et séparés, des corps hétérogènes et inconciliables forment désormais une symbiose, voire fusionnent. Les acteurs « politiques » (terrorisme, guérillas, milices, mouvements de libération) et « droit commun » (bandes, gangs, cartels, mafias) qui hier vivaient séparés dans les espaces et logiques de la guerre froide, sont soudain précipités, au sens chimique, sur la même scène violente et prédatrice. Nous assistons depuis à un double mouvement de criminalisation des acteurs politiques violents et de politisation des acteurs criminels/prédateurs. Autrement dit, pour utiliser une figure mythologique, la violence est devenue un Janus bifrons.

Ainsi, l'impensable est devenu possible. Provoqué par ce brutal changement d'écosystème, un phénomène de mutation a rapproché – et parfois même, uni – deux espèces hier étrangères l'une à l'autre, le brigand et le militant. Un phénomène de mélange et de croisement s'est opéré entre le bandit et le politique (armé). Cette mutation génétique a provoqué le rapprochement et parfois la fusion de ces deux espèces hier ignorantes l'une de l'autre. L'hybridation révèle des porosités de méthodes et d'objectifs entre les entités « criminelles » et « politiques ».

Le monde chaotique voit ainsi s'estomper toutes les lignes de démarcation claires du passé telles que nous les connaissions. De manière fondamentale, il n'y a plus de consensus sur la caractérisation de ce que sont la paix et la guerre, ou sur la définition de l'ennemi. Les distinctions hier évidentes sont devenues floues : entre la paix et la guerre, entre le public et le

privé, entre la police et l'armée, entre le terrorisme et le gangstérisme, entre le légal et l'illégal, entre le légitime et l'illégitime, etc. Le brouillard domine, avec le sentiment que les frontières s'estompent et se mélangent. Bref qu'elles s'hybrident.

Au monde stable de la guerre froide a succédé celui du chaos. Dans la sphère de la violence, le chaos ne tient pas à un bouleversement quantitatif des désordres mondiaux. Il ne semble pas que le monde subisse plus de guerres et de violences politiques et sociales ou qu'il compte plus de terroristes et de brigands que par le passé. Peut-être même moins en apparence. Il n'y a pas d'âge d'or. Le monde est chaotique en raison de changements non pas quantitatifs, toujours difficiles à démontrer, mais qualitatifs.

## 22/ Études de cas

### *La criminalité urbaine en France*

Pourquoi la criminalité. Comment elle structure les territoires. Elle n'est pas liée à la pauvreté ni à des problèmes sociaux.

Saint Denis  
Ceinture islamiste  
Grenoble et la Villeneuve.

### *Le Brésil*

#### **Brésil : du crime à l'espoir ?**

Par Nicolas Dolo et Bruno Racouchot

Nicolas Dolo est un homme d'affaires vivant et travaillant entre Moscou, São Paulo et Paris. Né d'une mère brésilienne, il connaît le Brésil, son peuple et son milieu d'affaires en profondeur.

**Il y a un an, le 28 octobre 2018, Jair Bolsonaro remportait l'élection présidentielle brésilienne avec 55 % des voix. Le levier majeur de son succès ? Sa volonté affichée de lutter contre la criminalité et la corruption, deux défis majeurs pour la société brésilienne. Les chiffres donnent le tournis, notamment ceux des homicides. Or, ni la relance de l'économie ni la paix sociale ne pourront être atteintes tant que le pays n'aura pas éradiqué ces deux fléaux, intimement liés.**

*« L'élection de Jair Bolsonaro, avec 57,8 millions de voix, dit la colère des Brésiliens. Contre les élites, contre l'establishment politique, contre la corruption. Ce qui importe, ce n'est pas ce que le président a promis de faire, mais ce qu'il a promis de détruire : "la vieille politique", la corruption, les échanges non conformes avec des partis en trompe-l'œil sur des*



*mesures impopulaires, ou pour des prébendes illégales*<sup>7</sup>. » Ces lignes corroborent les conclusions de notre livre-enquête, *Brésil - Corruption, trafic, violence, criminalité, vers la fin du cauchemar ?*, où, avec une quinzaine d'experts français et brésiliens de différents horizons, nous avons cherché à comprendre les raisons du basculement politique majeur de la huitième puissance économique mondiale.

De fait, la lutte contre la criminalité et la corruption a constitué la pierre angulaire de l'élection de Jair Bolsonaro. Comme le note le professeur Hervé Théry, l'un des meilleurs connaisseurs français du Brésil, « *les thèmes de la violence et de l'insécurité ont tenu une place majeure dans la campagne pour les élections brésiliennes de 2018 et leur utilisation a été l'une des principales raisons du succès de Jair Bolsonaro. Le Brésil est, de fait, l'un des pays les plus violents au monde, avec des taux d'homicides plus élevés que bien des pays en guerre, dont la Syrie. Mais cette réalité tragique ne paraissait pourtant pas être une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics et pour l'opinion brésilienne, qui semblaient la considérer comme une sorte de fatalité, jusqu'à la récente prise de conscience de ce qu'elle avait d'insupportable.* »

À l'instar des cercles de l'enfer de Dante, la criminalité qui ronge le Brésil occupe plusieurs étages. Il y a d'abord la criminalité « ordinaire », de la rue, qui hante tous les Brésiliens et empoisonne leur quotidien. Elle n'existe que parce qu'une seconde réalité criminelle, liée à la corruption généralisée du système – administratif, juridique, politique – lui laisse le champ libre, voire l'encourage. Au-dessus, la vraie logique criminelle qui commande l'ensemble est celle d'une prédation financière généralisée qui a ruiné le pays. Ainsi, les sommes sur lesquelles la police fédérale a déjà enquêté dans la seule affaire de corruption politique du Lava Jato avoisinent les 2 800 milliards d'euros. On a donc affaire ici à un empilement de strates criminelles hors du commun, contre lequel s'est dressé le peuple brésilien.

Le délitement de l'État est tel dans certaines zones que les forces armées sont appelées en *ultima ratio*, dans un cadre légal très bordé, inscrit dans la constitution : la garantie de la loi et de l'ordre (GLO). Mais comme le reconnaissent volontiers les militaires, ce recours aux forces armées, malgré certaines réussites, ne peut être considéré comme une solution définitive au problème de la violence au Brésil. Et la criminalité demeure bel et bien le problème numéro un des Brésiliens<sup>8</sup>. Deux ans avant l'élection de Jair Bolsonaro, des données statistiques<sup>9</sup> mettaient en évidence le positionnement de l'homme de la rue face aux violences : un Brésilien sur trois comptait dans son environnement familial ou amical une victime d'assassinat. Un constat qui explique que 57 % de la population affirmaient clairement qu'« *un bon bandit est un bandit mort* ». Expression dont Jair Bolsonaro a usé et abusé durant sa campagne électorale.

## **Lutte contre la corruption publique**

Dès sa prise de fonction en janvier 2019, le nouveau gouvernement a pris le problème à bras-le-corps. Les « caisses noires » de nombreuses institutions financières font ainsi l'objet d'enquêtes : Banque du Brésil, Caixa Economica Federal ou encore BNDES (Banque nationale de développement, impliquée dans de nombreux financements illégaux à l'international), laquelle va devoir rendre des comptes au Trésor public. L'intégralité du

---

<sup>7</sup> « Un monde sans boussole, l'Amérique latine en fusion », *Ramses 2020*, publié sous l'égide de l'Ifri, septembre 2019, p. 124.

<sup>8</sup> *Conflicts*, n° 19, octobre 2018, p. 67-68, entretien de Flavio Werneck Meneguelli avec Bruno Racouchot.

<sup>9</sup> <http://www.forumseguranca.org.br/publicacoes/10o-anuario-brasileiro-de-seguranca-publica/>

système politique, économique, social, culturel, est touchée. La Controladoria-Geral da União – peu ou prou notre Cour des comptes – estime que 80 % des municipalités brésiliennes sont impliquées dans des détournements de ressources publiques fédérales !

Même s'ils sont insuffisants, les premiers résultats en matière de lutte contre la criminalité sont encourageants. En comparant les chiffres de 2018 à 2019, de janvier à mai, on enregistre une baisse de 12 % des viols, de 21 % des homicides, de 26 % des vols de véhicules, de 38 % des braquages de banques... Cependant, les experts reconnaissent que la seule répression ne suffira pas. Il faut que le pays use de pédagogie, engage de vraies réformes structurelles, administratives et juridiques, fasse de sérieux efforts en matière d'éducation et d'évolution des comportements.

En octobre dernier, les Brésiliens ont dit non à une vieille classe politique, discréditée par une corruption omniprésente associée à une violence extrême qu'elle n'a jamais voulu ou su endiguer. Le nouveau gouvernement doit donc assumer le mandat que le peuple brésilien lui a confié. De son succès dépend en grande partie le retour à la confiance et à la stabilité, conditions indispensables au redémarrage de l'économie. Le très populaire ministre de la Justice et de la Sécurité, Sergio Moro, sait qu'il n'a pas droit à l'erreur. Sa situation est délicate. Soutenu par la rue, il doit en revanche faire face aux manœuvres du Parlement et du Tribunal suprême fédéral, qui cherchent à endiguer son action. Pourra-t-il vaincre un système qui, manifestement, se défend ? Et surtout, sera-t-il suivi par le président, dont l'un des fils, Flávio, est empêtré dans une affaire peu flatteuse ?

Encadré

### **Une violence physique et économique inouïe**

Publié début juin 2019, l'*Atlas da Violência*, qui fait autorité en matière criminelle au Brésil, dresse un bilan terrible de l'année 2017. Réalisé sous l'égide de l'Ipea (Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada – Institut de recherche économique appliquée) / Forum Brasileiro de Segurança Pública (forum brésilien de sécurité publique), ce rapport recense 65 602 homicides en 2017, soit 31,6 pour 100 000 habitants : le pire niveau de violence jamais enregistré au Brésil (pour mémoire, en Europe, le taux oscille entre 1 et 2 /100 000).

Dans la jeunesse brésilienne, on compte en 2017 35 783 homicides, soit le terrible taux de 69,9 homicides/100 000 jeunes, avec des pointes faramineuses dans des États du Nordeste : en tête, le Rio Grande do Norte (152,3 homicides/100 000 jeunes). Les chercheurs soulignent que 75 % des victimes d'homicides de 2017 sont des Noirs. Violences faites aux femmes en 2017 (92 % des victimes d'homicides sont des hommes) : 4 936 femmes assassinées.

En rassemblant les données de 2007 à 2017, on parvient à 618 000 victimes d'homicides au Brésil. Ce qui veut dire que, sur la même période, le Brésil a connu plus d'homicides que la guerre en Syrie n'a causé de morts... Autre paramètre frappant : pour la seule année 2017, 371 policiers brésiliens ont été tués en service. En regard, l'ensemble des soldats français tués au cours des opérations extérieures depuis l'an 2000 se monte à 231. C'est dire que la

criminalité de rue au Brésil présente des taux d'attrition largement supérieurs à ceux trouvés dans nombre de zones en guerre.

Les auteurs de l'étude soulignent aussi l'impact majeur de cette criminalité sur l'économie, estimant son coût total (coûts privés et dépenses publiques) à environ 5,9 % du PIB, autrement dit plus de 100 milliards d'euros. Il faut prendre en compte ces paramètres, frappant de plein fouet la vie quotidienne des Brésiliens et en premier lieu les plus modestes et les plus démunis, pour saisir les raisons profondes du basculement politique majeur qu'a constitué en octobre 2018 l'élection de Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil.

ND et BR

## *Le Mexique*

### **Mexique, vers la fin de l'ultraviolence ?**

**Tigrane Yegavian**

#### **Chapô**

Battu aux deux présidentielles précédentes, Andrés Manuel López Obrador, ancien maire de Mexico, a été élu triomphalement en 2018 sur un programme d'éradication de la corruption et de la transformation « profonde et radicale » du pays<sup>10</sup>. Il se trouve aujourd'hui fragilisé par des difficultés à stopper les violences liées au narcotrafic dans le pays.

#### **Texte**

Comme l'expose Thierry Noël dans son ouvrage *La Guerre des cartels*<sup>11</sup>, le Mexique était autrefois cantonné au transit de la drogue. Passé l'explosion de la consommation de la marijuana à la fin de la décennie 1960, le pays se mue en plateforme de production et de consommation de la cocaïne. La violence va alors crescendo avec la montée en puissance des cartels. Ses derniers détrônent leurs collègues colombiens qui jusque-là se servaient des réseaux de contrebande mexicains pour exporter leurs drogues (cocaïne, héroïne...).

#### **Une guerre qui ne dit pas son nom**

Les narcotrafiquants essaient dans plusieurs États de la fédération ; ils se livrent à une guerre sans merci, ponctuée d'enlèvements, de tortures et de décapitations. Mais depuis treize ans, le gouvernement mexicain mène une guerre impitoyable contre les cartels de la drogue. Passé sous silence par les médias internationaux, le bilan meurtrier de la guerre déclarée par le président Felipe Calderón, fin 2006, s'est soldé par 275 000 victimes et 40 000 disparus. En 2018, dernière année de la présidence d'Enrique Peña Nieto, le Mexique a vécu la pire vague de violence de son histoire récente, enregistrant un nouveau record de 33 202 homicides.

---

<sup>10</sup> López Obrador est membre du Mouvement de régénération nationale, issu d'une scission du Parti de la révolution démocratique (PRD) lui-même issu d'une scission avec le PRI, qui a dirigé le Mexique pendant près de cent cinquante ans.

<sup>11</sup> Thierry Noël, *La Guerre des cartels, Trente ans de trafic de drogue au Mexique*, Vendémiaire, 2019. Voir la recension parue sur le site de *Conflits*.

En apparence, les résultats sont éloquentes : deux ans après le déclenchement de cette vaste offensive, les forces de sécurité ont pu mettre la main sur 60 000 narcos, 25 des 37 chefs de gangs mexicains les plus recherchés ; mais aussi 4 000 tonnes de cannabis, 80 tonnes de cocaïne, 30 000 armes légères... mais sans pour autant briser les reins des organisations criminelles. Au lieu de mettre un terme à la violence, la stratégie adoptée par les deux derniers présidents mexicains a favorisé une hyper fragmentation du paysage du crime organisé, tant les factions rivales ont pullulé après l’incarcération des chefs de cartels.

Là encore, les raisons de cet échec sont à trouver du côté de la corruption qui gangrène le Mexique. En 2000, le pays occupait la 53<sup>e</sup> place du classement international de la transparence établi par la Banque mondiale pour dégringoler à la 134<sup>e</sup> place en 2018... La corruption de toutes les autorités (polices des États, police fédérale, services secrets, politiciens, hommes d’affaires...) a laissé aux cartels le champ libre pour se constituer de véritables armées après avoir infiltré l’appareil de l’État, la police, l’administration, jusqu’aux renseignements.

Privilégiant une réponse sécuritaire, le Parlement mexicain a voté en décembre 2017 une loi très controversée. Si cette dernière donne un cadre légal à la présence de l’armée dans les rues pour lutter contre les cartels de drogue, celle-ci se fait au prix d’une militarisation caractérisée par des violations accrues des droits de l’homme. À cela s’ajoute une défiance croissante envers la classe politique. La collusion entre forces de l’ordre et narcotrafiquants, illustrée par le scandale de la découverte d’un charnier de 43 étudiants à Iguala en 2014, ainsi que l’utilisation d’un logiciel de surveillance pour espionner journalistes et opposants durant les six années du mandat de Peña Nieto ont eu raison du ras-le-bol de la société civile.

### **Les chantiers de López Obrador**

C’est donc portés par cette vague d’exaspération envers l’impunité et l’insécurité qu’Andrés Manuel López Obrador (AMLO) et son mouvement Morena ont remporté la majorité absolue aux présidentielles et aux législatives de 2018. AMLO a hérité d’un pays exsangue, la guerre ayant englouti les finances de l’État. L’ancien maire de Mexico veut s’en prendre aux racines du mal : le sous-développement. Un Mexicain sur cinq souffre de la faim. Pour pouvoir remettre le contrôle de l’industrie pétrolière aux mains des multinationales qui en avaient été écartées en 1938 par le père du Mexique moderne, le président Lázaro Cárdenas, Peña Nieto avait dû engager une réforme de la Constitution. Jusque-là Pemex agissait comme un simple sous-traitant du ministère de l’Énergie. De son côté, López Obrador a fait savoir qu’il entendait remettre la main sur la rente pétrolière qui lui permettra de financer son programme de relance de l’économie, ses ambitieuses réformes sociales et d’aménagement du territoire (nouvelle raffinerie, couloir interocéanique de l’isthme de Tehuantepec...). Mais il lui faudra aussi réduire l’impunité, réformer l’appareil sécuritaire miné par des rivalités. Cela passe notamment par le rétablissement de la confiance auprès des milieux d’affaires échaudés par sa décision d’annuler la construction d’un nouvel aéroport à Mexico au coût estimé à 13 milliards de dollars.

## **Le défi migratoire : l'Europe ébranlée**

À l'automne 2015, je publiais cet ouvrage *Le défi migratoire : l'Europe ébranlée*, avec un camarade professeur à Saint-Cyr, Olivier Hanne, et le criminologue Xavier Raufer. C'était alors l'un des premiers livres à paraître sur ce sujet qui avait ébranlé l'Europe tout au long de l'été 2015 avec l'arrivée de Syriens fuyant la guerre et l'État islamique. Nous avons essayé de faire un bilan de la situation et de présenter le plus factuellement possible une crise dont on sentait bien qu'elle allait ébranler l'Europe.

Trois ans plus tard, qu'en reste-t-il ? Je me souviens des moqueries de ce journaliste d'un grand hebdomadaire à qui je disais que Daesh utilise les flux migratoires pour infiltrer des terroristes en Europe. Je ne faisais que reprendre des rapports officiels des renseignements, rapports accessibles en ligne. Pour lui, pour eux, c'était impossible. Nous étions en octobre 2015, quelques semaines avant les attentats de novembre au Bataclan et au Stade de France, dont l'enquête a démontré que deux des terroristes étaient des agents de Daesh infiltrés en Europe par la route des Balkans. J'ai revu ce journaliste au mois de juin 2016, lors d'un colloque sur les migrations, qui m'a alors assuré que bien sûr, en octobre, « tout le monde » savait que Daesh infiltrait des terroristes.

Depuis cette époque, pourtant récente, le dossier migratoire a changé. Daesh n'est plus, bien que l'État islamique ait fait trembler le Moyen-Orient. Si Daesh n'existe plus sous forme d'État ou de mouvement structuré, son danger demeure. Il n'y a quasiment plus de migrants venant de Syrie et d'Irak. Ces flux se sont arrêtés au cours de l'année 2016. Le défi, aujourd'hui, est de permettre le retour des réfugiés dans leur pays. Leur terre a absolument besoin de leurs compétences, de leur énergie et de leur courage pour rebâtir leurs villes et leurs régions. Comme nous l'expliquions alors dans l'ouvrage, et cela a été confirmé par la suite par de nombreuses sources, la fuite des réfugiés n'était pas due au hasard. L'État islamique a cherché à faire fuir les chrétiens d'Orient pour organiser une purification ethnique de la région et faire disparaître les populations non musulmanes. Bien que l'EI ait disparu, la très forte diminution du nombre de chrétiens en Syrie et en Irak est pour lui une victoire.

## **Des migrations qui enrichissent les mafias**

Nous expliquions aussi dans l'ouvrage comment les migrations étaient un très fort investissement lucratif pour les mafias. Depuis leurs bases de Libye, avec des ramifications en Albanie, en Campanie, en France et en Angleterre, elles organisent le transfert des populations du centre de l'Afrique vers l'Europe. Là aussi, nous disposions déjà de tous les éléments officiels à l'automne 2015 pour démontrer cela. Et ce n'est que maintenant que les hautes autorités politiques françaises reconnaissent le rôle des passeurs dans les flux migratoires. Ces flux reprennent les antiques routes de la traite négrière et répondent aux mêmes logiques. Des villages d'Afrique sont ainsi prospectés et les personnes qui partent

payent tout au long du chemin, le chauffeur de bus qui les emmène en ville, l'hôtelier qui les héberge, etc. En Libye, c'est un véritable marché aux esclaves qui est organisé, comme on en trouvait au XIX<sup>e</sup> siècle avant l'intervention des Européens au Maghreb. Xavier Raufer dressait alors le coût d'un passage où tout est vendu : la bouée de sauvetage, la bouteille d'eau, la communication téléphonique, etc. Pour ceux qui ne peuvent pas payer comptant, ils paieront par l'endettement, en travaillant en Europe au service des mafias.

## **L'Union européenne fait appel aux migrations**

Dans cet ouvrage, nous citons aussi des documents de travail de l'Union européenne (là aussi accessible en libre-accès) expliquant qu'il fallait faire venir plusieurs dizaines de millions de migrants en Europe, afin de combler les besoins en main-d'œuvre. C'est une vision économique à courte vue, qui ne prend pas en compte la mécanisation et l'automatisation à venir, ni les défis de l'intelligence artificielle ni, encore moins, les exigences de l'intégration. Sur ce dossier, l'UE n'a pas varié. Mais dès l'été 2015, le patronat allemand exprimait son scepticisme à l'égard de la politique d'Angela Merkel, expliquant qu'il n'avait pas besoin de cette main-d'œuvre, qui du reste était moins formée et moins employable que ce que la chancelière avait promis. Un début de divorce qui s'est confirmé dans les élections générales de 2017. Dans ces documents, l'UE montrait son total détachement à l'égard de la pensée et de la volonté des peuples. Chose curieuse d'ailleurs : les instances européennes ne cessent de vanter la démocratie, mais appellent populisme toute expression populaire qui ne va pas dans leur sens. On pense ce que l'on veut des gouvernements d'Europe, il n'empêche que Messieurs Orbán, Kuntz et Salvini ont été élus dans le respect des règles de droit et de la démocratie.

Ce que nous avons esquissé dans cet ouvrage c'est désormais passé et est devenu officiel. Nul mérite à cela : il suffisait de lire les documents en libre accès et de les analyser.

## **Un changement géopolitique des migrations**

Depuis l'automne 2015, plusieurs changements ont néanmoins eu lieu.

1/ Les migrations en provenance de Syrie ont quasiment cessé. Celles-ci se sont arrêtées au cours de l'année 2016. L'Irak et la Syrie débutent leur reconstruction. Notons que Bachar Al-Assad, qui devait tomber dans les six mois en 2011 est toujours à la tête de la Syrie. La diplomatie française n'a plus qu'à faire preuve de réalisme sur ce dossier, à accepter la direction de la Syrie par Assad et à travailler avec lui pour reconstruire ce pays, qui a longtemps été notre allié et qui est une clef essentielle dans la stabilisation du Proche-Orient. C'est un crève-cœur que de voir des villes comme Alep ou Homs détruites, d'autant que l'Europe a une part de responsabilité dans ces destructions.

2/ Les migrants qui viennent d'Afrique ne viennent pas à cause de la guerre. Tout simplement parce qu'il n'y a quasiment pas de guerre en Afrique. La Centrafrique s'est calmée, de même

que la région de la Corne. Il y a des troubles, des déstabilisations, des zones de pauvreté, mais pas de guerre, au sens où nous avons connu la guerre du Rwanda ou du Biafra.

3/ Les flux de passeurs se sont intensifiés et les mafias ne cessent de s'enrichir. Certes, le commerce de migrants est moins rentable que celui des armes et de la drogue, mais il est aussi moins dangereux.

4/ Le grand changement est du côté européen : l'Europe telle que nous la connaissons est en train d'exploser.

## **Une nouvelle Europe**

L'Europe de l'Est a renforcé le groupe de Visegrad qui vise à s'opposer à la politique migratoire de l'Ouest. Ce groupe recrée l'ancien Empire austro-hongrois, dans une permanence historique qui rappelle que l'histoire et les frontières ne peuvent jamais s'effacer totalement. Viktor Orban qui devait, aux dires des correspondants de presse présents en Hongrie, perdre les élections les a brillamment remportées. Sébastien Kuntz a gagné en Autriche. Deux autres pays de l'ancien Saint-Empire Romain Germanique ont également basculé : l'Italie et l'Allemagne.

À l'automne 2015, c'était le sémillant Matteo Renzi qui dirigeait l'Italie. Né en 1975, il devenait Président du conseil italien à l'âge de 39 ans. Ayant travaillé dans la publicité et le marketing, il savait faire usage des atouts de son métier dans la politique. Il apportait un vent de fraîcheur en Italie, après les années Berlusconi et Prodi, mettant un terme à l'ancien monde. En décembre 2016, deux ans à peine après son arrivée au pouvoir, il était renversé. On connaît la suite : La Liga et Cinque Stelle ont remporté les élections italiennes, la première au nord, le second au sud. Fini les années Renzi. C'est indubitablement la question migratoire qui a renversé le gouvernement et qui a promu ces deux parties. Dans notre ouvrage de 2015, nous expliquions que l'Europe politique allait être transformée par la question migratoire ; c'est chose faite.

Angela Merkel était insubmersible. Sa non-victoire aux élections est déjà une défaite. La percée de l'Afd est une gifle. Nul ne sait si elle sera encore chancelière à la fin du mois, mais l'ultimatum posé par la CDU de Bavière est une rupture historique majeure, CDU et CSU étant unis depuis 1945. La vie politique allemande a volé en éclat sous l'effet de la mauvaise gestion de la crise migratoire, le bipartisme allemand est terminé, la CSU se retrouve avec des alliés qui ne partagent pas ses vues. Le pays fort, le pays indéboulonnable est fissuré et si sa chute fut rapide c'est parce que ses fondements sont sapés. Même si Angela Merkel se maintient à la tête du gouvernement elle est tellement fragilisée que son action politique ne pourra pas être aussi forte.

L'Autriche a pris la présidence de l'UE le 1<sup>er</sup> juillet, avec un gouvernement bien décidé à contrôler les frontières, voire à les fermer. Une telle décision aura un effet de chaîne sur les pays limitrophes : Slovaquie, Italie, Hongrie. On ne parlait quasiment pas de ces pays,

regardés avec une certaine condescendance par les gouvernements des grands pays de l'UE. Ces pays périphériques, issus de l'ancien empire austro-hongrois, sont en train de se réveiller et semblent bien décider à défendre ce qu'ils considèrent comme leurs intérêts face à l'Allemagne et à Bruxelles.

L'Union européenne a longtemps été un sujet assez ennuyeux et soporifique. C'est l'un des mérites de cette crise que de replacer la réflexion sur le sens de l'UE au centre des préoccupations et, finalement, de reparler de l'Europe.

### **Deux pays à contre-courant**

Il y a deux pays à contre-courant : la France et l'Espagne. Mariano Rajoy est tombé par la coalition de ses adversaires. L'arrivée au pouvoir du socialiste Pedro Sanchez est une erreur historique. Il ne dispose pas de la majorité au Sénat et à la Chambre. Ses jours sont comptés. Pour l'instant, il joue sur l'idéologie en s'attaquant aux monuments du franquisme et en accueillant les migrants à bras ouverts. Mal lui en prend. L'Espagne est un pays cassé et fracturé. Les indépendantistes de nombreuses régions, Catalogne, Pays basque, Navarre sont virulents, les nationalistes de Madrid ne veulent pas laisser leur pays s'étioler. La situation espagnole rappelle en bien des points celle de 1934, et il faut toute l'intelligence et la sagesse du roi Felipe VI pour contenir un pays où chacun prend un malin plaisir à jouer avec les fractures des autres.

La France enfin, plus que jamais isolée sur la scène européenne. Emmanuel Macron n'a aucun allié. Angela Merkel est très affaiblie et il s'est fâché avec l'Italie et l'Europe de Visegrad. Le Royaume-Uni est empêtré dans le Brexit et les liens avec la Russie sont rompus à cause des sanctions. La France est seule, or le défi migratoire ne peut se régler qu'à l'échelle européenne. Certes, on ne parle plus de la jungle de Calais et des camps de rétention des migrants. Cela ne signifie pas que les problèmes ont disparu. Contrairement à Matteo Renzi, Emmanuel Macron est protégé par les institutions de la V<sup>e</sup> République. Mais c'est par le bas que la dissolution politique a lieu. Des parties importantes de la population ne se reconnaissent pas dans ce gouvernement et ce chef de l'État. Les Français s'arment, ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans des clubs de tir et à passer le permis chasse. La défiance à l'égard du système politique est croissante.

Le défi migratoire a déjà emporté des gouvernements solides et établis. Il ne reste que la France à tenir encore et à ne pas avoir été balayé par cette vague. Jusqu'à quand ? Si l'on ajoute les fragilités économiques de l'Europe et la crise de l'euro qui viendra, l'Europe est de plus en plus ébranlée par ce défi qu'elle ne sait pas résoudre.



### 3/ Les territoires en lutte : études de cas

#### 31/ Turquie et Méditerranée orientale

Éléments Conflits

#### 32/ Le Nigéria

##### **Les syndicats du crime nigériens : les criminels du XXI<sup>e</sup> siècle**

Guillaume Soto Mayo, diplômé de l'IEP de Strasbourg et d'Oxford, est professeur au CNAM, chaire de criminologie.

##### **Chapô**

Le crime organisé du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par la montée en puissance des syndicats du crime nigériens. Une combinaison de criminalité primitive, de violence brute et une structure originale, mêlant capacité d'adaptation et d'innovation opérative et technologique, ont permis aux syndicats du crime nigérien de prendre une place considérable dans l'univers de la criminalité.

##### **Texte**

En termes de discipline et de valeurs, les réseaux nigériens se rapprochent des mafias classiques. Le code d'honneur implique fidélité absolue au réseau, une omerta et une discrétion absolue maintenue par les « bucha » (boucher). Cependant, la morphologie de ces organisations est complexe, leur hiérarchie diffère des structures verticales ou pyramidales du crime organisé traditionnel. Au sein des syndicats et des cellules qui les composent, l'appartenance se détermine en fonction de liens familiaux, ethniques, tribaux ou personnels. Chaque cellule et chaque membre a un rôle spécifique défini en fonction de ses capacités, connaissances ou de sa localisation géographique. Elles sont généralement composées de cinq à dix *hard members* ou initiés, *bammed*, masculins et de la même ethnie qui sont nommés en fonction de leurs capacités criminelles et de leurs rangs. Chez les hommes du rang, il existe par exemple des « yeux », des « crieurs », des « bouchers ».

Ils sont dirigés par un collège des sages composés d'initiés, lui-même supervisé par un « chama », sorte de chef militaire. Ce dernier conseille le chef de cellule au côté d'un conseiller « spirituel », sorte de *consigliere*, un conseiller financier et administratif. Il existe un chef pour chaque cellule et un baron pour chaque syndicat, généralement un homme avec un pouvoir politique ou tribal important. Comme Stephen Ellis le démontre, des politiciens

nigériens ont été impliqués dans des scandales criminels depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Plus récemment le sénateur Kashamu a été condamné pour trafic d'héroïne aux États-Unis.

### **Un fonctionnement cloisonné et structuré**

De taille et de composition diverses, relativement autonomes dans le choix et la conduite de leurs activités, chaque cellule opère indépendamment et se spécialise dans le blanchiment d'argent, la logistique de transport aérien, le recrutement et l'entraînement des mules pour le transport de drogue, la fabrication de faux passeports, etc. Lors du montage d'une opération illicite, un transport de drogue par exemple, des cellules peuvent être sollicitées par des membres du même syndicat ou d'autres organisations criminelles afin de former une joint-venture compartimentée. Les chefs des syndicats du crime qui possèdent fortune et contacts dans les forces de sécurité, la justice et la politique dirigent ces joint-ventures criminelles, car ils assurent une protection aux membres de l'association en cas de problème ainsi que la fluidité des opérations via la corruption d'officiels. Ce cloisonnement garantit l'anonymat des membres au sein de chaque opération et réduit les risques d'infiltration et de démantèlement du réseau, tandis que ces alliances de compétence permettent de trafiquer des volumes supérieurs et donc de réaliser des économies d'échelle considérables.

Les syndicats du crime nigérian les plus connus sont les ex-confréries étudiantes anticolonialistes et panafricanistes, nées dans les campus nigériens dans les années 1970 et devenues des cultes. Dans une excellente enquête, Sean Williams décrit comment le Neo-Black Movement (NBM), officiellement une ONG de 30 000 membres à travers le monde, et la Black Axe qui émergea de ses rangs, devinrent en quelques décennies une organisation criminelle transnationale de premier plan. Utilisant à dessein des cérémonies d'initiation particulièrement violentes mêlant feu, alcool, sévices en tout genre (viols, passages à tabac...) et pratiques vaudoues, où les aspirants initiés sont purifiés par un prêtre, « renaissent », puis sont baptisés du nom d'un héros de l'indépendance africaine comme Patrice Lumumba, Muammar Qaddafi ou Ngũgĩ wa Thiong'o, les cultes garantissent cohésion et fidélité à l'organisation<sup>12</sup>. Grâce à la présence de membres de premier plan dans la politique, l'armée ou la police, et un réseau mondialisé, les cultes ont développé des activités criminelles de grande ampleur. Ainsi, en mai 2019, les trois beaux-fils d'Augustus Bemigho-Eyeoyibo, l'un des leaders mondiaux du NBM entre 2012 et 2016, ont été condamnés pour le blanchiment de plus d'un million de pounds liés « au syndicat du crime Black Axe et à son leader ».

À ces forces structurelles s'ajoute une capacité unique des réseaux nigériens à se fondre et à s'implanter durablement dans tous les environnements. Ils prennent avantage des caractéristiques urbaines, des faiblesses juridiques et économiques. Par exemple, le mariage devient un outil d'intégration et d'infiltration dans de nouvelles communautés. Dans tous leurs lieux d'implantation, les criminels nigériens sont connus pour leur discrétion, ils développent leurs business dans des endroits isolés et ne possèdent en leur nom aucun

---

<sup>12</sup> Il est intéressant de noter ici la similitude avec les cérémonies d'initiation, les baptêmes et la renaissance, en tant qu'homme d'honneur au sein des mafias Italiennes.

véhicule, propriété ou compte en banque. Par ailleurs, ces réseaux restent toujours mobiles se relocalisant en fonction du degré de menace qui pèse sur leurs activités. Tout cela rend le travail des services de police difficile, car ils ne disposent que d'informations parcellaires dans leurs enquêtes.

### **La diaspora joue un rôle clé dans ces réseaux**

La diaspora a une importance clé dans le développement des syndicats du crime nigérian. La majeure partie des criminels nigériens viennent de milieux très pauvres, et, pour l'ethnie igbo, ont été forcés à immigrer massivement à la suite de la guerre du Biafra. Cherchant à faire fortune à tout prix, ces immigrants choisissent leurs destinations en fonction des opportunités économiques que leur font miroiter des personnes proches de la communauté nigérienne locale. Les réseaux criminels orientent l'implantation de leurs compatriotes en fonction de leurs intérêts, par exemple depuis les zones de production des drogues en Asie ou en Amérique latine jusqu'aux marchés de consommation européens.

Les avantages comparatifs inhérents à leur présence mondiale, à leur structure et à la symbiose de cette dernière avec les flux mondiaux, ont permis aux réseaux nigériens de remonter la chaîne alimentaire criminelle. D'intermédiaires, distributeurs ou simples passeurs des trafics internationaux utilisés par les grands cartels sud-américains et les mafias européennes, notamment italiennes, ils sont devenus des partenaires fiables. L'argent amassé via ce rôle d'intermédiaire et via les activités criminelles classiques localisées (racket, fraudes, etc.) a donné la possibilité aux réseaux nigériens de se diversifier et d'étendre leurs opérations. Produite dans des laboratoires à travers toute l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud, la métamphétamine des réseaux nigériens inonde depuis quinze ans les grands marchés de consommation que sont le Japon, la Corée du Sud et l'Australie. Par ailleurs, l'investissement dans la cybercriminalité, notamment via les fraudes bancaires et autres arnaques 419, du nom de l'article du code pénal nigérian, leur rapporte annuellement des milliards de dollars.

### **Du trafic de drogue au trafic de migrants**

Forgée autour de la conduite du trafic de cocaïne transitant en Afrique de l'Ouest, l'alliance entre les syndicats du crime nigériens et les mafias italiennes illustre le pouvoir acquis par les premières cités qui partagent activités et revenus avec la Camorra, la *Cosa Nostra* et la 'Ndrangheta dans des territoires où aucune organisation criminelle hors-sol ne s'était jamais durablement implantée. Disposant de forces vives importantes, respectant les coutumes locales, vendant efficacement crack et héroïne à la place des Italiens (leur code d'honneur le proscrit officiellement), reversant le *pizzo* ou impôt mafieux à leur tutelle, les syndicats du crime nigérian contrôlent désormais des quartiers entiers de Naples ou de Palerme. En 2010, illustrant la puissance acquise par ces réseaux, 36 mafieux de syndicats-confréries du Black Axe et de l'Eiye furent arrêtés et condamnés à quatre cents années de prison cumulées pour meurtres, trafics d'êtres humains et de drogues. La France est également touchée avec la

présence croissante des réseaux nigériens à Paris, Lyon et Marseille, notamment dans le trafic d'êtres humains.

Moins chers que leurs concurrents, les réseaux nigériens du trafic d'êtres humains, présents en Europe depuis les années 1990, ont en effet pris le contrôle de parts considérables du marché de la prostitution. Dans un rapport-enquête de 2016, l'Organisation internationale pour les migrations estimait que 9 000 jeunes filles avaient été trafiquées depuis le Nigeria vers les côtes libyennes dans l'année, soit une augmentation de 700 % en cinq ans.

Les victimes de la traite organisée par les syndicats du crime nigériens viennent de toute l'Afrique de l'Ouest même si Benin City semble être un lieu de recrutement privilégié. Lors du recrutement plusieurs astuces sont utilisées pour amener les filles à suivre les trafiquants. Ces derniers font en effet miroiter aux jeunes filles et à leurs familles un emploi de service (salon de coiffure, restaurant, entreprise, etc.). Après avoir réussi à les convaincre de cet avenir radieux, les réseaux vont procéder par plusieurs étapes. Les filles sont emmenées voir des « *juju man or nature shrine* », soit des maîtres vaudous, afin de vérifier leur pureté et leur virginité. Les passeurs prêtent ensuite serment, souvent lors de cérémonies vaudous, auprès de la famille de mener la fille ou le garçon en sécurité jusqu'au Niger ou en Libye. Ultérieurement, les réseaux asservissent ces hommes et ces femmes en les obligeant, pour prix de leurs passages, à payer des sommes oscillant entre 50 000 et 80 000 euros qu'ils mettront leur vie à rembourser.

Toutes les étapes du transport, de la production de faux documents au contrôle des mouvements de leurs victimes, sont prises en charge par les réseaux. Cependant, une partie des hommes et des femmes ne sont pas emmenés directement en Europe. De nombreuses femmes sont ainsi contraintes de se livrer à des travaux forcés ou à la prostitution le long des routes de passage. En Libye, ou une fois arrivés en Europe, les hommes et les enfants esclavagisés travaillent essentiellement au marché noir soit en tant qu'agriculteurs soit en tant qu'hommes de main dans le bâtiment ou au sein même des groupes criminels.

Par leur capacité d'innovation, la force de leur structure, la diversité de leurs activités criminelles et les revenus considérables que ces dernières génèrent, les syndicats du crime nigérien constituent ainsi l'une des menaces sécuritaires majeures du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **33/ La guerre au Burkina Faso**

Bernard Lugan. Spécialiste reconnu de l'Afrique, il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de ce continent. Il est professeur à l'ESM Saint-Cyr et dirige la lettre d'information *L'Afrique réelle*.

Dans l'ouest de la région sahélo-guinéenne, le Burkina Faso constitue actuellement la principale cible des groupes armés terroristes (GAT). Ayant des frontières communes avec le

Niger, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, le pays est un verrou régional dont l'effondrement pourrait avoir des conséquences incalculables dans toute la sous-région.

Texte

La désintégration du Burkina Faso a commencé en 2014, après que le président Blaise Compaoré ait été chassé du pouvoir. À Paris, les « grandes consciences de gauche » saluèrent le départ de ce fidèle allié de la France, comme une victoire de la « démocratie » et des « droits de l'homme ». Une fois de plus, l'idéologie avait donc percuté, à la fois nos intérêts et ceux des populations africaines.

Résultat, le RSP (Régiment de sécurité présidentielle), seule force militaire efficace dans la sous-région, fut dissous et ses 1 400 hommes commandés par le général Gilbert Diendéré devinrent des suspects<sup>13</sup>. Plus grave encore, alors que Blaise Compaoré s'appuyait sur la chefferie traditionnelle, assurant à travers elle une présence de l'autorité centrale, le maillage étatique fut détruit après son départ.

Dès 2015, les groupes armés terroristes (GAT) profitèrent de l'opportunité qui leur était offerte et ils prirent pied dans un pays jusque-là préservé. Ils s'implantèrent d'abord dans la province du Soum limitrophe du Mali, puis dans celles d'Oudalan et de Seno (voir la carte), toutes deux à forte population peule et où le contentieux ethnique régional est ancien. Avant la colonisation, les populations vivant le long du fleuve Niger et dans ses plaines alluviales, qu'il s'agisse des Songhay, des Djerma ou des Gourmantche, étaient en effet prises en étau entre deux poussées prédatrices, celle des Touareg au nord et celle des Peuls au sud. Celle des Touareg s'exerçait depuis le désert au nord du fleuve Niger, celle des Peuls à partir d'émirats dont celui du Liptako figuré sur la carte.

### **Accroissement des attaques terroristes**

L'année 2016 vit l'explosion des attaques terroristes. Elles se produisirent naturellement dans la province du Soum en contagion des événements du Macina malien, mais aussi dans l'est du pays, y provoquant de fortes réactions ethniques. Le 2 mars 2016, la capitale, Ouagadougou, fut le théâtre d'un attentat sanglant revendiqué par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM).

Durant l'année 2017, la tache terroriste s'étendit, puis, en 2018, furent touchées à leur tour les régions peu peuplées de l'est et du centre-est où existait une tradition de banditisme de brousse. Les GAT achevèrent d'y détruire le faible maillage administratif en attaquant gendarmeries et casernes et en brûlant les écoles. Laissées sans protection, les populations s'armèrent et elles constituèrent des groupes d'autodéfense qui s'attaquèrent aux Peuls suspectés d'être de connivence avec les GAT.

---

<sup>13</sup> En 2019, il a été condamné à trente ans de prison pour son rôle dans le coup d'État manqué du mois de septembre 2015.

Durant les derniers mois de l'année 2018 et tout au long de l'année 2019, la contagion terroriste toucha l'est de la région de Fada-Ngourma autour de Gourmantché. Ici aussi, abandonnées par l'armée et par l'administration, les populations levèrent des milices, notamment en pays mossi, ce qui amplifia encore la tension ethnique, ce dont profitèrent les djihadistes. Les représailles se multipliant, la cohésion ethnique du Burkina Faso fut alors remise en question.

### **L'identité djihadiste en question**

Qui sont ces hommes qui font régner la terreur dans le pays ? S'agit-il de véritables djihadistes ou bien de « bandits djihadisés » ? La réponse est complexe, car les composantes de ces groupes sont diverses. Une chose est cependant certaine, le facteur religieux motivant leurs membres est secondaire. Rapidement baptisés « djihadistes », ces insurgés se sont en effet soulevés pour des motifs locaux dans lesquels la religion est quasiment absente. Cependant, les raisons de leur colère sont utilisées et même captées par les djihadistes. En réalité, à de petits noyaux de religieux sont venus s'agréger tout ce que les régions concernées peuvent compter de mécontents, de bandits traditionnels, d'orpailleurs, de braconniers et d'éleveurs dont les troupeaux sont razzisés.

L'actuelle désintégration du Burkina Faso a donc d'abord des causes endogènes. Ainsi :

- Dans le sud-est, le déclencheur de la déstabilisation fut la création de zones faunistiques protégées dont la conséquence fut à la fois la restriction des activités de transhumance, la fin des défrichages, l'interdiction de la chasse, des activités d'orpaillage et parfois même des déguerpissements de populations. Les djihadistes ont promis à ceux qui subissaient cette situation nouvelle de rendre la liberté des terres en supprimant l'immense réserve naturelle d'où les villageois avaient été expulsés et dans laquelle ils autorisent la chasse et l'extraction de l'or.
- Dans le nord du pays, en dehors du cas particulier du Soum, la principale question qui se pose est celle de l'opposition entre colons mossi et indigènes. Ici, la migration de paysans mossi à la recherche de terres exerce une forte pression sur le foncier, d'où des tensions avec les ethnies autochtones. Le phénomène a été aggravé par la loi de 2009 sur le foncier rural qui reconnaît la pleine propriété aux migrants agricoles après trente années d'occupation continue, ce qui est ressenti comme une spoliation par les indigènes qui parlent de colonisation mossi. Le phénomène a été une fois encore aggravé par la démocratie, car, étant donné que ces colons mossi votent, ils ont donc une influence sur les élections des maires et des chefs de villages, lesquels détiennent les clés de l'accès au foncier. Nous sommes là face à une réalité bien étudiée en Côte d'Ivoire avec la colonisation agricole du pays des Kru-Bété par les colons nordistes et baoulé. Un « grand remplacement » en quelque sorte...

- Dans les provinces limitrophes du Macina malien, notamment dans la province du Soum, la création de la filière rizicole a attiré des paysans mossi, gourmantché et fulsé-kurumba. Or, les rizières ont été créées sur des terrains humides qui étaient indispensables aux éleveurs peuls. Devenus majoritaires dans certaines parties de la province, ces colons ont contesté l'autorité de l'émir peul dans la désignation des chefs de villages et les djihadistes ont donc facilement profité de l'exaspération des Peuls.

Dans les provinces à importants noyaux de peuplement peul, les conflits opposent éleveurs et agriculteurs. Recrutant chez les Peuls, les GAT s'attaquent aux Mossi, lesquels ont constitué des groupes d'autodéfense, les Koglweogo, gardiens de la brousse en mooré, la langue des Mossi. Les Koglweogo recrutent également chez les Fulsé (Kurumba). Ces miliciens sont vus comme le bras armé de l'expansionnisme mossi et les Peuls, qui sont leurs victimes, organisent leur autodéfense vue par les non-Peuls comme une forme de djihadisme.

### **Quelle suite pour ces groupes ?**

Les chefs (« émirs ») de ces GAT ont-ils une stratégie ? Ont-ils décidé de déstabiliser le Burkina Faso afin de s'ouvrir un couloir vers les pays du littoral, Bénin<sup>14</sup>, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire ? Sommes-nous face à la reprise du grand mouvement de poussée de certains peuples sahéliens vers l'océan, mouvement qui avait été bloqué par la colonisation et qui renaîtrait donc aujourd'hui sous paravent islamique et à la faveur de la déliquescence des États ? Ou bien ne sommes-nous pas tout simplement en présence de groupes opportunistes n'ayant aucune vocation à la coagulation mais qui, à l'image des groupes antagonistes qui formèrent la Séléka en Centrafrique, pourraient s'engager dans une entreprise de razzia régionale ?

Quoi qu'il en soit, en dépit de ses causes endogènes, la question du Burkina Faso s'inscrit clairement dans un cadre sous-régional englobant le sud du Mali, le Niger fluvial, le nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin. Dans toutes ces régions, le soubassement de la dislocation est formé par la résurgence active ou potentielle de conflits antérieurs à la période coloniale. Renaissant actuellement sous forme de querelles paysannes amplifiées par la surpopulation et par la péjoration climatique, ils entrent ensuite tout à fait artificiellement dans le champ du djihad.

Dans le Mali central et dans le nord du Burkina Faso, les actuels massacres ethniques découlent ainsi d'abord de conflits datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIX<sup>e</sup>, quand la région fut conquise par des éleveurs peuls dont l'impérialisme s'abritait derrière le paravent du djihad comme je l'explique dans mon livre *Les guerres du Sahel des origines à nos jours*.

Il faut en effet bien voir que c'est d'abord sur le socle de ces souvenirs toujours présents dans les mémoires que le sud du Mali, l'ancien Macina historique, région administrative de Mopti,

---

<sup>14</sup> C'est dans le parc de la Pendjari qu'au mois de mai 2019 furent enlevés deux touristes français dont la libération se fit au prix de la mort de deux commandos des forces spéciales françaises.

s'embrasa avant de déborder au Burkina Faso. En partie composé du delta intérieur du Niger, la région est partiellement inondée une partie de l'année, donnant naissance à des zones exondées très fertiles convoitées à la fois par les agriculteurs dogon ( $\pm 45$  % de la population), Songhay ou Bambara, ainsi que par les éleveurs peuls ( $\pm 30$  %).

Or, les djihadistes du Macina sont essentiellement des Peuls et les attentats de 2015 et 2016 qui ensanglantèrent Bassam en Côte d'Ivoire, Ouagadougou au Burkina Faso, Bamako et Sévaré au Mali, furent commis par des Peuls du Macina. De plus, au mois de janvier 2015, un Peul du Macina, Amadou Koufa, de son vrai nom Amadou Diallo, créa le FLM (Front de libération du Macina), connu localement sous le nom de Katiba Macina. Et Amadou Koufa a clairement ancré sa revendication sur l'ethnie peule demandant aux Peuls de se soulever et cela « [...] où qu'ils se trouvent : au Sénégal, au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Nigeria, au Ghana et au Cameroun ».

L'ethnisation du conflit a donc pris une forme de plus en plus radicale.

### **33/ La Chine et Taïwan**

Question des semi-conducteurs. Essentiel pour la suite du monde, nouveau sang de la géopolitique.

### **Conclusion**

Ce qu'est la géopolitique. Ce qu'elle n'est pas.